

# Rapport d'activité

## Direction de la santé et des affaires sociales

—  
2019



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

**Direction de la santé et des affaires sociales DSAS**  
**Direktion für Gesundheit und Soziales GSD**

# Table des matières

---

<b>1</b>	<b>Direction et Secrétariat général</b>	<b>7</b>
<b>1.1</b>	<b>Activités</b>	<b>7</b>
1.1.1	Activités courantes	7
1.1.2	Événements particuliers	7
<b>1.2</b>	<b>Collaborations intercantionales (relations intercantionales au niveau de la Direction)</b>	<b>10</b>
1.2.1	Conférence des Directrices et Directeurs cantonaux de la santé (CDS)	10
1.2.2	Conférence des Directrices et Directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS)	11
1.2.3	Conférence latine des affaires sanitaires et sociales (CLASS)	11
<b>1.3</b>	<b>Affaires contentieuses (recours/décisions durant l'année en revue)</b>	<b>11</b>
<b>1.4</b>	<b>Législation</b>	<b>11</b>
1.4.1	Lois et décrets	11
1.4.2	Ordonnances, règlements et décisions	11
<b>2</b>	<b>Service de la santé publique (SSP)</b>	<b>13</b>
<b>2.1</b>	<b>Mission et activités du service</b>	<b>13</b>
<b>2.2</b>	<b>Professions de la santé</b>	<b>14</b>
2.2.1	Autorisation de pratique	14
2.2.2	Autorisation d'exploitation	14
2.2.3	Surveillance des professions de la santé	15
<b>2.3</b>	<b>Hôpitaux</b>	<b>15</b>
2.3.1	Activités générales	15
2.3.2	Les hôpitaux en chiffres	16
<b>2.4</b>	<b>Hospitalisations hors canton</b>	<b>17</b>
<b>2.5</b>	<b>Planification hospitalière</b>	<b>17</b>
<b>2.6</b>	<b>Aide et soins à domicile</b>	<b>18</b>
<b>2.7</b>	<b>Soins palliatifs</b>	<b>18</b>
<b>2.8</b>	<b>Promotion de la santé et prévention</b>	<b>18</b>
2.8.1	Planification, mandats de prestations et projets spécifiques	18
2.8.2	Programmes cantonaux	19
2.8.3	Relations cantonales, intercantionales et nationales (TR)	20
<b>2.9</b>	<b>Cybersanté</b>	<b>21</b>
<b>2.10</b>	<b>Activité de la pharmacienne cantonale</b>	<b>21</b>
2.10.1	Information et formation des partenaires	22
2.10.2	Préavis et contrôle	22

---

2.10.3	Contribution à divers projets	22
<b>2.11</b>	<b>Assurance-maladie</b>	<b>22</b>
<b>2.12</b>	<b>Assurance scolaire contre les accidents (ASA)</b>	<b>23</b>
<b>3</b>	<b>Service du médecin cantonal (SMC)</b>	<b>24</b>
<hr/>		
<b>3.1</b>	<b>Activités</b>	<b>24</b>
3.1.1	Maladies transmissibles	24
3.1.2	Maladies non transmissibles	25
3.1.3	Santé sexuelle	26
3.1.4	Addictions	28
3.1.5	Médecine scolaire FRIMESCO	29
<b>3.2</b>	<b>Aspects sanitaires en lien avec la protection de la population</b>	<b>30</b>
3.2.1	Organe de conduite sanitaire (OCS)	30
3.2.2	Organisation sanitaire cantonale en cas d'accident et de sinistre majeur	30
<b>3.3</b>	<b>Surveillance et planification du système sanitaire</b>	<b>30</b>
3.3.1	Institutions de santé : résumé du nombre des prestations	31
3.3.2	Surveillance des professionnel-le-s de la santé	31
3.3.3	Préavis concernant les levées de secret professionnel	31
3.3.4	Hospitalisations hors canton	31
3.3.5	Journée d'introduction des systèmes de santé	31
<b>3.4</b>	<b>Information et coordination</b>	<b>31</b>
3.4.1	Statistiques	31
3.4.2	Echanges et collaborations	32
<b>4</b>	<b>Service dentaire scolaire (SDS)</b>	<b>33</b>
<hr/>		
<b>4.1</b>	<b>Activités</b>	<b>33</b>
4.1.1	Prophylaxie	33
4.1.2	Pédodontie	33
4.1.3	Orthodontie	33
4.1.4	Tâches de surveillance	33
<b>4.2</b>	<b>Statistiques</b>	<b>34</b>
<b>4.3</b>	<b>Affaires contentieuses</b>	<b>34</b>
<b>5</b>	<b>Service de la prévoyance sociale (SPS)</b>	<b>35</b>
<hr/>		
<b>5.1</b>	<b>Activités</b>	<b>35</b>
5.1.1	Secteur des institutions spécialisées	35
5.1.2	Secteur des établissements médico-sociaux (EMS)	36
<b>5.2</b>	<b>Projets et événements particuliers</b>	<b>37</b>
5.2.1	Politique de la personne en situation de handicap	37

---

5.2.2	Politique Senior+	38
5.2.3	Autres projets	39
<b>5.3</b>	<b>Statistiques</b>	<b>39</b>
5.3.1	Secteur des institutions spécialisées	39
5.3.2	Secteur des EMS	42
<b>6</b>	<b>Service de l'action sociale (SASoc)</b>	<b>42</b>
<b>6.1</b>	<b>Activités</b>	<b>42</b>
6.1.1	Aide aux personnes dans le besoin	43
6.1.2	Aide aux personnes du domaine de l'asile	44
6.1.3	Aide aux victimes d'infractions	45
6.1.4	Aide au recouvrement et avances de contributions d'entretien	45
6.1.5	Action sociale et politique familiale	45
<b>6.2</b>	<b>Projets et événements particuliers</b>	<b>47</b>
6.2.1	Aide aux personnes dans le besoin	47
6.2.2	Aide aux personnes du domaine de l'asile	47
6.2.3	Aide aux victimes d'infraction	48
6.2.4	Aide au recouvrement et avances de contributions d'entretien	49
6.2.5	Action sociale et politique familiale	49
<b>6.3</b>	<b>Statistiques</b>	<b>51</b>
6.3.1	Aide aux personnes dans le besoin	51
6.3.2	Aide aux personnes du domaine de l'asile	51
6.3.3	Aide aux victimes d'infractions	52
6.3.4	Aide au recouvrement et avances de contributions d'entretien	53
<b>7</b>	<b>Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ)</b>	<b>54</b>
<b>7.1</b>	<b>Activités générales du Service</b>	<b>54</b>
<b>7.2</b>	<b>Activités générales des secteurs d'intervention en protection de l'enfant</b>	<b>54</b>
7.2.1	Faits marquants pour l'intake et les secteurs d'action sociale directe SASD	54
7.2.2	Statistiques des interventions en protection de l'enfant	55
<b>7.3</b>	<b>Activités générales relatives au secteur des milieux d'accueil (SMA)</b>	<b>55</b>
<b>7.4</b>	<b>Activités du Centre de consultation LAVI</b>	<b>57</b>
7.4.1	Statistiques du Centre de consultation LAVI	57
<b>7.5</b>	<b>Activités générales de promotion de l'enfance et de la jeunesse</b>	<b>58</b>
7.5.1	Plan d'action cantonal « Je participe ! » 2018-2021	58
7.5.2	4 <sup>e</sup> journée cantonale « Je participe ! » : les droits de l'enfant dans la petite enfance	58
7.5.3	Subvention cantonale enfance et jeunesse	59
7.5.4	Soutien renforcé aux communes	59
7.5.5	Juvenalia 2019	59

---

7.5.6	10 ans de la CEJ	59
7.5.7	Projet cantonal FriTime de promotion des activités de jeunesse	59
7.5.8	Projets menés dans le cadre de la coordination interdirectionnelle	60
<b>7.6</b>	<b>Coordination nationale et romande</b>	<b>60</b>
7.6.1	Conférence nationale de politique de l'enfance et de la jeunesse (CPEJ)	60
7.6.2	Conférence romande des Délégué-e-s à l'enfance et à la jeunesse (CRDEJ)	61
7.6.3	Projet « J'ai voté, et toi ? »	61
7.6.4	Conférence latine des Délégué-e-s cantonaux à l'enfance et à la jeunesse (CLDEJ)	61
<b>8</b>	<b>Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille (BEF)</b>	<b>61</b>
<b>8.1</b>	<b>Activités</b>	<b>61</b>
8.1.1	Activités courantes	61
8.1.2	Evénements particuliers	62
<b>8.2</b>	<b>Conférences suisses et latines et instances nationales</b>	<b>66</b>
<b>9</b>	<b>Etat du personnel</b>	<b>66</b>

---

---

# 1 Direction et Secrétariat général

---

Conseillère d'Etat-Directrice : Anne-Claude Demierre

Secrétaire général-e : Antoine Geinoz jusqu'au 28 février 2019

Claudia Lauper et Nicole Oswald dès le 1<sup>er</sup> mars 2019

## 1.1 Activités

### 1.1.1 Activités courantes

Une prise en charge sanitaire et sociale de qualité pour l'ensemble de la population fribourgeoise : tel est le grand objectif poursuivi en permanence par la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS). Ses services assurent un large éventail de prestations à tous les âges de la vie, en particulier pour les personnes momentanément ou durablement fragilisées. L'Etat, par le biais de la DSAS, subventionne aussi de nombreux organismes actifs dans ses domaines de compétence. Trois établissements, l'hôpital fribourgeois (HFR), le Réseau fribourgeois de santé mentale (RFSM) et l'Etablissement cantonal des assurances sociales (ECAS), ainsi que le Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille (BEF) lui sont rattachés administrativement.

Le Secrétariat général a une mission d'appui à la conduite et à la gestion de la DSAS et de coordination entre les unités administratives. Il est chargé des finances, des ressources humaines, de la communication, de la traduction, du conseil juridique et du contentieux. Il est l'interlocuteur des services centraux de l'Etat et assure la représentation de la DSAS dans plusieurs commissions. En outre, le Secrétariat général effectue la surveillance des caisses d'allocations familiales actives dans le canton.

### 1.1.2 Evénements particuliers

#### 1.1.2.1 Promotion de la santé et prévention

D'importants travaux ont été menés durant l'année dans plusieurs domaines de la promotion de la santé et de la prévention. Ceux relatifs au Plan d'action concrétisant la Stratégie cantonale de promotion de la santé et de prévention (Perspectives 2030) ont porté sur l'identification de diverses mesures, dans le but d'une mise en consultation dans le courant de l'année 2020 auprès d'un large réseau de partenaires. Le programme cantonal de Promotion de la santé mentale a démarré en janvier 2019. Il comporte 28 mesures destinées aux enfants, aux jeunes, aux senior-e-s et à leurs proches ainsi qu'aux professionnel-le-s qui les entourent. Les objectifs du programme sont notamment, de sensibiliser le public cible à l'importance de la santé mentale et de favoriser le renforcement des ressources et la participation sociale. Dans ce cadre, la DSAS a entre autres participé activement à la Campagne de Promotion de la santé psychique avec les autres cantons latins ([santépsy.ch](http://santépsy.ch)). Différentes actions de sensibilisation ont ainsi été menées au niveau cantonal, en partenariat avec les institutions actives sur le sol fribourgeois, dans le but d'ouvrir le débat et d'oser parler de sa santé mentale. La DSAS s'est également impliquée dans le projet d'adaptation de l'ordonnance concernant la fumée passive, dont l'entrée en vigueur est prévue pour juillet 2020. Cette adaptation étend son champ d'application aux locaux d'entreprise, et inclut également les nouveaux produits de l'industrie du tabac et les systèmes produisant de la vapeur à inhaler. Dans le domaine du dépistage du cancer du côlon, la DSAS a conclu un mandat de prestations avec la Ligue fribourgeoise contre le cancer pour la mise en œuvre du programme cantonal du dépistage du cancer du côlon. Ce dépistage sera proposé aux hommes et femmes âgés de 50 à 69 ans.

#### 1.1.2.2 Cybersanté

Le canton a mis en consultation en 2019 une nouvelle base légale modifiant la loi du 16 novembre 1999 sur la santé (Cybersanté). Celle-ci permettra notamment aux citoyens et citoyennes fribourgeois de disposer d'un outil de cybersanté sous forme d'un dossier électronique du patient (DEP). Le DEP sert à partager des informations via la mise en réseau des institutions et professionnels de la santé. Il répond au souci d'une meilleure coordination, sécurité et qualité de la prise en charge des patients et des patientes, tout en garantissant la sécurité et la confidentialité des

---

données personnelles. Son introduction est prévue dans le courant 2020. Dans la foulée, le canton se dote d'une stratégie cantonale de cybersanté élaborée de manière participative avec les divers partenaires concernés.

#### 1.1.2.3 Assistance pharmaceutique en EMS

La DSAS s'était fortement engagée pour tenter de sauver le système fribourgeois d'assistance pharmaceutique dans les EMS. En vigueur depuis 2003, une convention entre l'Association fribourgeoise des institutions pour personnes âgées (AFIPA), les assureurs maladie et la Société des pharmaciens du canton de Fribourg permettait des achats de médicaments groupés et une facturation forfaitaire. Ce système avait le double mérite d'éviter le gaspillage de médicaments et d'être moins onéreux qu'une facturation individualisée : il permettait d'économiser entre 2 et 3 millions de francs par année. Avec l'abandon de ce système en raison de la résistance des assureurs, les craintes des partenaires fribourgeois impliqués dans le modèle d'assistance pharmaceutique en EMS se sont confirmées cette année : une évaluation de l'impact de la fin du modèle fribourgeois démontre une hausse massive des coûts (3,4 millions), impliquant également une augmentation des charges pour les résidents et les résidentes. Dans ce cadre, la DSAS a entamé, à la demande du Grand Conseil, les travaux de rédaction relatifs à une intervention du Conseil d'Etat auprès de la Confédération pour soutenir le travail de collaboration de groupes de professionnel-le-s en faveur de patients et de patientes. La DSAS est également impliquée dans les réflexions au niveau fédéral sur un nouveau modèle.

#### 1.1.2.4 Médecine scolaire

La mise en œuvre progressive de la nouvelle médecine scolaire (FRIMESCO) a commencé en juillet 2019, avec une phase de transition de trois ans pour permettre aux communes de s'organiser. Les préparatifs pour la mise en œuvre de la nouvelle organisation de l'examen de 9<sup>H</sup> de médecine scolaire sont en cours dans plusieurs CO du canton. Avec la nouvelle organisation de la médecine scolaire, les communes et les écoles ont la possibilité de choisir, pour les prestations de la médecine scolaire, entre un-e médecin scolaire (comme auparavant), et un infirmier ou une infirmière scolaire.

#### 1.1.2.5 Fonds ASA : aide aux familles se trouvant dans une situation financière difficile

Le Fonds ASA (Assurance scolaire contre les accidents) résultant de la dissolution de l'assurance, prévoit une contribution financière de manière subsidiaire pour les familles qui se retrouvent en situation financière difficile suite aux frais engendrés par un accident d'un enfant ou d'un jeune à charge. Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2019, de nouvelles dispositions légales permettent aussi à des familles qui se retrouvent en situation financière difficile suite à une maladie grave d'un enfant ou d'un jeune de bénéficier d'un soutien financier.

#### 1.1.2.6 Master en médecine de famille

Projet innovant réunissant les compétences de l'Université de Fribourg, de l'HFR et du RFSM, le nouveau master en médecine, axé sur la médecine de famille, a été inauguré en septembre 2019. Il est le fruit de plusieurs années de collaboration entre la DICS, la DSAS et divers partenaires du milieu de la santé et de l'éducation.

#### 1.1.2.7 Hôpital fribourgeois

La composition du Conseil d'administration de l'HFR a été modifiée selon la nouvelle législation entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2019. La conseillère d'Etat, Directrice de la santé et des affaires sociales a assuré la présidence ad intérim durant la première moitié de l'année et a ainsi conduit les travaux du comité de sélection visant à redimensionner et professionnaliser le conseil d'administration (CA) de l'établissement et les travaux du CA sur la Stratégie. L'HFR a également poursuivi ses efforts pour améliorer son efficacité. Le nouveau conseil d'administration est entré en fonction le 1<sup>er</sup> juillet, avec un président ad intérim en la personne du conseiller d'Etat, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts jusqu'à la fin de l'année. Il a nommé la 7<sup>e</sup> membre et future présidente du CA en la personne d'Annamaria Müller.

Le conseil d'administration de l'HFR a élaboré une stratégie entrepreneuriale sur la base de la mission et des objectifs stratégiques 2019–2021 qui lui ont été fixés par l'Etat. Il a également poursuivi activement les travaux sur les améliorations et les réformes exigées par les audits réalisés en 2018 sur la gouvernance et la gestion financière. La DSAS a accompagné l'HFR dans le suivi des recommandations de l'Inspection des finances. Ses représentant-e-s ont

---

participé notamment au groupe de travail permanent HFR-DSAS qui s'est réuni à plusieurs reprises, permettant de s'entendre sur les données et chiffres à fournir et la manière de les produire. A relever qu'une solution définitive a été trouvée avec les assureurs pour l'approbation des tarifs hospitaliers depuis 2012.

Plusieurs instruments parlementaires en rapport avec l'HFR ont été traités par la DSAS durant l'année écoulée. Un important rapport répondant à divers instruments parlementaires (Postulat 2017-GC-188 Jean-Daniel Schumacher/Philippe Savoy : Etat des finances de l'hôpital fribourgeois - Postulat 2018-GC-139 Gapany Johanna/Schumacher Jean-Daniel : HFR : la mission avant tout - Mandat 2018-GC-152 Schmid Ralph Alexander et al. : Mission stratégique et financement HFR) a été soumis au Grand Conseil. En parallèle, l'HFR a présenté sa Stratégie Vision 2030 et diverses mesures urgentes. Le Conseil d'Etat a annoncé son soutien à cette stratégie et relevé qu'il veillerait, dans le cadre de la mise en œuvre du plan opérationnel, que les besoins de la population prévus par la planification hospitalière soient assurés par des prestations de qualité fournies par l'HFR. Le Conseil d'Etat soutient, sur le principe, la construction d'un nouveau site principal dédié aux soins aigus hospitaliers. Dans ce cadre, la DSAS a entamé les travaux de rédaction d'une base légale permettant à l'Etat de soutenir financièrement ce projet.

#### 1.1.2.8 Hôpital intercantonal de la Broye

Constatant les difficultés traversées actuellement par l'HIB, le Département de la santé et de l'action sociale vaudois et la Direction de la santé et des affaires sociales fribourgeoise ont décidé de confier un mandat pour mener une analyse de fond conjointe sur la gouvernance de l'HIB, d'entente avec son Conseil d'établissement. Par ailleurs, ils ont décidé de mener une réflexion sur ses futures missions.

#### 1.1.2.9 Réseau fribourgeois de santé mentale

Le Réseau fribourgeois de santé mentale (RFSM) poursuit le développement de ses prestations pour l'ensemble de la population du canton. L'objectif est non seulement de répondre de manière efficace aux besoins des Fribourgeois et Fribourgeoises en matière de santé mentale, mais aussi de développer des prestations de qualité, qui agrègent professionnalisme et éthique. Le RFSM tente le plus souvent d'aborder les différentes situations de nécessité de soins psychiques en organisant un dispositif réunissant les meilleures pratiques cliniques associées à l'économicité des ressources investies. Le RFSM a ainsi continué à se développer, en poursuivant notamment les préparatifs du déploiement du FNPG Freiburg – RFSM Fribourg à Villars-sur-Glâne ces deux prochaines années, avec l'ouverture ou le regroupement de plusieurs prestations dans la capitale de notre canton : deux unités de soins hospitalières et les urgences psychiatriques cantonales en 2020, puis l'implantation progressive dès l'automne 2020 jusqu'en 2021 de l'Unité de thérapie forensique, du Centre psychosocial, du Centre cantonal d'addictologie ainsi que de la Clinique de jour francophone.

L'année 2019 marque également un tournant sur le plan académique, avec la mise en route du Master en médecine et l'inauguration du nouveau bâtiment éducatif situé sur le site de l'HFR Fribourg – Hôpital cantonal. A ce titre, la directrice médicale du Secteur de psychiatrie et de psychothérapie pour adultes du RFSM, la Dre Isabelle Gothuey a été nommée professeure titulaire à l'Université de Fribourg. Le prof. Dr Gregor Halser a également rejoint le RFSM. Il conduit désormais l'Unité de recherche psychiatrique du RFSM, qui va contribuer de manière décisive à assoir les compétences académiques du réseau.

En parallèle à la consolidation des dispositifs en cours et à venir mentionnés ci-dessus, 2019 marque la continuité d'une très haute fréquentation du Centre de soins hospitaliers avec taux d'occupation proche de 100 %. Il est à noter également que l'intensité de fréquentation des trois cliniques de jour, permettant notamment d'éviter dans certaines situations des hospitalisations, est toujours plus marquée.

#### 1.1.2.10 Asile

Le nombre d'arrivées de requérant-e-s d'asile continue de baisser, avec pour corollaire le redimensionnement des hébergements de premier accueil. Ainsi le foyer du Lac, à Estavayer-le-Lac, a été réaffecté en hébergement de seconde phase accueillant des personnes dont l'autonomie est suffisante pour occuper un logement individuel et le foyer des Passereaux, situé à Broc, a suspendu ses activités. Malgré cette baisse d'arrivées, l'effectif des requérants et requérantes d'asile, des personnes admises à titre provisoire, des personnes NEM et des requérants et requérantes

---

déboutés domiciliés dans le canton n'a pas diminué de manière conséquente (il est passé de 1791 à 1674). Le nombre de personnes réfugiées à titre provisoire est passé de 1935 à 2254.

Fruit d'une collaboration entre l'économie et la Direction de la santé et des affaires sociales, la plateforme FRintegration.ch a été mise en ligne depuis juin 2019. Elle est la première plateforme de travail en Suisse qui met en lien les réfugié-e-s et les personnes admises à titre provisoire avec les entreprises. Cette plateforme est alimentée par les professionnel-le-s de l'intégration d'ORS et de Caritas Suisse. Par ce moyen, les entreprises consultent non seulement en ligne des dossiers de personnes autorisées à travailler, mais annoncent aussi directement des postes de travail, de formation ou de stage.

Dans le domaine de l'intégration, l'Agenda Intégration Suisse (AIS), adopté en 2018 par la Confédération et les cantons, est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2019. Il propose une démarche commune qui complète et renforce les efforts déjà déployés dans les Programmes cantonaux d'intégration PIC. La hausse du forfait d'intégration, qui passe de 6000 francs à 18 000 francs par décision positive ou décision d'admission provisoire enregistrée dès le 1<sup>er</sup> mai 2019 s'accompagne de nouveaux objectifs plus exigeants en matière d'intégration. Dans ce cadre, de nouvelles mesures ont été développées tout au long de l'année.

#### 1.1.2.11 Exposition « Plus fort que la violence/Stärker als Gewalt »

Initiée et réalisée par le BEF et le Service de lutte contre la violence domestique du canton de Berne, l'exposition bilingue et interactive « Plus fort que la violence/Stärker als Gewalt » inaugurée en septembre à Fribourg concrétise notamment une mesure du *Concept cantonal de lutte contre la violence au sein du couple et ses impacts sur la famille*. Sa visite a donné l'occasion à 1300 élèves, principalement des classes de l'ECG, 15 classes du Collège de Gambach, 2 classes de l'Ecole des Métiers et à une classe de l'ESSG de se pencher sur la thématique de la violence au sein du couple, d'en comprendre les causes et les conséquences pour les victimes et les auteur-e-s et surtout de prendre conscience du soutien existant et des moyens de s'en sortir.

#### 1.1.2.12 Service de l'enfance et de la jeunesse

Alertée par la surcharge de l'Action sociale directe du Service de l'enfance et de la jeunesse, la DSAS a abordé en juin et juillet de l'année écoulée le Conseil d'Etat avec un rapport et une demande de postes. Le Conseil d'Etat s'est prononcé le 4 juillet et a permis d'engager dès l'été les 2 EPT prévus au budget du personnel 2020 pour la DSAS au secteur d'Action sociale directe. Il a en outre autorisé cette dernière à effectuer des transformation/transfert de postes depuis le Service dentaire scolaire (0,8 EPT). Par la suite, le Grand Conseil a décidé d'attribuer 5 EPT supplémentaires à l'Action sociale directe dans le cadre des discussions sur le budget 2021. L'attribution de ces postes, de même que l'introduction de différentes mesures organisationnelles, devraient permettre de soulager le secteur. Toutefois, l'analyse du pouvoir judiciaire par la Société ECOPLAN ayant été étendue aux Justices de paix et au Tribunal de mineurs, la DSAS a décidé de profiter de l'occasion pour mandater ECOPLAN pour une analyse de fonctionnement du SEJ et en particulier de l'Action sociale directe, en intégrant également le Service du personnel et d'organisation.

Suite à une motion, le Grand Conseil a modifié la loi sur l'enfance et la jeunesse (LEJ) le 11 septembre 2019 pour faciliter l'organisation interne du BPEJ tout en confirmant le respect des intérêts des deux communautés linguistiques.

## 1.2 Collaborations intercantionales (relations intercantionales au niveau de la Direction)

### 1.2.1 Conférence des Directrices et Directeurs cantonaux de la santé (CDS)

La Directrice de la santé et des affaires sociales est membre du Comité directeur de la CDS. Dans ce cadre, elle a soutenu le projet de financement uniforme des soins (EFAS), en posant la condition que les soins dispensés dans les EMS et par les services d'aide et de soins y soient inclus. Le Comité a également posé les exigences suivantes : une organisation tarifaire nationale pour les tarifs ambulatoires, un contrôle de la facturation pour les cantons ainsi que des instruments permettant aux cantons de piloter les prestations de soins ambulatoires et d'empêcher des prestations en surnombre.

## 1.2.2 Conférence des Directrices et Directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS)

La CDAS, dont la Directrice de la santé et des affaires sociales est vice-présidente, a pris position dans plusieurs dossiers fédéraux en cours. Elle s'est penchée notamment sur la prévention de la violence contre les femmes et la violence domestique en franchissant des étapes dans la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul, à savoir l'amélioration de l'accès à l'aide aux victimes et la définition de mesures de suivi sur la base d'une analyse des refuges (maisons d'accueil pour femmes). Les réfugiées touchées par la violence en Suisse constituent un autre sujet important et la CDAS entend approfondir la manière de les soutenir efficacement.

La CDAS a également soutenu la Charte Aide Sociale Suisse avec l'Union des villes suisses, la Croix-Rouge suisse, la Société suisse d'utilité publique (SSUP) et d'autres organisations spécialisées. Les institutions s'engagent ainsi en faveur de l'aide sociale et de la coopération fédérale.

## 1.2.3 Conférence latine des affaires sanitaires et sociales (CLASS)

Au cours des quatre séances tenues durant l'année, la CLASS a traité de plusieurs thèmes liés à l'assurance maladie obligatoire. Elle est favorable à un règlement au niveau fédéral du remboursement des frais LiMA (matériel de soins), à la suite d'un arrêt du Tribunal fédéral qui en décharge les assureurs maladie. Concernant le projet de financement uniforme des soins (stationnaires et ambulatoires) EFAS, elle a fait part de sa grande inquiétude quant aux enjeux financiers du projet pour les cantons et regrette que ces derniers aient été ignorés. Dans le cadre des primes maladies, la CLASS a montré son intérêt pour les 3 initiatives du canton du Tessin, relatives à une meilleure information des cantons lors de la procédure d'approbation des primes, de la fixation d'un seuil à partir duquel les réserves des assureurs maladie sont considérées comme excessives et l'obligation de diminuer les primes lors d'une baisse des coûts. La CLASS a encore décidé de poursuivre les travaux en lien avec le projet REFORMER en vue d'une décision formelle sur la suite du projet dans le 1<sup>er</sup> trimestre de l'année 2020. Enfin, la CLASS a traité de la Convention romande sur les jeux d'argent, qui devra être entérinée en 2020 par les parlements cantonaux.

## 1.3 Affaires contentieuses (recours/décisions durant l'année en revue)

La DSAS traite, sur la base de l'article 116 al 1 CPJA, les recours contre les décisions de ses services lorsque la loi ne prévoit pas un recours direct au Tribunal cantonal. La situation de ces recours pour l'année 2019 est la suivante :

Procédures pendantes au 31 décembre 2018 : 3

Procédures pendantes au 31 décembre 2019 : 2

Recours déposés : 13

Recours traités : 14

Les treize recours enregistrés en 2019 ont été déposés en français. Sur les quatorze recours traités, trois ont été partiellement admis, dix ont abouti au rejet du recours et un a été classé. L'assistance judiciaire a été accordée une fois.

Concernant les décisions de première instance, la DSAS a notamment rendu 32 décisions de levée du secret médical.

## 1.4 Législation

### 1.4.1 Lois et décrets

Loi du 6 février 2019 modifiant l'affectation du fonds résultant de la dissolution de l'assurance scolaire contre les accidents

Loi du 11 septembre 2019 modifiant la loi sur l'enfance et la jeunesse

### 1.4.2 Ordonnances, règlements et décisions

Ordonnance du 15 janvier 2019 approuvant la convention tarifaire cantonale TARMED passée entre la Société de médecine du canton de Fribourg et la communauté d'achat HSK

Ordonnance du 12 février 2019 modifiant l'ordonnance fixant la liste des établissements médico-sociaux du canton de Fribourg

---

Ordonnance du 25 mars 2019 concernant la fixation de la part cantonale aux coûts des prestations de soins aigus et de transition

Ordonnance du 2 avril 2019 approuvant la convention tarifaire LAMal entre l'hôpital fribourgeois et la communauté d'achat HSK relative à la prise en charge des patients stationnaires de réadaptation cardio-vasculaire

Ordonnance du 2 avril 2019 approuvant la convention tarifaire LAMal 2019 entre l'hôpital fribourgeois et la communauté d'achat HSK concernant le traitement hospitalier en soins somatiques aigus

Ordonnance du 2 avril 2019 fixant le baserate 2019 provisoire applicable entre l'hôpital fribourgeois et CSS Assurance-maladie SA pour les hospitalisations somatiques aiguës

Ordonnance du 9 avril 2019 approuvant les conventions tarifaires LAMal 2019 de l'Hôpital Daler concernant le traitement hospitalier en soins somatiques aigus

Ordonnance du 28 mai 2019 approuvant la convention tarifaire LAMal 2019 entre le Réseau fribourgeois de soins en santé mentale et la communauté d'achat HSK SA concernant le traitement hospitalier en psychiatrie

Ordonnance du 28 mai 2019 approuvant les conventions tarifaires LAMal 2019 valables pour la maison de naissance Le Petit Prince concernant les traitements stationnaires aigus

Ordonnance du 4 juin 2019 approuvant la convention tarifaire LAMal 2019 et le baserate de la Clinique Générale – Sainte-Anne SA concernant le traitement hospitalier en soins somatiques aigus

Ordonnance du 12 juin 2019 approuvant une convention tarifaire LAMal 2018 concernant la rémunération des prestations ambulatoires accomplies par des sages-femmes employées ou mandatées par des maisons de naissance

Ordonnance du 12 juin 2019 approuvant une convention tarifaire LAMal 2019 concernant la rémunération des prestations ambulatoires accomplies par des sages-femmes

Ordonnance du 12 juin 2019 approuvant une convention tarifaire LAMal 2018 concernant la valeur du point applicable aux prestations de chiropratique

Ordonnance du 12 juin 2019 modifiant l'ordonnance concernant l'application de l'article 55a de la loi fédérale sur l'assurance-maladie

Ordonnance du 4 juillet 2019 approuvant une convention tarifaire LAMal sur la valeur fribourgeoise du point tarifaire de physiothérapie négociée entre la communauté d'achat HSK SA, CSS Assurance-maladie SA et l'ASPI

Ordonnance du 4 juillet 2019 approuvant les forfaits journaliers de la réadaptation convenus entre l'hôpital fribourgeois et les assureurs-maladie

Ordonnance du 4 juillet 2019 approuvant les avenants modifiant les conventions tarifaires passées entre l'hôpital fribourgeois, CSS Assurance-maladie SA et tarifsuisse SA concernant la rémunération des soins palliatifs

Ordonnance du 27 août 2019 modifiant le règlement sur l'utilisation du fonds résultant de la dissolution de l'assurance scolaire contre les accidents

Ordonnance du 24 septembre 2019 modifiant l'ordonnance fixant le taux des cotisations dues à la Caisse cantonale de compensation pour allocations familiales

Ordonnance du 14 octobre 2019 modifiant l'ordonnance concernant la réduction des primes d'assurance-maladie

Ordonnance du 18 novembre 2019 approuvant les conventions tarifaires LAMal fixant la valeur du point tarifaire TARMED à partir de 2014, négociées entre les hôpitaux somatiques fribourgeois, le RFSM et les assureurs-maladie

Ordonnance du 26 novembre 2019 approuvant la convention tarifaire LAMal fixant le baserate 2020, négocié entre l'HFR et CSS Assurance-maladie SA

Ordonnance du 26 novembre 2019 approuvant les conventions tarifaires LAMal fixant les baserates à partir de 2012, négociées entre l'HFR et tarifsuisse SA

---

Ordonnance du 3 décembre 2019 modifiant l'ordonnance relative à la classification des fonctions dans l'échelle spéciale des fonctions

Ordonnance du 10 décembre 2019 modifiant l'ordonnance concernant la création d'un Fonds de désendettement en faveur des personnes physiques

Règlement du 12 décembre 2019 sur les institutions spécialisées et les familles d'accueil professionnelles (RIFAP)

## 2 Service de la santé publique (SSP)

---

Chef de service : Dr med. Thomas Plattner

### 2.1 Mission et activités du service

La mission du Service de la santé publique (SSP) est de garantir à la population un accès équitable à des soins de qualité pour promouvoir, maintenir et rétablir la santé, à des coûts raisonnables. Dans ce cadre, les domaines d'activité du Service concernent essentiellement la planification, le subventionnement, respectivement le financement des prestations sanitaires dans le domaine hospitalier ainsi que dans le domaine d'aide et soins à domicile et, en collaboration notamment avec le Service du médecin cantonal (SMC), la surveillance des institutions et professionnels de la santé et la mise en œuvre de la politique cantonale de promotion de la santé et de prévention.

Les principales activités du Service concernent les dossiers suivants :

- > la planification hospitalière dans le but de couvrir les besoins en prestations stationnaires de la population cantonale ;
- > la gestion de la participation de l'Etat au financement des hôpitaux publics, des cliniques privées et de la maison de naissance, y compris l'élaboration et le suivi de leurs mandats de prestations et le suivi des dossiers concernant ces établissements, ainsi que la gestion financière des hospitalisations hors canton ;
- > la préparation des décisions d'approbation du Conseil d'Etat relatives aux conventions tarifaires passées entre assureurs-maladie et fournisseurs de prestations et, en cas d'échec des négociations, la préparation des décisions relatives à la fixation des tarifs par le Conseil d'Etat et, le cas échéant, la garantie du suivi des procédures de recours devant le Tribunal administratif fédéral ;
- > la préparation des décisions du Conseil d'Etat relatives à la fixation des tarifs de référence pour les hospitalisations hors canton ;
- > la gestion du dossier de la planification en matière de promotion de la santé et de prévention ;
- > le subventionnement des institutions et projets de promotion de la santé et de prévention, ainsi que l'élaboration et le suivi de leurs mandats de prestations ;
- > le financement des services d'aide et de soins à domicile ;
- > la gestion des autorisations de pratiquer pour les professionnel-le-s de la santé ;
- > la gestion des autorisations d'exploitation des institutions de santé ;
- > le contrôle des agents thérapeutiques et de leur mise en commerce, ainsi que la surveillance des pharmacies et drogueries du canton et le contrôle des stupéfiants ;
- > la gestion du Fonds spécial pour enfants accidentés (ancienne Assurance scolaire contre les accidents) ;
- > le traitement des questions concernant l'application de l'Accord sur la libre circulation des personnes (ALCP) conclu avec l'Union européenne (UE) et la Convention relative à l'Association européenne de libre-échange (AELE) en matière d'assurance-maladie ;
- > la rédaction de rapports et de projets de réponses aux instruments parlementaires, ainsi que de prises de position et de préavis divers concernant son domaine de compétence.

---

Le Service assure le secrétariat de la Commission de surveillance des professions de la santé et des droits des patients et patientes et la gestion du fonds de l'assurance scolaire contre les accidents (ASA). De plus il gère sur le plan administratif l'Inspectorat de Suisse Occidentale des Produits Thérapeutiques (ISOPTh). Sur le plan intercantonal, le Service participe à diverses commissions du Groupement romand des services de santé publique (GRSP) et de la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS).

Le SSP assure conjointement le secrétariat du Club santé-social du Grand Conseil avec le Service de l'action sociale.

## 2.2 Professions de la santé

### 2.2.1 Autorisation de pratique

Conformément aux dispositions légales sur la santé, la Direction a délivré les autorisations de pratique suivantes :

- > audioprothésiste : 1
- > chiropraticien-ne : 1
- > diététiciens-nes : 2
- > droguiste : 1
- > ergothérapeutes : 17
- > hygiénistes dentaires : 5
- > infirmiers-ières : 40
- > logopédistes-orthophonistes : 2
- > masseurs médicaux : 3
- > médecins : 91
- > médecins dentistes : 22
- > médecins vétérinaires : 19
- > opticiens-nes : 3
- > opticiens-nes diplômés-es : 6
- > optométriste : 1
- > ostéopathes : 3
- > pharmaciens-nes : 14
- > pharmaciens-nes autorisé-es de pratiquer sous surveillance : 20
- > physiothérapeutes : 33
- > podologues : 2
- > psychothérapeutes : 16
- > sage-femmes : 17

Les professionnel-le-s de la santé exerçant au sein d'une institution de santé publique ou mandatée par une collectivité publique n'ont pas besoin d'une autorisation personnelle de pratique. Cela étant, tout-e professionnel-le de la santé peut requérir une autorisation personnelle de pratique dans son propre intérêt, respectivement dans l'intérêt ou sur demande de l'institution. Cela peut concerner par exemple des médecins-cadres ayant une activité privée accessoire ou des personnes souhaitant adhérer à une association professionnelle qui exige une telle démarche de ses membres.

#### 2.2.1.1 Limitation d'admission à pratiquer à la charge de l'assurance-maladie obligatoire

Sur la base de l'article 55a de la loi fédérale sur l'assurance-maladie, le Conseil d'Etat a fixé les règles d'admission des médecins dans le canton par ordonnance du 23 août 2016. Les règles applicables sont décrites sur le site Internet du Service : <https://www.fr.ch/ssp/sante/institutions-et-professionnels-de-sante/suis-je-concerne-par-la-limitation-dadmission-a-pratiquer-a-la-charge-de-lassurance-maladie-obligatoire>.

### 2.2.2 Autorisation d'exploitation

Conformément aux dispositions légales sur la santé, la Direction a délivré les autorisations d'exploitation suivantes (y c. les renouvellements d'autorisation) :

- > établissements pour personnes âgées : 4

- 
- > services de soins à domicile : 8
  - > service d'ambulances : 1
  - > institutions médico-technique : 6
  - > institutions ambulatoires : 45
  - > laboratoire d'analyses médicales : 1
  - > drogueries : 2
  - > pharmacies publiques : 16
  - > pharmacies d'institution : 40
  - > pharmacie hospitalière : 1
  - > pharmacies de cabinet ou de centre vétérinaire : 12

### 2.2.3 Surveillance des professions de la santé

En 2019, la Commission de surveillance des professions de la santé et des droits des patients et patientes a été saisie de 21 nouvelles plaintes et/ou dénonciations. Dans le même temps, la Commission a pu liquider 23 dossiers. Elle n'a toutefois eu à statuer sur le fond qu'à 9 reprises : dans 5 cas, elle a prononcé des sanctions (trois avertissements, un blâme et une amende) à l'encontre de quatre professionnel-le-s de la santé (deux psychiatres, un dentiste et un chirurgien orthopédiste) et d'une institution de santé, alors qu'elle a classé quatre procédures visant à tort un hôpital, deux psychiatres et une podologue. Les 14 autres dossiers liquidés l'ont été soit par conciliation des parties en litige, sous l'égide des médiatrices de la Commission (quatre cas mettant tous en cause des institutions de santé), soit à la suite de retraits de plainte (10 cas visant quatre médecins, quatre dentistes et deux psychologues-psychothérapeutes).

Lorsque la Commission a prononcé une sanction, les infractions constatées concernaient les droits des patients et patientes d'être informé-e-s (art. 47 LSan), d'avoir accès à leur dossier médical (art. 60 LSan) et de choisir librement les professionnel-le-s ou institutions de santé (art. 45 et 46 LSan), ainsi que les obligations des professionnel-le-s de santé en matière de formation continue (art. 87 LSan) et de secret professionnel (art. 89 LSan).

## 2.3 Hôpitaux

### 2.3.1 Activités générales

Le canton est tenu de garantir une offre suffisante en prestations hospitalières médicales stationnaires pour la population fribourgeoise. Par le biais de la planification qui est liée aux prestations fournies, il promeut la qualité de la prise en charge et participe à atténuer l'augmentation des coûts de la santé. La planification hospitalière se concrétise par la liste hospitalière.

Pour concrétiser cette liste, le Service a conclu des mandats annuels 2019 relatifs aux prestations hospitalières avec l'HFR, le RFSM, l'Hôpital Daler, la Clinique Générale – Ste-Anne (Swiss Medical Network), la maison de naissance « Le Petit Prince » et l'Hôpital intercantonal de la Broye HIB. Par ailleurs, pour l'HFR et le RFSM, un mandat annuel 2019 relatif aux prestations d'intérêt général et autres prestations « PIG et AP » (financement hors achats des prestations) ainsi qu'une convention sur le financement des journées inappropriées ont été conclus avec chacun des réseaux hospitaliers. Ces différents mandats respectent notamment les dispositions prévues dans la Loi fédérale du 18 mars 1994 sur l'assurance-maladie (LAMal) et la loi du 4 novembre 2011 concernant le financement des hôpitaux et des maisons de naissance.

Comme les années précédentes, les mandats annuels 2019 ont été évalués notamment, sous l'angle de la qualité et des prestations des établissements fribourgeois. Pour l'HIB, ces évaluations ont été faites en collaboration avec le Service de la santé publique du Canton de Vaud.

En ce qui concerne les prestations hospitalières en somatique aigüe, elles sont financées selon les tarifs SwissDRG (Swiss Diagnosis Related Groups) depuis l'introduction du nouveau financement hospitalier en 2012. Ces forfaits liés aux prestations sont cofinancés par l'assurance obligatoire des soins (AOS) et les cantons conformément à l'art. 49a, al. 2 de la LAMal. En 2019, l'Etat de Fribourg a fixé la part prise annuellement en charge à 55 %.

En attendant l'entrée en vigueur du projet ST Reha prévue le 1<sup>er</sup> janvier 2022, les traitements stationnaires en réadaptation sont remboursés sur la base de forfaits journaliers négociés individuellement entre chaque hôpital et assureur-maladie. Ces coûts sont également cofinancés à hauteur de 55 % par le canton et 45 % par l'AOS.

Afin de formaliser les prestations susceptibles d'être financées par l'Etat hors achats des prestations, un concept PIG et AP a été élaboré conjointement entre l'HFR et la DSAS. Ce concept expose la base légale, définit les prestations et décrit les modalités de leur financement. Après avoir été approuvé par le conseil d'administration de l'HFR, le concept a été approuvé par le Conseil d'Etat le 26 novembre 2019 et a servi de base pour le mandat annuel 2020 relatif aux PIG et AP. Les travaux seront poursuivis pour formaliser ces prestations pour les autres établissements hospitaliers qui bénéficient d'un financement hors prestations par le canton.

Dans le courant 2019, le Service a participé aux négociations tarifaires entre les assureurs-maladie et le HFR sur les baserates 2012 à 2018 qui ont finalement abouti. Les corrections de financement résultant de cet accord seront réglées avec l'Etat dans le cadre du décompte 2019 et 2020.

Le Service a répondu à diverses questions relatives au domaine hospitalier et a participé à différentes commissions ou réflexions au plan intercantonal et national. Au mois de novembre 2019, le Service a préparé le rapport n° 2019-DSAS-70 faisant suite à diverses interventions parlementaires en lien avec la stratégie et le financement de l'HFR.

### 2.3.2 Les hôpitaux en chiffres

Flux financiers 2019 entre l'Etat et les hôpitaux	HFR	RFSM	HIB	Cliniques et maison de naissance <sup>1</sup>	Total financement Hôpitaux
Prestations LAMal à charge de l'Etat	106 491 350	22 529 500	11 382 731	32 066 446	172 470 027
Financement de l'Etat hors achats de prestations	62 050 690	12 363 000	1 267 844	-	75 681 534
<b>Total financement de l'Etat</b>	<b>168 542 040</b>	<b>34 892 500</b>	<b>12 650 574</b>	<b>32 066 446</b>	<b>248 151 561</b>
Correction du financement 2018 selon décompte définitif	9 053 791	- 204 453	- 85 703		8 763 635

<sup>1</sup> selon factures reçues jusqu'au 31.12.2019

<sup>2</sup> Les décomptes définitifs 2019 pour les hôpitaux se feront au cours de l'année 2020 et tiendront compte de l'activité définitive.

Statistiques générales d'exploitation en 2019 des hôpitaux en soins somatiques et psychiatriques du canton

ETABLISSEMENTS	Lits annuels moyens	Nombre de sorties (de chaque site) (3)	Nombre de journées de malades (de chaque site) (4)	Durée moyenne de séjour (de chaque site)
<b>HFR hôpital fribourgeois</b>				
HFR Fribourg- Hôpital cantonal	289	14 499	92 277	6,4
HFR Tafers	73	2 307	22 357	9,7
HFR Riaz	98	4 070	30 802	7,6
HFR Billens	49	819	14 567	17,8
HFR Meyriez-Murten	62	1 194	20 525	17,2
<b>Hôpital intercantonal de la Broye (1)</b>				
Hôpital intercant. de la Broye, site d'Estavayer-le-Lac	47	775	14 749	19,0
Hôpital intercant. de la Broye, site de Payerne	105	5 409	28 505	5,3
<b>RFSM Réseau fribourgeois de santé mentale</b>				

<b>ETABLISSEMENTS</b>	<b>Lits annuels moyens</b>	<b>Nombre de sorties (de chaque site) (3)</b>	<b>Nombre de journées de malades (de chaque site) (4)</b>	<b>Durée moyenne de séjour (de chaque site)</b>
Centre de soins hospitaliers Marsens (2)	170	2 500	60 406	24,2
<b>Cliniques privées de Fribourg</b>	<b>120</b>	<b>9 377</b>	<b>31 192</b>	<b>3,3</b>

Etat provisoire au 20 janvier 2020

(1) Données relatives à l'ensemble de l'Hôpital intercantonal de la Broye (y c. les patient-e-s vaudois et vaudoises) et sans journées inappropriées.

(2) Nombre de journées facturées durant la période du 1.1. au 31.12.2019 y c. journées inappropriées. Annonce de 6 lits supplémentaires par le RFSM.

(3) Ces chiffres comprennent les nouveau-nés et tiennent compte des regroupements selon les règles SwissDRG.

(4) Conformément à la définition de la durée de séjour de SwissDRG TARPSY : date de sortie./date d'entrée ./jours de congé+ 1.

## 2.4 Hospitalisations hors canton

En vertu de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal), l'Etat de Fribourg est tenu de participer aux frais d'hospitalisation hors canton de ses résidents et résidentes, à condition que l'établissement figure sur la liste hospitalière du canton de Fribourg ou sur la liste hospitalière de son canton d'implantation et qu'il dispose d'un mandat de prestations public pour la prestation médicale en question. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la participation cantonale correspond à 55 % des coûts de l'hospitalisation, les autres 45 % étant à charge de AOS. S'il s'agit d'une hospitalisation hors canton pour raison médicale, c'est-à-dire pour une prestation non disponible dans le canton ou d'une urgence médicale survenue hors canton, le tarif de l'établissement hospitalier qui accueille les patients fribourgeois s'applique. S'il s'agit du choix du patient ou de la patiente de se faire hospitaliser hors canton par convenance personnelle, c'est le tarif de référence fribourgeois qui s'applique et une éventuelle différence de coût est à la charge du patient ou de la patiente respectivement de son assurance complémentaire. Incombent au Service de la santé publique la saisie, le contrôle et la libération pour paiement des factures hospitalières.

Le budget initialement prévu pour les hospitalisations hors canton était de 82 515 000 francs, somme majorée d'un report de crédit de 2 900 000 francs. En résulte un budget 2019 effectif de 85 415 000 francs. Le montant dépensé pour les hospitalisations hors canton en 2019 s'élève à 82 515 314 francs selon les comptes de l'Etat

Sur la somme totale de 85 415 314 francs (budget initial 2019 plus report de crédit de 2018) ont été payés 9413 séjours hospitaliers qui ont eu lieu en 2019, 1841 séjours de l'année 2018 ainsi que 60 séjours des années antérieures. Est comprise dans cette somme également la part cantonale fribourgeoise, à hauteur de 167 451 fr. 35, relative au financement des coûts d'hospitalisation des assuré-e-s qui résident dans un Etat membre de l'Union européenne, en Islande ou en Norvège et qui touchent une rente suisse ou des membres de leur famille, conformément à l'art. 41 al. 2ter, LAMal, entré en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Par ailleurs, un montant de 251 862 fr. 60 a été encaissé pour des remboursements provenant de Service Sinistres Suisse SA pour les hospitalisations de Fribourgeois et Fribourgeoises relevant de l'assurance obligatoire des soins mais engendrées par un accident pour lequel un tiers est responsable.

Globalement, on observe une légère hausse des coûts pour les hospitalisations hors canton entre 2018 et 2019.

## 2.5 Planification hospitalière

Pour garantir la couverture des besoins en soins hospitaliers stationnaires de leur population, les cantons ont l'obligation d'établir une planification hospitalière en tenant compte des critères définis par la LAMal et les dispositions légales qui en découlent (cf. notamment art. 58a ss OAMal). Selon la jurisprudence du Tribunal fédéral, ce travail de planification sert également à éviter des surcapacités (ATF 138 II 398).

L'ordonnance fribourgeoise fixant la liste des hôpitaux et des maisons de naissance qui découle de cette planification spécifie quels établissements intra- et extracantonaux sont admis à pratiquer à la charge de l'assurance obligatoire des soins ainsi que l'étendue du mandat accordé par l'Etat de Fribourg.

## 2.6 Aide et soins à domicile

En matière d'aide et de soins à domicile, le Service a géré le subventionnement des services mandatés et le financement des coûts résiduels des soins des infirmiers et infirmières indépendants. Il a en outre dû organiser le financement du matériel de soins (selon la liste fédérale LiMA) et participer à l'élaboration du rapport de planification des soins de longue durée 2021-2025 mis en consultation jusqu'à la fin du mois de mars 2020. Enfin, le SSP a veillé à la récolte des données de la statistique fédérale de l'aide et des soins à domicile, dont il doit valider les résultats pour la Confédération.

## 2.7 Soins palliatifs

La stratégie cantonale de soins palliatifs et le plan de mesures 2016-2020 ont été adoptés en avril 2016 par le Conseil d'Etat. Outre le fait qu'elle valorise les initiatives déjà prises par l'Etat et les organismes parapublics et privés, la stratégie est aussi porteuse de nouveaux projets. Le Service continue à travailler à la mise en œuvre des mesures planifiées, travaux qui vont se poursuivre ces prochaines années.

## 2.8 Promotion de la santé et prévention

### 2.8.1 Planification, mandats de prestations et projets spécifiques

Le secteur promotion de la santé et prévention veille à la pertinence des actions de promotion de la santé et de prévention, au suivi et à la coordination des différents mandats de prestations, projets et programmes en lien avec les priorités cantonales alimentation, mouvement, santé mentale, alcool et tabac.

Suite à l'adoption en mars 2017 de la Stratégie cantonale de promotion de la santé et de prévention (Perspectives 2030) par le Conseil d'Etat, l'année 2019 a été consacrée aux travaux d'élaboration de son plan d'action. En collaboration avec la Commission cantonale de promotion de la santé et de prévention (CCPSP), les mesures du plan d'action ont été identifiées. Le plan d'action en cours de rédaction sera finalisé en 2020 et mis en consultation auprès d'un large réseau de partenaires. La Commission cantonale s'est réunie à cet effet à trois reprises en 2019. Outre son implication dans l'élaboration du plan d'action, les réunions de la Commission ont permis la présentation de différentes politiques publiques (notamment Développement durable, Concept cantonal de lutte contre la violence au sein du couple et ses impacts sur la famille, Concept cantonal santé à l'école DICS-DSAS, Plan climat, projets de prophylaxie dentaire) et de renforcer par ce biais les échanges intersectoriels.

En décembre 2017, la Direction des institutions, de l'agriculture et de la forêt (DIAF) et la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS) ont mandaté conjointement l'Institut d'ethnologie de l'Université de Neuchâtel (IENE) pour la réalisation d'une étude sur les risques psychosociaux chez les agriculteurs. L'étude a été menée sous la direction de Jérémie Forney, professeur assistant à l'IENE. Les conclusions de l'étude ont été publiées en 2019. L'étude identifie trois aspects de l'activité agricole qui jouent un rôle central dans le bien-être ou les difficultés rencontrées par les agriculteurs du canton, à savoir : une identité professionnelle forte mais contestée ; la famille comme soutien, mais aussi source de conflits ; le cloisonnement du milieu agricole, entre agriculteurs (jalousie, compétition) et face au reste de la société. En conclusion, l'étude propose des pistes de réflexion pour renforcer les facteurs de protection et soutenir la « reconexion sociale » du monde agricole, en favorisant notamment des liens plus directs entre producteurs et consommateurs. Il met d'autre part en avant le rôle primordial de la formation pour renforcer les compétences sociales au sein des équipes de conseil. La constitution d'une cellule d'aide rassemblant les compétences de plusieurs spécialistes et services, et pouvant ainsi offrir des soutiens variés et adaptés aux besoins de situations spécifiques ressort également des pistes de réflexions l'étude.

Le budget global de la Promotion de la santé et prévention s'élève en 2019 à un montant total de 3 341 610 francs. Ce budget est composé d'une part des montants inscrits au budget de la DSAS et d'autre part de recettes externes attribuées par Promotion Santé Suisse, l'Administration fédérale des douanes (Dîme alcool) et le Fonds de prévention du tabagisme pour la mise en œuvre de programmes cantonaux thématiques.

---

## 2.8.2 Programmes cantonaux

### 2.8.2.1 « Je mange bien, je bouge bien »

Démarrée en 2018, la mise en œuvre de la 3<sup>e</sup> phase du Programme cantonal fribourgeois « Je mange bien, je bouge bien » s'est poursuivie en 2019. Le pilotage de ce Programme est assuré par les chef-fe-s de divers services de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport (DICS) et de la DSAS.

La troisième phase (2018-2021) soutient et développe des mesures dans les domaines de l'alimentation et de l'activité physique pour des groupes cibles d'enfants et jeunes âgé-e-s de 0 à 20 ans ainsi que pour le nouveau groupe-cible des senior-e-s de 65 ans et plus qui vivent à domicile. Certaines de ces mesures s'adressent également aux proches et professionnel-le-s qui entourent les groupes-cibles ou aux communes.

Le Programme « Je mange bien, je bouge bien » 2018-2021 compte en tout 43 mesures, dont le développement de lignes Pédibus intergénérationnelles, des cours et ateliers d'alimentation pour les enfants et senior-e-s, des repas accompagnés pour senior-e-s, des ateliers pour adolescents et adolescentes visant à développer une image positive de son corps, etc. Plusieurs projets spécifiques ont ainsi pu bénéficier du soutien du Programme.

### 2.8.2.2 Santé à l'école

Sous la supervision d'un comité de pilotage interdirectionnel, le Bureau cantonal pour la santé à l'école est chargé de suivre la mise en œuvre du concept. Composé de représentant-e-s de la DICS et de la DSAS, il a suivi et coordonné divers dossiers liés au concept santé à l'école dont le Conseil d'Etat a prolongé la validité jusqu'à la fin de la période législative en cours.

Diverses actions prioritaires ont ainsi été entreprises dans le cadre de la santé à l'école, par exemple l'accompagnement de plusieurs établissements scolaires pour l'entrée dans le Réseau des écoles en santé et durable, la coordination de différentes formations continues avec la HEP, le soutien au développement d'outils pour les enseignant-e-s et de manière générale la coordination des actions de promotion de la santé et de prévention dans les établissements scolaires.

### 2.8.2.3 Tabac

La prévention du tabagisme et la protection contre la fumée passive sont reconnues comme des priorités de la Stratégie cantonale de promotion de la santé et prévention (Perspectives 2030). L'épidémie du tabagisme est un enjeu majeur de santé publique. Chaque année en Suisse, 9500 décès prématurés sont causés par le tabagisme, ce qui représente 25 décès par jour. La moitié des fumeurs et fumeuses décèdent prématurément et un cinquième des décès dus au tabac concernent des personnes de moins de 65 ans.

Afin de mener des actions cohérentes et coordonnées dans le canton de Fribourg, le CIPRET Fribourg, sur mandat de la Direction, est chargé d'assurer la mise en œuvre du 3<sup>e</sup> Programme cantonal de prévention du tabagisme « Sans fumée, je respire » 2018-2021. Un comité de pilotage interdisciplinaire et interdirectionnel en assure la conduite stratégique. Le Programme est financé conjointement par le canton de Fribourg, le Fonds de prévention du tabagisme, la Loterie romande et les Ligues de santé du canton de Fribourg.

Dans ce cadre, l'accent a été mis en 2019 sur les mesures dites structurelles. La nouvelle catégorie de produits nicotinés sans combustion et les cigarettes électroniques avec ou sans nicotine étant arrivées sur le marché, le Conseil d'Etat entend appliquer à ces produits les mêmes règles qu'aux produits du tabac combustible. A cet effet, les différentes bases légales au niveau cantonal ont été analysées. Le CE a ainsi donné suite à la question 2018-CE-25 Solange Berset « Un nouveau produit tabagique ». Il a décidé d'adapter l'ordonnance concernant la fumée passive en l'élargissant à ces nouveaux produits. De plus, il a élargi la directive du 30 juin 2014 concernant l'[interdiction de fumer des cigarettes électroniques](#) pour le personnel de l'Etat dans les bâtiments de l'administration aux nouveaux produits nicotinés.

---

D'autres mesures d'adaptation du cadre légal existant seront décidées en 2020.

#### 2.8.2.4 Santé mentale

Le Programme cantonal de promotion de la santé mentale a démarré en janvier 2019. Il comporte 28 mesures destinées aux enfants, aux jeunes, aux senior-e-s et à leurs proches ainsi qu'aux professionnel-le-s qui les entourent : 17 mesures auprès de publics cibles spécifiques, 4 mesures structurelles, 2 mesures de coordination et collaboration et 5 mesures de communication et d'information.

Les objectifs du Programme sont, entre autres, de sensibiliser le public cible à l'importance de la santé mentale et de favoriser le renforcement des ressources et la participation sociale. L'accent est également mis sur le partage de connaissances et le renforcement de la collaboration entre les professionnel-le-s. Le Programme a été présenté lors d'un symposium sur la promotion de la santé mentale au congrès de la Société suisse de psychiatrie à Berne.

Le secteur Promotion de la santé et prévention participe également à la Campagne de Promotion de la santé psychique avec les autres cantons latins, campagne financé par Promotion santé suisse. L'objectif principal de la campagne est de faire comprendre à la population qu'on peut prendre soin de sa santé mentale comme de sa santé physique. Pendant cette année, l'accent a été mis sur la promotion de la santé mentale des adolescents en partenariat avec la plateforme [www.ciao.ch](http://www.ciao.ch).

#### 2.8.2.5 Alcool

L'alcool est reconnu comme une des priorités de la Stratégie cantonale de promotion de la santé et de prévention (Perspectives 2030). L'élaboration et la mise en œuvre du Plan cantonal action alcool (PCAA) sont menées conjointement par le SSP et le SMC, avec pour préoccupation de couvrir les quatre piliers de la politique nationale alcool (prévention, prise en charge, réduction des risques et répression/régulation du marché). L'année 2019 a été consacrée à la mise en œuvre des mesures du PCAA et la mise sur pied de groupes d'accompagnement partenaires de cette mise en œuvre. Le PCAA propose 18 mesures qui s'inscrivent en renforcement des mesures existantes (5 mesures auprès de groupes cibles spécifiques ; 7 mesures de prévention structurelle ; 4 mesures de coordination et collaboration et 2 mesures de communication).

Par ailleurs, le Service participe au Comité de pilotage du projet « Smart Event », labellisation des manifestations publiques menée par REPER. Le Service prend également part à un groupe de travail intercantonal latin de prévention de la consommation d'alcool parmi les seniors, coordonné par le Groupement romand d'études des addictions (GREA) et la Commission de prévention et de promotion de la santé (CPPS) du Groupement des Services de santé publique (GRSP).

#### 2.8.3 Relations cantonales, intercantionales et nationales (TR)

Le secteur Promotion de la santé et prévention participe activement à différentes commissions, comités de pilotage et groupes de travail tant au niveau intracantonal qu'intercantonal. Au travers de sa participation, il vise à promouvoir une gouvernance intersectorielle de la promotion de la santé et à favoriser ainsi la création d'environnements favorables à la santé.

En 2019, au niveau cantonal, le Secteur a notamment été particulièrement impliqué dans les travaux d'élaboration de la nouvelle Stratégie de développement durable ainsi que dans ceux de la création du Plan climat. Le Secteur de promotion de la santé et prévention participe pour ce faire au Comité de pilotage DD-Climat et s'implique dans différents ateliers et groupes de travail.

Au travers de rencontres de la Commission cantonale de promotion de la santé et de prévention CCPSP, des liens ont été tissés avec différentes politiques publiques ayant un impact sur la santé de la population (notamment Développement durable, Concept cantonal de lutte contre la violence au sein du couple et ses impacts sur la famille, Concept cantonal santé à l'école DICS-DSAS, Plan climat, projets de prophylaxie dentaire).

Le Secteur promotion de la santé et prévention a participé aux travaux menés par la CPPS et Promotion santé suisse autour de la publication d'un ouvrage consacré à la participation en matière de promotion de la santé. L'action communautaire est, en effet, un axe important de la promotion de la santé. En donnant à la population une meilleure

---

maîtrise des décisions qui influencent sa santé, elle représente l'un des cinq piliers de la promotion de la santé selon la Charte d'Ottawa. Ce document de travail vise ainsi à soutenir la mise en place de processus participatifs qui tiennent compte des besoins de la population tout en se basant sur des bonnes pratiques en la matière.

Le Club santé-social du Grand Conseil s'est constitué en association depuis décembre 2017. Le Service en assure conjointement le secrétariat avec le Service de l'action sociale. En 2019, le comité du club s'est réuni à deux reprises. L'assemblée générale des membres a également été convoquée à deux reprises. En mars, le rapport sur la situation sociale et la pauvreté dans le canton de Fribourg a été présenté aux membres au sein de l'exposition « Itinéraires entrecoupés ». En octobre, les membres ont bénéficié d'une présentation sur le thème « Les soins intégrés : quels facteurs de succès et quels enjeux pour l'avenir ? ».

## **2.9 Cybersanté**

Au sens large, la Cybersanté peut être définie comme l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (p. ex. l'utilisation de smartphones, d'ordinateurs, de réseaux informatiques, de logiciels, etc.) en faveur de la santé. Elle englobe notamment le Dossier électronique du patient (DEP) mais également d'autres prestations/services telles que le plan de médication partagé (PMP), le plan de soins partagé (PSP) ou l'envoi sécurisé de documents/informations médicaux entre professionnel-le-s de la santé.

Avec l'appui d'un COPIL, le Service met en œuvre le DEP durant sa phase de projet qui porte sur les années 2017-2022. Par cette mission, le Service apporte son soutien aux professionnel-le-s de la santé et aux institutions.

Le Service a mené avec les cantons voisins de Suisse occidentale des réflexions et discussions qui ont permis d'aboutir à la création d'une communauté intercantonale de référence, nommée CARA, en charge de mettre en place la plateforme DEP. En tant que membre de cette communauté, le canton, par l'intermédiaire du Service, collabore étroitement avec les organes de l'Association CARA pour le fonctionnement de cette dernière, conjointement avec les services de santé publique des autres cantons membres.

Au niveau cantonal, le début de l'année 2019 a été principalement marqué par l'élaboration et la mise en consultation d'un avant-projet de loi modifiant la loi du 16 novembre 1999 sur la santé (Cybersanté). Cette modification apporte une base légale formelle pour l'application de la loi fédérale du 15 juin 2017 sur le dossier électronique du patient (LDEP) et permet de pérenniser l'adhésion de l'Etat à l'Association intercantonale CARA.

En parallèle, des réflexions sont en cours pour choisir un moyen d'identification électronique (MIE) cantonal.

Dans la foulée, le canton s'est doté d'une Stratégie cantonale de Cybersanté. Cette dernière a été élaborée de manière participative avec les différents partenaires concernés et un panel de patients et de patientes. Dans le courant du mois de juin, un groupe de travail composé de professionnel-le-s de la santé a été mis sur pied afin de définir principalement le contenu du DEP fribourgeois.

Concernant la collaboration avec les organes de CARA, l'une des principales tâches accomplies par le Service, en plus de ses activités de base, est l'élaboration d'une convention intercantonale en matière de Cybersanté. Le Service a également été régulièrement sollicité dans le cadre du pré-audit de certification ainsi que du processus de certification de la plateforme DEP de CARA.

Au court de cette année, le Service a également participé aux différents Workshops du Projet Template CARA. Ce projet a pour but de permettre la transmission aux spécialistes informatiques du canton des connaissances techniques nécessaires en lien avec la plateforme DEP de CARA afin de leur donner la possibilité de réaliser les travaux techniques de la façon la plus autonome possible. Les notions acquises dans le cadre du Projet Template CARA permettront notamment au Service d'accomplir sa mission de soutien aux professionnel-le-s de la santé et leurs institutions.

## **2.10 Activité de la pharmacienne cantonale**

La pharmacienne cantonale effectue des activités d'information dans le domaine des produits thérapeutiques dans le but de favoriser leur utilisation appropriée, procède aux contrôles qui incombent au canton selon la législation fédérale et cantonale (en inspectant notamment les titulaires d'une autorisation

---

cantonale d'exploitation ou de pratique) et participe à différents projets de santé publique (en lien avec les médicaments et dispositifs médicaux). Pour mener à bien ses tâches, elle collabore étroitement avec les partenaires, en particulier avec les différents services de l'administration cantonale, des autres cantons et de la Confédération, ainsi qu'avec les professionnel-le-s de la santé.

### 2.10.1 Information et formation des partenaires

Le respect du devoir de diligence est fondamental en cas d'utilisation professionnelle des produits thérapeutiques, notamment lors de la prescription et de la remise des médicaments. Ainsi, par des formations en groupes et des courriers d'information aux partenaires concernés de la santé publique, les principes légaux de base à observer et les modifications législatives en matière de produits thérapeutiques sont portés à leur connaissance ou leur sont rappelés.

En 2019, plusieurs formations en groupe ont été organisées à l'intention des pharmaciens et des pharmaciennes et des médecins. Une formation commune réunissant médecins, pharmaciens et pharmaciennes a eu lieu, ciblée sur la prise en charge des patients et des patientes dépendant-e-s des opiacés. La pharmacienne cantonale est également intervenue dans le cadre de la journée d'introduction des systèmes de santé suisse et fribourgeois organisée par le Service du médecin cantonal et la Société de médecine du canton de Fribourg (MFÄF) à l'attention des nouveaux médecins du canton.

Les formations continues et pluridisciplinaires facilitent une meilleure connaissance réciproque des partenaires et contribuent au bon déroulement des activités. Elles sont particulièrement utiles pour les professionnel-le-s de la santé qui ont accompli leurs études dans un autre pays que la Suisse.

### 2.10.2 Préavis et contrôle

En 2019, la pharmacienne cantonale a examiné 14 demandes d'autorisation de pratique sous propre responsabilité en qualité de pharmacien ou pharmacienne. Parallèlement, 20 autorisations de pratique sous surveillance ont été octroyées à des pharmaciens ou pharmaciennes ne disposant pas d'un titre postgrade leur permettant de travailler sous propre responsabilité conformément aux nouvelles exigences issues de la modification de la loi sur les professions médicales entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Le préavis de la pharmacienne cantonale se fonde sur une discussion personnelle avec chaque pharmacien et pharmacienne.

25 inspections ont été réalisées dans les pharmacies publiques, dans les établissements de soins, dans les pharmacies privées de médecins autorisé-e-s à dispenser eux-mêmes ou elles-mêmes des médicaments, dans les drogueries du canton, ainsi que dans d'autres structures sanitaires au bénéfice d'une autorisation cantonale d'exploitation. Les contrôles sont effectués sur la base d'une analyse de risques, laquelle tient notamment compte de l'importance des activités, des difficultés rencontrées par le passé ou de faits laissant penser qu'un contrôle est nécessaire.

### 2.10.3 Contribution à divers projets

D'autres projets de santé publique ont impliqué la pharmacienne cantonale. On peut citer entre autres la question de l'organisation du financement du matériel LiMA utilisé par les soignant-e-s à domicile, l'évaluation des risques en matière de distribution par les pharmacies publiques de matériel d'injection aux toxicomanes ou l'organisation de l'approvisionnement du service du personnel de l'Etat de Fribourg en vaccins contre la grippe. La pharmacienne cantonale a par ailleurs été impliquée activement au niveau du canton lors de l'Exercice du Réseau national de sécurité (ERNS 19).

## 2.11 Assurance-maladie

Conformément à l'article 46 al. 4 LAMal, les conventions tarifaires passées entre assureurs-maladie et fournisseurs de prestations doivent être approuvées par le Gouvernement cantonal compétent, sauf si leur validité s'étend à toute la Suisse. L'autorité d'approbation vérifie que la convention soit conforme à la loi et à l'équité et qu'elle satisfasse au principe d'économie. Si aucune convention tarifaire ne peut être conclue, le Gouvernement cantonal fixe le tarif après avoir consulté les intéressés (article 47 al. 1 LAMal). Le Service prépare les dossiers d'approbation et de fixation des tarifs à l'attention du Conseil d'Etat. Lorsque les parties n'acceptent pas le tarif fixé par le Conseil d'Etat, elles peuvent faire recours devant le Tribunal administratif fédéral. Le cas échéant, le Service est alors amené à suivre la procédure de recours. Ainsi, en 2019, le Service a préparé l'approbation de 5 conventions tarifaires ambulatoires et de

21 conventions stationnaires, soit de 26 conventions au total. En plus, il a préparé la prolongation de l'approbation de 6 conventions tarifaires de durée indéterminée approuvées auparavant pour une durée limitée dans le temps. Il a aussi préparé la fixation d'un tarif provisoire et l'actualisation au 1<sup>er</sup> juillet 2019 et au 1<sup>er</sup> janvier 2020 des tarifs de référence applicables dans les cas d'hospitalisation hors canton par commodité personnelle dans un établissement qui figure sur la liste hospitalière du canton d'implantation mais pas, pour la prestation en question, sur la liste hospitalière fribourgeoise.

Au surplus, le Service a offert ses services pour débloquer les négociations tarifaires concernant les baserates 2012 et les années suivantes de l'HFR. En effet, ces négociations, qui avaient été reprises sur intervention du Service après le renvoi par le Tribunal administratif fédéral de la fixation des baserates 2012-2013 de l'HFR au Conseil d'Etat par décision du 12 avril 2018, étaient à nouveau entrées dans une impasse.

Le Service a ainsi organisé une séance de conciliation/médiation avec les partenaires tarifaires, ce qui leur a finalement permis de trouver un terrain d'entente pour les baserates de 2012 à 2020, voire au-delà.

La gestion des dispenses de l'obligation d'assurance, à l'exception des cas des titulaires de permis G, est assurée par les communes ; celles-ci peuvent toutefois compter sur l'assistance technique et juridique du Service pour examiner des dossiers particuliers. Le Service a ainsi fourni 204 avis en 2019. 62 % des demandes d'avis concernaient des personnes en formation ou en perfectionnement, des assistants et assistantes, doctorants et doctorantes ou stagiaires rattaché-e-s à des établissements d'études. Près de 31 % des demandes d'avis concernaient des travailleurs et travailleuses et 6 % des rentiers et rentières.

Catégorie de personnes	Nombre d'avis
En formation	127
Travailleurs / travailleuses	64
Rentiers / rentières	13
<b>Total</b>	<b>204</b>

Suite à l'entrée en vigueur en 2017 de la modification de la loi d'application de la LAMal, le Service de la population et des migrants transmet l'information relative à l'octroi des permis frontaliers délivrés aux étrangers et étrangères au Service, lequel entreprend des contrôles de l'option choisie (assureur LAMal ou caisse-maladie du pays voisin). Dans le courant de l'année 2019, 480 frontaliers et frontalières ont été contactés.

Les données relatives à la réduction des primes accordée aux personnes de condition économique modeste sont contenues dans le rapport de gestion de l'Etablissement cantonal des assurances sociales (ECAS).

## 2.12 Assurance scolaire contre les accidents (ASA)

Depuis son abrogation, le Service est le répondant pour toutes questions en relation avec l'assurance scolaire contre les accidents (ASA). Il est en charge de la liquidation des cas en cours pour les accidents survenus avant le 1<sup>er</sup> septembre 2006 et gère les archives. Il est souvent sollicité pour des informations concernant d'anciens dossiers.

Le Fonds ASA, résultant de la dissolution de l'assurance prévoit une contribution financière de manière subsidiaire pour les familles qui se retrouvent en situation financière difficile suite aux frais engendrés par un accident d'un enfant ou d'un jeune à charge. Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2019, de nouvelles dispositions légales permettent aussi à des familles qui se retrouvent en situation financière difficile suite à une maladie grave d'un enfant ou d'un jeune de bénéficier d'un soutien financier. De premières demandes ont été adressées au Service à la fin de l'année.

Le Fonds résultant de la dissolution de l'ASA est géré de manière autonome et dispose de sa propre comptabilité. Les transactions n'affectent donc pas les comptes d'exploitation et le résultat des comptes de l'Etat. Lors de la création du Fonds, il a été prévu que ce dernier ne porte pas intérêt. Au 31 décembre 2019, le Fonds résultant de la dissolution de l'ASA dispose d'un actif de 5 667 553 fr. 75.

---

## 3 Service du médecin cantonal (SMC)

Médecin cantonal : Dr Chung-Yol Lee

### 3.1 Activités

Le service du médecin cantonal (SMC) est chargé des questions médicales concernant la santé publique. Il conseille la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS) en matière de soins, de promotion, de prévention et de protection de la santé. Il assume les tâches qui lui sont confiées par les législations fédérales et cantonales, notamment dans les domaines des addictions, de la santé sexuelle, de la médecine scolaire et dans l'organisation sanitaire en cas d'accident et de sinistre majeur.

#### 3.1.1 Maladies transmissibles

##### 3.1.1.1 Suivi des déclarations obligatoires des maladies transmissibles

En ce qui concerne le suivi des déclarations obligatoires, comme en 2018, la hausse du nombre d'infections à *Escherichia coli* entéro-hémorragiques s'est poursuivie dans notre canton, à l'instar de toute la Suisse. L'incidence dans notre canton a été supérieure à la moyenne suisse, en particulier pour les mois de juillet à octobre. De nouvelles méthodes diagnostiques de laboratoire peuvent expliquer cette augmentation constatée depuis 2015.

Le nombre de déclarations d'encéphalites à tiques a diminué par rapport à l'année précédente, là aussi comme dans toute la Suisse.

Cette année, le nombre de cas de légionellose est resté élevé, légèrement inférieur à l'année précédente. Durant le mois d'août, un pic de cas de légionelloses a été observé. Une collaboration étroite avec le chimiste cantonal et des enquêtes approfondies menées auprès des personnes concernées n'ont pas permis de trouver une source de contamination. La situation s'est normalisée dès le mois de septembre.

Plusieurs cas de coqueluche dans des crèches du canton avec exposition de nourrissons de moins de 6 mois et de femmes enceintes, particulièrement à risque de complications, ont été déclarés. Des enquêtes relatives aux personnes de contact et la mise en place de mesures, telles que des mesures d'éviction ou d'antibioprophylaxie ont été nécessaires.

L'Office fédéral de la santé publique (OFSP) tient à jour des statistiques détaillées concernant cette thématique. Ces informations sont disponibles sur le site Internet de l'OFSP dans la rubrique « Système de déclaration pour les maladies infectieuses » sous :

<https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/krankheiten/infektionskrankheiten-bekaempfen/meldesysteme-infektionskrankheiten/meldepflichtige-ik.html>

##### 3.1.1.2 Campagne de vaccination contre les papillomavirus humains (HPV)

Depuis le début du programme cantonal de vaccination contre les HPV, qui a débuté à la fin août 2008, on estime à 18 700 le nombre de filles vaccinées (environ 15 300 dans le cadre de la médecine scolaire et environ 3400 dans les cabinets médicaux privés). A partir du 1<sup>er</sup> juillet 2016, les garçons et jeunes hommes âgés de 11 à 26 ans peuvent également recevoir une vaccination contre les HPV à la charge de l'assurance obligatoire de soins (AOS) (cf. art. 12a, let. k, OPAS) à condition que le vaccin soit administré dans le cadre d'un programme cantonal (comme pour les filles). Dans le canton, on estime aujourd'hui à plus de 5700 le nombre de garçons/hommes vaccinés (environ 5350 dans le cadre de la médecine scolaire et environ 350 dans les cabinets privés).

---

### 3.1.2 Maladies non transmissibles

#### 3.1.2.1 Programme cantonal de dépistage systématique de cancers

##### **Dépistage du cancer du sein**

Depuis 2004, la Ligue fribourgeoise contre le cancer poursuit, sur mandat de l'Etat, le dépistage systématique du cancer du sein par mammographie.

Les premiers chiffres de l'année 2019 démontrent une légère hausse de l'activité avec quelque 21 900 (2018 : 21 800) invitations envoyées et environ 12 900 (2018 : 12 300) mammographies réalisées. Le nombre de cancers dépistés dans le cadre du programme cantonal en 2018 est de 65 (le nombre de cancers détectés suite à la mammographie de dépistage est généralement connu 6 à 12 mois après, raison pour laquelle il est mentionné pour l'année précédente).

Dès 50 ans, chaque femme reçoit, tous les 2 ans, une lettre personnelle, accompagnée d'une brochure détaillée, lui proposant une mammographie de dépistage. Dans le cadre du programme cantonal, cet examen est pris en charge hors franchise.

Le porte-clés « Mémo-Mamo », outil de sensibilisation qui rappelle aux femmes l'importance du dépistage par mammographie, a été remis lors des activités du mois d'octobre traditionnellement consacré au cancer du sein.

La démarche d'évaluation de la qualité se poursuit pour répondre aux normes mises en place par convention en 2016, notamment par l'évaluation des instituts de radiologie accrédités par le Centre de dépistage, des lectures des radiologues et des images effectuées par les technicien-ne-s en radiologie.

##### **Dépistage du cancer du côlon**

Suite à l'étude de faisabilité pour un programme organisé de dépistage du cancer du côlon réalisé par la Ligue fribourgeoise contre le cancer et les premières discussions autour du choix des méthodes de dépistage et des aspects organisationnels, la DSAS a conclu un mandat de prestations avec la Ligue fribourgeoise contre le cancer pour la mise en œuvre du programme cantonal du dépistage du cancer du côlon. Ce dépistage sera proposé aux hommes et femmes âgés de 50 à 69 ans d'ici la fin 2020. Ils auront le choix de la méthode : un test de sang occulte dans les selles (FIT) tous les deux ans ou une coloscopie tous les 10 ans.

De nombreuses rencontres ont eu lieu avec les partenaires concernés (gastroentérologues, médecins de famille, pharmaciens, responsables de laboratoires) afin de définir les processus et les cahiers des charges.

Plus d'information sur les activités du Centre fribourgeois du dépistage du cancer se trouvent sous :

<https://fribourg.liguecancer.ch/depistage-du-cancer/>

#### 3.1.2.2 Registre fribourgeois des tumeurs

2019 a été une nouvelle année de transition pour le Registre fribourgeois des tumeurs (RFT). L'organisation du secteur a été revisitée et s'est orientée vers l'engagement au 1<sup>er</sup> octobre 2019 de Monsieur Yvan Bergeron.

Les activités principales de l'année 2019 :

- > La reprise des tâches ainsi que la formation au codage, selon les classifications (CIM-O et TNM) et les règles (ENCR et IARC) internationales ;
- > La compréhension, l'intégration et la préparation de la mise en application de la LEMO (Loi sur l'enregistrement des maladies oncologiques) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 ;
- > La récolte et l'enregistrement en continu et de manière active de toutes les données des cas de cancer auprès des diverses sources (médecins, hôpitaux, laboratoires, ... ) ;
- > La poursuite du codage des données, qui se fait avec deux ans de décalage selon les directives nationales et internationales. Le codage des cas de cancer 2017 fait état de 2485 tumeurs (état au 7 janvier 2020) ;
- > La vérification de la qualité des données 2017 ;
- > La remise à jour du site internet ;

- > La participation à une étude nationale :
  - > « The risk of hematological malignancies and residential and occupational exposure to UV radiation », étude menée par l'Université de Berne avec le concours de plusieurs registres cantonaux (Fribourg, Genève, Neuchâtel, Valais, Vaud, Zurich et Tessin)

Plus d'informations sur les activités du RFT se trouvent sous : <https://fribourg.liguecancer.ch/registre-des-tumeurs>

### 3.1.3 Santé sexuelle

Le Centre fribourgeois de santé sexuelle (CFSS) promeut une vision positive et globale de la santé sexuelle et propose essentiellement :

- > Des entretiens-conseils (en individuel ou en couple) concernant principalement la sexualité, la vie affective et relationnelle, la contraception, la contraception d'urgence, la grossesse planifiée et non planifiée, les infections sexuellement transmissibles (y compris des tests de dépistage), sur rendez-vous à Fribourg (rue de la Grand-Fontaine 50) et à Bulle (rue de la Condémine 60) ;
- > Des consultations gynécologiques sur rendez-vous à Fribourg, en étroite collaboration avec le service de gynécologie et obstétrique du HFR, à l'attention prioritairement des jeunes et des populations aux besoins spécifiques ;
- > Des cours d'éducation sexuelle et de prévention des abus sexuels, sur inscription des cercles scolaires, des cycles d'orientation et des institutions spécialisées, à l'attention des élèves de la scolarité obligatoire du canton. Ces interventions sont précédées d'une soirée d'information à l'attention des parents et des enseignants.

#### 3.1.3.1 Centre de santé sexuelle et de consultation en matière de grossesse

En 2019, le Centre fribourgeois de santé sexuelle a répondu à 2916 (2018 : 3103) appels téléphoniques. 951 (2018 : 953) consultations médicales et 1171 (2018 : 1006) entretiens-conseils individuels et de couple ont été réalisés.

Durant ces 1171 entretiens-conseils, les thématiques abordées sont représentées de la manière suivante, sachant que plusieurs thématiques peuvent être discutées lors d'un même entretien :

- > Contraception : 42,7 %
- > Grossesse : 29,12 %
- > Contraception d'urgence : 61,91 %
- > Interruption volontaire de grossesse : 5,55 %
- > Questions médicales ou liées à la fertilité : 9,22 %
- > Infections sexuellement transmissibles (IST), y compris VIH/SIDA : 58,58 %
- > Education sexuelle et difficultés sexuelles : 9,82 %
- > Accompagnement psycho-social ou la sexualité en lien avec un handicap : 4,53 %
- > Consultations en lien avec les suspicions et/ou révélations d'abus et/ou de violence sexuelle : 7,6 %

Par rapport à l'âge des personnes bénéficiaires des entretiens-conseils, 44,86 % (2018 : 34 %) des personnes sont âgées de moins de vingt ans et, de ce groupe, 22,03 % (2018 : 26,6 %) ont moins de seize ans.

Le tableau ci-dessous récapitule l'origine des personnes bénéficiaires des entretiens-conseils :

<b>Entretiens individuels et de couple</b>	<b>1171</b>
Suisse	56,53 %
Etrangère	24,42 %
Non renseignée	19,05 %
Fribourg-Ville	26,47 %
Sarine-Campagne	27,33 %
Singine	4,7 %
Gruyère	14,43 %
Lac	1,96 %
Glâne	3,76 %

<b>Entretiens individuels et de couple</b>	<b>1171</b>
Broye	1,11 %
Veveyse	1,37 %
Autres cantons et domicile non renseigné	18,87 %

415 (2018 : 453) tests anonymes de dépistage VIH/SIDA ont été réalisés en 2019 pour 208 hommes et 207 femmes. Le dépistage d'autres infections sexuellement transmissibles est proposé par le CFSS depuis 2018, également dans le cadre des entretiens-conseils des conseillères en santé sexuelle (et non plus uniquement dans le cadre de la consultation gynécologique) : 450 dépistages ont été réalisés pour la chlamydia (2018 : 365), 251 pour la gonorrhée (2018 : 241) et 90 pour la syphilis (lecture rapide ou sérologie, 2018 : 80).

Aussi, 20 groupes à besoins spécifiques (ex. migrants et migrantes, jeunes en institution) ont bénéficié d'un atelier de prévention ou d'une présentation des prestations du CFSS par une conseillère en santé sexuelle.

Par ailleurs, 113 situations en lien avec des comportements sexuels devant être recadrés, des suspicions ou des révélations d'abus sexuels ou de maltraitance ont nécessité une évaluation, une prise en charge et un accompagnement interdisciplinaire (2018 : 93).

Enfin, le CFSS contribue à l'accompagnement de stagiaires en cours de formation du DAS en santé sexuelle. En 2018, 5 stagiaires ont été accompagné-e-s (1 pour le conseil et 4 pour l'éducation sexuelle).

### 3.1.3.2 Education sexuelle

Les formatrices en santé sexuelle du CFSS ont dispensé 2573 (2018 : 2668) périodes de formation dans 853 classes de la scolarité obligatoire. 52 (2018 : 68) soirées d'information à l'attention des parents ont été réalisées pour en moyenne 34 parents présents par soirée. Dans le tableau ci-dessous figure la répartition des classes ayant bénéficié d'une intervention d'une formatrice en santé sexuelle :

<b>Degré de scolarité</b>	<b>Français</b>	<b>Allemand</b>	<b>Total</b>
Ecoles enfantines et primaires (prévention des abus sexuels en 2 <sup>H</sup> , puis éducation sexuelle en principe en 6 <sup>H</sup> et 8 <sup>H</sup> )	577	45	622
Cycles d'orientation (10 <sup>H</sup> )	142	12	154
Enseignement et institutions spécialisés	69	8	77

### 3.1.3.3 Stratégie cantonale de santé sexuelle

En 2019, le développement d'une stratégie cantonale en matière de santé sexuelle s'est poursuivi. Grâce au travail mené par plusieurs professionnel-le-s du domaine de la santé sexuelle notamment, une vision partagée, des objectifs communs et un premier projet de mesures croisées dans les domaines d'actions prioritaires sont en cours de finalisation.

### 3.1.3.4 Projets et collaborations

La collaboration avec les nombreux-ses professionnel-le-s et institutions du domaine médical, social et éducatif ainsi que la participation à différents groupements professionnels actifs dans la promotion de la santé et la prévention se sont poursuivies, notamment :

- > Convention de collaboration avec le HFR pour la consultation gynécologique ;
- > Convention de collaboration avec la fondation PROFA (consultation de santé sexuelle de Payerne) pour les prestations à l'attention des Fribourgeois-es de la région de la Broye ;
- > Membre du CAN-TEAM (Child Abuse and Neglect Team), dont la coordination et l'organisation sont assurés par le Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ). Le CAN-TEAM a, entre autres pour objectif de prendre les mesures adéquates à travers une approche interdisciplinaire, dans la recherche de solutions pour un enfant en difficulté dans les situations de maltraitance et d'abus sexuel, dans le respect de l'intérêt de cet enfant et du système global de protection de l'enfance.

### 3.1.4 Addictions

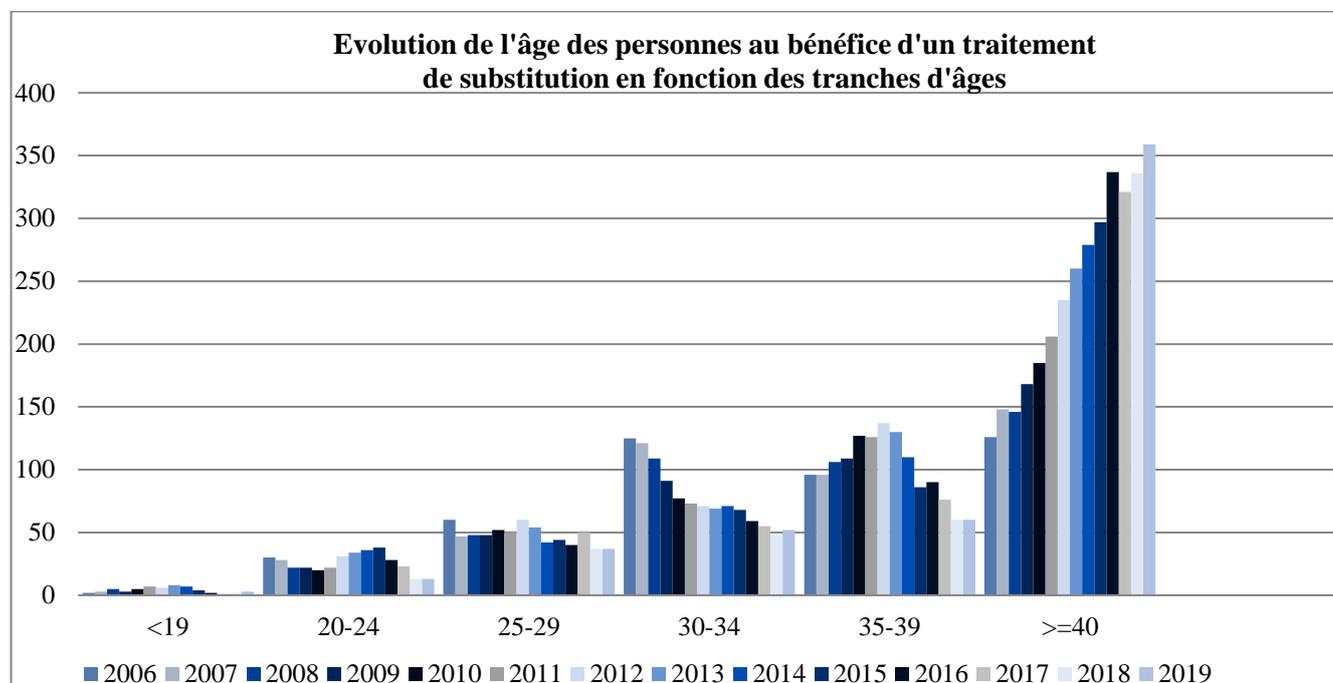
#### 3.1.4.1 Traitement de substitution des personnes toxicodépendantes

Durant l'année 2019, 524 (2018 : 496) personnes ont bénéficié d'un traitement de substitution autorisé, dont 423 hommes (80,73 %) et 101 femmes (19,27 %). La fourchette d'âge de ces patients et patientes se situe entre 19 et 77 ans. Parmi eux, 301 (312) ont reçu un traitement de méthadone, 106 (103) un traitement à la Buprénorphine et 106 (81) un traitement de Sevre-Long/morphine retard et 11 un traitement de Lévométhadone.

Concernant leur accompagnement, 258 (200) patients et patientes étaient suivis par le Centre cantonal d'addictologie (CCA), 27 (10) par le centre de psychiatrie forensique (prison), tandis que 57 (65) médecins traitants privés prenaient en charge 239 (286) personnes.

188 patient et patientes reçoivent leur médication en cabinet du médecin traitant, 46 en institution, 243 à la pharmacie, 45 en prison et pour 2, il n'y a pas d'information disponible.

359 (336) de ces personnes sont âgées de plus de 40 ans, ce qui témoigne du vieillissement important de cette population.



Il est à noter également qu'un tiers des personnes bénéficiant d'un traitement de substitution ont indiqué que leur revenu provenait d'un travail rémunéré à plein temps (159 personnes). Environ un tiers des patients et patientes ont indiqué être au bénéfice d'une rente AI (134 personnes), 124 bénéficient de l'aide sociale, 17 sont au chômage. Pour 90 personnes les données sont manquantes.

En collaboration avec le CCA et la Pharmacienne cantonale, le SMC a organisé la sixième formation continue annuelle destinée aux médecins, psychiatres et aux pharmaciens du canton.

#### 3.1.4.2 Coordination de la prise en charge des personnes souffrant d'addiction

Le dispositif d'indication pour les adultes a été mis en place en novembre 2014. Ce dispositif est une pièce centrale de la coordination car il permet d'améliorer l'évaluation interdisciplinaire des situations complexes, les placements résidentiels, tant cantonaux qu'extra-cantonaux, le suivi des personnes souffrant d'addictions ainsi que la coordination des prestations fournies. L'évaluation interdisciplinaire, médicale et sociale, est assurée par le Réseau fribourgeois de santé mentale (RFSM) et le Réseau des institutions fribourgeoises pour les personnes souffrant d'addictions (RIFA). En 2019, 94 indications ont été effectuées. Le rapport de monitoring pour la période 2014-2018 fait un premier bilan des profils des personnes qui ont bénéficié du dispositif et du fonctionnement de celui-ci.

---

En avril 2018, le dispositif cantonal d'indication pour les jeunes et les mineur-e-s a été mis en place. L'évaluation des situations est effectuée par l'association REPER et le Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ). 18 jeunes ont bénéficié du dispositif en 2019.

L'Etablissement de détention fribourgeois (EDFR) et le Service de l'exécution des sanctions pénales et de la probation (SESSP) ont aussi été intégrés à ce dispositif d'indication. Afin de permettre aux personnes en détention souffrant d'addiction d'être rapidement détectées et, si nécessaire, d'avoir une évaluation de leur addiction, une pré-indication systématique a été instaurée en 2018 pour toutes les personnes se trouvant en détention préventive et présentant un problème d'addiction. Cela permet notamment de définir de manière plus fondée les mesures anticipées avant jugement.

Le rapport « Coordination de la prise en charge des personnes souffrant d'addictions. Besoins et priorités. Période 2018-2021 » met à jour les besoins et les priorités recensés dans le rapport du Conseil d'Etat de 2012 (cf. 3.1.4.4.).

#### 3.1.4.3 Plan cantonal d'action alcool (PCAA)

Sur la base d'une description de l'offre cantonale existante, d'une analyse des besoins, d'une analyse de la littérature scientifique, des données au niveau national et d'un processus participatif large des partenaires fribourgeois, le PCAA détaille une vision, des objectifs, une stratégie de mise en œuvre ainsi qu'un plan de mesures. Il entend ainsi, pour la période 2018-2021, renforcer la coordination des différentes actions/interventions/prestations existantes autour d'une stratégie d'action définie et partagée. La mise en œuvre est effectuée conjointement entre le Service de la santé publique (SSP) et le SMC.

#### 3.1.4.4 Commission cantonale des addictions

Le mandat de la Commission découle du rapport du Conseil d'Etat de 2012 « Projet de coordination de la prise en charge des personnes souffrant d'addiction aux drogues illégales et à l'alcool » et de l'ordonnance du 23 juin 2014. La Commission s'est réunie à trois reprises en 2019. Ses champs d'activité ont été les suivants :

- > Poursuite du développement d'une « transdisciplinarité », d'un faire ensemble, de dialogue, de décloisonnement et de coordination dans le domaine des addictions à Fribourg (santé, police, justice, social, administration) ;
- > Suivi des projets cantonaux et des impulsions données ;
- > Réseautage et informations sur ce qui se passe dans les différentes instances, tant au niveau international, national, inter-cantonal que cantonal.

La DSAS a confié au SMC la tâche de mettre à jour les besoins et les priorités recensés dans le rapport du Conseil d'Etat de 2012, dans l'objectif de faire face à l'évolution des addictions et des groupes-cibles concernés. Ce nouveau rapport « Coordination de la prise en charge des personnes souffrant d'addictions. Besoins et priorités. Période 2018-2021 », dont le Conseil d'Etat a pris acte en novembre 2018, permet de bénéficier d'objectifs et d'un cadre de référence communs garantissant une clarté tant pour l'Etat que pour les partenaires. Les 19 mesures fixées sont soit déjà réalisées, soit en cours de réalisation. Les addictions sans substance, comme le jeu excessif, ont tenu une place plus importante dans les travaux de la Commission compte tenu des développements importants dans ce domaine et l'entrée en vigueur de la loi sur les jeux d'argent au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Les réflexions sur la régulation du marché du cannabis ont été poursuivies, notamment à l'aune des expériences faites dans le domaine du tabac.

#### 3.1.5 Médecine scolaire FRIMESCO

Durant l'année 2019, les médecins scolaires ont procédé aux contrôles préventifs dans l'ensemble du canton, en 2<sup>H</sup> et en 7<sup>H</sup>, ainsi que dans un certain nombre de cycles d'orientation. Dans le cadre de la médecine scolaire, des contrôles du statut vaccinal ainsi qu'une offre de vaccination de rattrapage sont organisés. Dans ce contexte, les médecins scolaires ont vacciné 140 (2018 : 168) écoliers et écolières contre la rougeole, les oreillons et la rubéole, 965 (2018 : 600) contre la diphtérie-tétanos-coqueluche-poliomyélite, 47 (2018 : 148) contre la diphtérie-tétanos-poliomyélite, 1274 (2018 : 1257) contre la diphtérie-tétanos-coqueluche et 2 (2018 : 10) contre la poliomyélite. De plus, en 2019, 1378 (2018 : 1372) jeunes ont été vaccinés contre l'hépatite B dans les cycles d'orientation. Les chiffres concernant le HPV sont quant à eux disponibles au point « 3.1.1.2 Campagne de vaccination contre les Papillomavirus humains (HPV) ».

---

La nouvelle ordonnance sur la médecine scolaire est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2019, avec une phase de transition de trois ans qui permet une mise en œuvre progressive de la nouvelle organisation dans les communes. Les préparatifs pour la mise en œuvre de la nouvelle organisation de l'examen de 9<sup>H</sup> de médecine scolaire sont en cours dans plusieurs CO du canton. Avec la nouvelle organisation de la médecine scolaire, les communes et les écoles ont la possibilité de choisir, pour les prestations de la médecine scolaire, entre un-e médecin scolaire (comme auparavant), et un infirmier ou une infirmière scolaire.

## **3.2 Aspects sanitaires en lien avec la protection de la population**

L'Organe cantonal de conduite (OCC) coordonne l'engagement de tous les partenaires de la protection de la population (Police cantonale, sapeurs-pompiers, services de la santé, protection civile, services techniques), en cas de situation extraordinaire. L'OCC, dont le médecin cantonal et son adjointe sont membres, assure ainsi la conduite de l'Organisation Catastrophe du canton de Fribourg (ORCAF). Les acteurs sanitaires sont coordonnés via l'Organe de conduite sanitaire (OCS) qui est géré par le SMC. Cette organisation permet également d'informer la population concernant des situations potentiellement dangereuses telles que la canicule, les périodes de sécheresse, les crues ou encore les feux de forêt.

### **3.2.1 Organe de conduite sanitaire (OCS)**

En 2019, l'OCS s'est ainsi réuni à quatre reprises. Les principaux thèmes traités ont été :

- > Suivi du projet d'organisation sanitaire en cas d'accident et de sinistre majeur ;
- > Participation à plusieurs groupes de travail et exercices dirigés par l'OCC et/ou la Confédération ;
- > Mise en œuvre d'une Task force sanitaire à disposition du Groupe d'intervention de la Police cantonale (TASK FORCE SAN) ;
- > Mise sur pied d'un poste de commandement sanitaire (PC SAN) sur le lieu d'un sinistre majeur ;
- > Tenue de la deuxième demi-journée de l'OCS. Cette demi-journée consacrée aux partenaires de l'OCS a réuni environ cinquante personnes ;
- > Participation à l'exercice du réseau national de sécurité (ERNS 2019).

Le SMC a par ailleurs poursuivi sa collaboration avec le Service sanitaire coordonné (SSC) de la Confédération et au sein de l'Organe sanitaire de coordination (OSANC), organe du SSC dans lequel le médecin cantonal représente le canton de Fribourg.

### **3.2.2 Organisation sanitaire cantonale en cas d'accident et de sinistre majeur**

Sur mandat de l'OCS, un projet d'organisation sanitaire cantonale en cas d'accidents ou sinistres majeurs a été lancé en 2015. De manière à pouvoir élaborer un plan d'engagement, un groupe de travail (GT) composé des acteurs et des actrices sanitaires du terrain (Centrale 144, Services d'ambulance et Service des urgences du HFR et de l'HIB) et d'un représentant de la DSAS a été institué. Ce groupe de travail piloté par les Préfets et des représentants et représentantes des communes a élaboré un concept d'organisation sanitaire cantonale en cas d'accidents et de sinistres majeurs qui assure l'engagement organisé des forces sanitaires dans les deux régions linguistiques et leurs activités coordonnées sur la place sinistrée. Parallèlement, la procédure provisoire d'engagement des fonctions de commandement sanitaire, ambulanciers et médecins chefs de secours, qui est entrée en vigueur en 2016 a été opérationnelle durant toute l'année et sera remplacée par la procédure intégrée dans le nouveau concept d'organisation en cas d'accidents et de sinistres majeurs. Des tests d'alarme ont été effectués tout au long de l'année par la Centrale 144.

## **3.3 Surveillance et planification du système sanitaire**

Le SMC collabore étroitement avec le SSP et le Service de la prévoyance sociale (SPS) en ce qui concerne la surveillance et la planification du système sanitaire. Il apporte dans ce domaine ses compétences médicales ainsi que son expertise en matière de soins, notamment dans les domaines de surveillance des professionnel-le-s et des institutions de la santé, de la planification hospitalière et pré-hospitalière ainsi que de la formation médicale post-grade.

### 3.3.1 Institutions de santé : résumé du nombre des prestations

Type de prestations	Nombre
Inspections d'EMS dans le cadre du renouvellement de l'autorisation d'exploiter	6
Inspections d'institutions dans des contextes particuliers (dysfonctionnement, plaintes, demandes diverses)	3
Traitement, sur dossier et par courriers, de plaintes diverses liées à des institutions dans des contextes particuliers	13
Inspections dans le cadre des visites ciblées (intégration des proches) dans le domaine des soins de longue durée	13
Visites dans le cadre de la reconnaissance d'unités soins en démence	0
Etudes de dossiers dans le cadre de la reconnaissance d'unités de soins en démence	1
Préavis d'autorisation d'exploiter une institution de santé	6
Préavis divers (par ex. dotation supplémentaire liée à des travaux de construction)	1
Contestation de niveau de soins, démarche administrative, coordination avec SPS	1
Contestation de niveau de soins, séances de la Commission d'experts en matière d'établissements médico-sociaux pour personnes âgées	1
Contestation de niveau de soins, contre-évaluation	1
Evaluations des formations post-grade	4
Evaluations pour l'octroi de prestations sociales	3

### 3.3.2 Surveillance des professionnel-le-s de la santé

En 2019, le SMC a analysé et traité, en collaboration avec le SSP, plusieurs dossiers de plaintes concernant des professionnel-le-s de la santé.

### 3.3.3 Préavis concernant les levées de secret professionnel

En 2019, le SMC a donné son préavis à la DSAS pour environ 40 requêtes (comme en 2018) de levée de secret professionnel.

### 3.3.4 Hospitalisations hors canton

Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019, le SMC a traité 7653 demandes de garanties de paiement, ce qui est comparable aux chiffres de l'année précédente (2018 : 7723 ; 2017 : 7158). 3668 cas (49 % des garanties octroyées) ont dû être limités au tarif de référence fribourgeois en raison d'une hospitalisation hors canton sans raison médicale au sens de la législation fédérale, un taux stable pour les trois ans passés (2018 : 55 %, 2017 : 57 %).

### 3.3.5 Journée d'introduction des systèmes de santé

Le SMC a organisé en collaboration avec la Société de Médecine du canton de Fribourg et le Service de la santé publique une journée d'introduction des systèmes de santé fribourgeoise et suisse aux médecins du canton.

## 3.4 Information et coordination

De nombreuses activités d'information et de coordination qui ont lieu dans le cadre des projets mentionnés dans ce rapport ou qui sont en lien avec les diverses demandes adressées quotidiennement au SMC concernent des thèmes et des groupes cibles très hétérogènes. Les chapitres ci-dessous donnent une vue générale des thématiques dans lesquelles le SMC est impliqué sous l'angle de la coordination.

### 3.4.1 Statistiques

Le SMC est responsable du recueil et de la transmission des données de la statistique médicale des établissements hospitaliers du canton à l'Office fédéral de la statistique (OFS). Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, les établissements hospitaliers, ainsi que les maisons de naissance, sont tenus de livrer des données conformes à SwissDRG (*Swiss Diagnosis Related Groups*) dans le cadre du système tarifaire de rémunération des prestations hospitalières en soins somatiques aigus. En 2019, le SMC a livré à l'OFS les données 2018 de l'ensemble des établissements concernés du canton.

---

## 3.4.2 Echanges et collaborations

### 3.4.2.1 Commissions et groupes de travail

Les collaborateurs et les collaboratrices du SMC participent à de nombreux groupes de travail et commissions. Les plus importants sont mentionnés ici :

Niveau cantonal :

- > Organe cantonal de conduite (OCC) ;
- > Organe de conduite sanitaire (OCS) ;
- > Commission d'experts en matière d'établissements médico-sociaux pour personnes âgées ;
- > Commission cantonale des addictions ;
- > Commission cantonale pour la prévention et la lutte contre le jeu excessif et le surendettement ;
- > Commission cantonale de promotion de la santé et de prévention ;
- > Commission permanente pour la sécurité et la protection de la santé au travail dans l'administration cantonale (SST) ;
- > Commission consultative dans le domaine de la prostitution ;
- > Commission d'hébergement pour les requérants d'asile en cas de situation extraordinaire ;
- > Comité scientifique du registre des tumeurs ;
- > Comité de pilotage « Inter-Directions Santé » (IDS – santé et instruction publique) ;
- > Groupe de coordination SIDA ;
- > Groupe sur la traite des êtres humains ;
- > CAN-TEAM, groupe interdisciplinaire pour les situations de maltraitance, de négligence et d'abus sexuels sur les enfants et les adolescents ;
- > Groupe-ressources MGF (mutilations génitales féminines / excision) ;
- > Groupe de travail élargi sur la prise en charge des victimes de mariages forcés (MF).

Niveau intercantonal :

- > Association des médecins cantonaux suisses (AMCS) ;
- > Groupement romand des services de santé publique (GRSP) ;
- > Groupe romand d'intervention médicale en cas de catastrophe (GRIMCA) ;
- > Commission des médecins cantonaux du GRSP ;
- > Commission soins de longue durée du GRSP ;
- > Conférence des délégué-e-s cantonaux aux problèmes des addictions (CDCA) ;
- > Comité de l'Association romande et tessinoise des conseillères en santé sexuelle et reproductive (ARTCOSS) ;
- > Comité de l'Association romande et tessinoise des éducateurs et éducatrices, formateurs et formatrices en santé sexuelle et reproductive (ARTANES) ;
- > Programme intercantonal de lutte contre la dépendance au jeu (PILJD) de la Conférence latine des affaires sociales et sanitaires (CLASS) ;
- > Groupe de travail romand des maladies transmissibles.

Niveau fédéral / national :

- > Commission fédérale pour la prévention du tabagisme ;
- > Commission fédérale de santé sexuelle.

### 3.4.2.2 Implication dans des projets cantonaux

Le SMC a contribué au développement et participé au pilotage de différents projets menés par d'autres services ou partenaires, parmi lesquels :

- > Promotion de la santé et prévention - Stratégie cantonale Perspectives 2030 ;
- > Plan cantonal santé mentale ;
- > Programme cantonal de prévention du tabagisme ;
- > Cursus de médecine de famille et assistantat au cabinet médical ;
- > Plan climat.

---

## 4 Service dentaire scolaire (SDS)

---

Cheffe de service : Carole Plancherel

### 4.1 Activités

Le Service dentaire scolaire s'adresse aux enfants domiciliés dans le canton de Fribourg, qui sont en âge de scolarité obligatoire ou qui fréquentent les établissements de la scolarité obligatoire. Son activité est essentiellement axée sur la prévention : promotion d'une bonne hygiène bucco-dentaire (prophylaxie), lutte contre la carie et infections parodontales (pédodontie) ainsi que correction des malformations bucco-dentaires (orthodontie).

#### 4.1.1 Prophylaxie

Le groupe de travail conjoint entre la Direction et la Direction de l'instruction publique et du sport (DICS) a finalisé les nouveaux outils de la prophylaxie dentaire pour le cycle 2 (9 à 12 ans). Leur message principal est de favoriser la prise de conscience par les élèves de leur capital santé bucco-dentaire et des mesures à prendre pour le conserver. Après le premier film destiné au cycle 1 (4 à 8 ans), Tim et Léa, les deux castors, poursuivent leur aventure dans ce second film intitulé « Acide attaque », réalisé en collaboration avec les Frères Guillaume de Ciné3D. Cinq ateliers pédagogiques ont également été créés. La présentation de ces nouveaux outils a eu lieu en conférence de presse le 4 septembre 2019 ; ils sont utilisés dans les écoles depuis la rentrée scolaire 2019/20.

Pour le cycle 3 (secondaire I), un concept en adéquation avec les plans d'études romand (PER) et alémanique (Lehrplan 21) sera développé ultérieurement.

En 2019, les éducatrices en santé bucco-dentaire (1,70 EPT) ont visité 729 classes (1161 en 2018) et dispensé leur enseignement à 13 166 élèves (20 115 élèves en 2018). Cette tournée compte moins de visites qu'en 2018, en raison d'absence maladie et de maternité.

#### 4.1.2 Pédodontie

L'approche hypnotique se généralise désormais pour tous les patients et patientes suivis par les médecins-dentistes du Service. Cette technique vise à augmenter leur confort et leur bien-être en créant les conditions idéales en consultation et à éviter ainsi le développement des phobies dentaires. L'hypnose aide en particulier les enfants qui ne coopèrent pas à cause de la peur ou d'un handicap.

Trois équipes de médecins-dentistes scolaires et d'assistantes dentaires viennent d'achever une formation spécifique en hypnose dentaire. La quatrième équipe l'achèvera au mois de novembre 2020. La cinquième pratique déjà l'hypnose au sein du Service depuis 2018.

#### 4.1.3 Orthodontie

Ce secteur a poursuivi son activité sur les sites de Fribourg et de Bulle, avec une dotation de 0,65 EPT (1,35 EPT en 2018). Il a accueilli 190 nouveaux patients et patientes (246 en 2018). Au total, 709 enfants et jeunes (1033 en 2018) ont été traités, ce qui représente 3805 rendez-vous (6325 en 2018).

Le chiffre d'affaires annuel se monte à 930 482.45 francs (1 323 421 en 2018).

#### 4.1.4 Tâches de surveillance

Le Service a finalisé le contrôle, initié en 2018, des règlements communaux relatifs à la participation aux frais de traitements dentaires scolaires et des conventions avec des médecins dentistes privés.

Le constat est le suivant :

- > 27 communes ne disposent pas de règlement relatif à la participation communale aux coûts des traitements dentaires scolaires ou d'un règlement obsolète, incompatible avec la législation en vigueur et la jurisprudence. Elles ont été invitées à présenter un projet de règlement pour approbation ;

- > 20 communes ont vu leur projet de nouveau règlement, déposé en 2019, approuvé par la Direction ;
- > 59 communes ont déposé un projet de règlement, qui est en cours d'approbation.

Quelques conventions communales avec des médecins dentistes privés sont encore en cours de traitement ou d'approbation.

En 2019, le SDS a conseillé plusieurs communes souhaitant confier la médecine dentaire scolaire à des médecins dentistes privés ou obtenir les prestations médico-dentaires du Service et rendu de nombreux préavis tant en matière de règlements communaux que de conventions entre les communes et des médecins dentistes privés.

A fin 2019, le Service garantit la prise en charge de la médecine dentaire scolaire (contrôles et soins dentaires) pour 105 communes sur les 136 que compte le canton. Quasiment toutes les communes (122 sur 136) profitent de l'enseignement de la prophylaxie dispensé par le Service dans les classes, les autres ont conclu une convention avec un ou une médecin dentiste privé pour cette activité.

Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2019, le SDS dispose des services du médecin-dentiste cantonal, poste nouvellement créé et rattaché au Service du médecin cantonal. L'ancien médecin-dentiste conseil du Service a pris sa retraite. Sa mission est, pour le Service, d'exercer la surveillance des médecins-dentistes scolaires et des médecins dentistes ayant conclu une convention avec une commune, de traiter les réclamations concernant l'exécution des contrôles et des soins, de définir le contenu obligatoire de l'enseignement théorique et pratique de la prophylaxie, d'auditer annuellement les cliniques dentaires du Service, de valider les pratiques soumises par les responsables de l'orthodontie et de la pédodontie, et de préavisier les candidatures lors d'engagement de médecins dentistes, voire d'assistants ou d'assistantes en médecine dentaire. Le médecin-dentiste cantonal devra aussi conseiller le Conseil d'Etat et la Direction en matière de politique sanitaire bucco-dentaire et traiter les affaires confiées à ce titre.

## 4.2 Statistiques

Année 2019	1	2	3	4	5	6	7	8	9
Cliniques	Nombre d'enfants contactés par le SDS	Nombre d'enfants contrôlés par un dentiste privé	Nombre d'enfants contrôlés par le SDS	% des enfants contrôlés par le SDS	Nombre de patients avec nettoyages effectués	Nombre de patients avec scellements posés	Nombre de patients avec autres soins prodigués	Prestations effectuées, en francs (point : 1.00 francs)	Stationnements facturés, en francs
Bulle (0.75 EPT méd. dentiste)	9 378	6 532	2 846	30.35 %	873	295	638	433 109.05	37 620.00
Fribourg (1.8 EPT méd. dentistes)	13 262	7 602	5 660	42.68 %	2 104	516	1 553	926 042.45	73 260.00
Romont (0.75 EPT méd. dentiste)	7 276	4 777	2 499	34.35 %	792	237	437	346 294.45	33 660.00
<b>TOTAL 2019</b>	<b>29 916</b>	<b>18 911</b>	<b>11 005</b>	<b>36.79 %</b>	<b>3 769</b>	<b>1 048</b>	<b>2 628</b>	<b>1 705 445.95</b>	<b>144 540.00</b>
<b>Total 2018</b>	30 151	19 904	10 247	33.99 %	3 063	917	2 619	1 696 308.60	140 580.00

Les chiffres 2019 sont tirés de l'outil métier ZaWin 2019. Pour la colonne 1, les chiffres proviennent du document « Effectif classes et élèves 2018/19 » de la DICS. Pour la colonne 9, les chiffres sont tirés des comptes 2018-2019 du Service (SAP).

## 4.3 Affaires contentieuses

Le Service a enregistré 22 réclamations (5 en 2018) ; 10 ont été traitées par le Service, les autres par le médecin-dentiste conseil. Elles concernent le secteur de la pédodontie et de l'orthodontie.

---

## 5 Service de la prévoyance sociale (SPS)

---

Cheffe de service : Maryse Aebischer

### 5.1 Activités

#### 5.1.1 Secteur des institutions spécialisées

Le secteur des institutions spécialisées est en charge du calcul et du versement des subventions octroyées par les pouvoirs publics aux lieux de vie et d'occupation pour personnes adultes en situation de handicap. Il subventionne aussi les structures institutionnelles accueillant des personnes souffrant d'addiction, de même que les institutions socio-éducatives pour mineur-e-s et jeunes adultes ainsi que les familles d'accueil professionnelles. Les collaborateurs et collaboratrices du secteur soutiennent les institutions dans l'accomplissement de leur mission et contrôlent leurs activités. Le secteur planifie l'offre de prestations des institutions pour personnes adultes en situation de handicap.

En 2019, les subventions versées aux institutions fribourgeoises pour personnes adultes en situation de handicap se sont montées à 108 853 406 francs (105 745 047 en 2018), alors que pour les mineur-e-s et jeunes adultes pris en charge dans les institutions socio-éducatives et les institutions médico-thérapeutiques, la subvention des pouvoirs publics s'est élevée à 21 776 842 francs (20 723 718).

En sa qualité d'Office de liaison du canton de Fribourg pour l'application des dispositions de la convention intercantonale du 13 décembre 2002 relative aux institutions sociales (CIIS), le SPS gère les demandes de garantie de paiement pour les séjours dans les institutions situées hors du canton. Il contrôle que les exigences législatives y relatives soient respectées, que le prix journalier de l'institution indiqué dans la demande corresponde au prix qui figure dans la liste officielle CIIS, vérifie que la contribution de la personne au coût du séjour soit conforme aux dispositions légales du canton de Fribourg et donne son accord au financement du séjour. L'Office de liaison gère également les dossiers des personnes domiciliées hors canton séjournant dans des institutions fribourgeoises et traite les litiges pouvant survenir entre cantons, institutions et services en charge de l'organisation du séjour.

Le montant total payé pour les adultes en situation de handicap séjournant ou travaillant dans une institution hors canton s'est élevé à 11 343 455 francs (11 594 755). Ce montant correspond à 285 garanties de financement de prestations (270) et concerne 220 personnes en situation de handicap ou souffrant d'addiction (209), une même personne pouvant changer d'institution en cours d'année ou bénéficier de plusieurs prestations (ex. foyer et atelier). Parmi les personnes ayant bénéficié de prestations institutionnelles situées hors canton, 46 étaient atteintes dans leurs facultés mentales (44), 27 dans leurs capacités physiques (26), 87 dans leurs facultés psychiques (78) et 17 dans leurs facultés sensorielles (15). 43 personnes souffraient d'un problème d'addiction (46).

Concernant les séjours de personnes mineures placées dans des institutions socio-éducatives en-dehors du canton, le montant à charge des collectivités publiques fribourgeoises a atteint 6 998 045 francs (6 903 477) et correspond à 122 placements de 94 mineur-e-s et jeunes adultes (116 placements de 88 personnes). De ces placements, 32 ont été ordonnés par le Tribunal des mineurs (49) et 68 par les Justices de paix (51). A noter que la durée de séjour des placements hors canton fluctue selon la nature de la prestation dispensée (stage d'observation de quelques jours ou placement institutionnel à l'année). Le montant à charge des pouvoirs publics fribourgeois inclut aussi les coûts facturés par l'établissement de détention Aux Léchaies, à Palézieux.

Durant l'année 2019, le SPS a collaboré avec les institutions dans divers dossiers de construction. Parmi ces dossiers, le projet de déménagement de l'institution Le Tremplin, en lien avec le projet d'agrandissement des bâtiments universitaires de Miséricorde, a donné lieu à diverses séances entre le Service des bâtiments (SBat), le Service des affaires universitaires (SAfU) et le SPS afin de trouver à Fribourg un nouvel emplacement permettant à l'institution de remplir sa mission dans de bonnes conditions. Le Service s'est aussi occupé du dossier de construction du nouveau foyer de la fondation HorizonSud à Gumezens, des nouveaux locaux à Fribourg pour les activités d'atelier de la

---

fondation L'Estampille et du Foyer des apprentis de la fondation L'Eau Vive, de l'agrandissement des ateliers de la Rosière à Estavayer-le-Lac, de la rénovation et de l'agrandissement des ateliers de la FARA à Fribourg, de la rénovation de l'immeuble de l'unité des Traversées située à Seiry ainsi que de la rénovation des bâtiments du Bosquet à Givisiez. Divers projets de construction sont arrivés à terme, dont celui de la rénovation des bâtiments du Radeau à Orsonnens ainsi que celui de la rénovation et de l'agrandissement du bâtiment de l'institution Le Homato de la fondation Les Buissonnets à Fribourg. Quant aux nouveaux locaux de la Fondation Handicap Glâne, situés dans le quartier d'En Bouley à Romont, ils seront disponibles dès le printemps 2020. Enfin, le Service s'est occupé de la mise en conformité des locaux de l'ancienne FacPro Sunneblueme à Guschelmuth, nouvellement intégrée à la Fondation Kinderheim Heimelig, pour lesquels un dossier de construction est en cours d'étude. L'installation solaire sur le toit des ateliers du CIS à Fribourg, réalisée avec la coopérative OptimaSolar, est maintenant en service et d'autres installations sont en cours d'étude.

Au cours de l'année 2019, six institutions accueillant des personnes adultes en situation de handicap ou des personnes en situation d'addiction ont reçu la visite de l'inspectrice en charge de leur surveillance. Cinq visites étaient des visites d'inspection usuelles, dont l'organisation est planifiée de manière à garantir une visite dans chaque institution sur une période de trois ans. Dans un souci d'amélioration constant des prestations et dans un esprit de partenariat, le Service a élaboré pour ces cinq institutions quelques propositions d'amélioration. Pour l'une d'elles, il a aussi formulé certaines exigences d'amélioration qui font l'objet d'un suivi ad hoc. A la suite d'une plainte déposée auprès de la Commission de surveillance des professions de la santé et des droits des patients, le SPS a en outre organisé une visite inopinée dans la sixième institution, effectuant des contrôles ciblés en lien avec la plainte déposée.

La nouvelle inspectrice en charge de la surveillance des institutions socio-éducatives pour mineur-e-s et jeunes adultes, entrée en fonction en mai dernier, a organisé une première rencontre avec chaque institution afin d'appréhender sa réalité, de s'informer de ses éventuels problèmes et de ses attentes à l'égard du SPS. L'inspectrice participe aussi chaque mois à des séances organisées au sein du SEJ, dans le but d'améliorer la coordination entre les services placeurs et les institutions.

Une nouvelle institution a signé durant l'année un contrat individuel de collaboration pour l'activité de liaison psychiatrique et de consultation dans les institutions spécialisées. Il s'agit de la Fondation Belle-Etoile. Cette activité de liaison psychiatrique et de consultation permet aux équipes thérapeutiques des institutions de bénéficier du soutien du RFSM, en particulier pour préciser certains diagnostics psychiatriques et pour anticiper d'éventuelles complications ou encore pour discuter de situations complexes rencontrées par les équipes éducatives.

### 5.1.2 Secteur des établissements médico-sociaux (EMS)

Le canton de Fribourg compte 42 établissements, répartis sur 50 sites. Le secteur des EMS calcule le prix des soins facturé aux résidents et résidentes. Ce prix est fixé de manière forfaitaire et est déterminé, pour chacun des 12 niveaux de soins prévus par la législation fédérale relative à l'assurance obligatoire des soins, en fonction de la dotation requise selon l'ordonnance du 3 décembre 2013 sur les besoins en soins et en accompagnement. Le coût réel des soins varie cependant d'un EMS à l'autre, étant donné qu'il résulte du coût des traitements et charges salariales du personnel de soins engagé par l'EMS.

Le secteur calcule également de manière forfaitaire le prix de l'accompagnement facturé aux personnes résidant en EMS. Comme pour le prix des soins, le prix de l'accompagnement est déterminé sur la base des budgets des EMS et un système de correctif des prix, fondé sur les comptes des EMS, garantit le financement des coûts effectifs.

Pour établir les correctifs des comptes, le Service vérifie la dotation en personnel de soins et d'accompagnement en fonction des journées de soins facturées et des journées réservées (en cas d'hospitalisation). Ce personnel représente environ 2070 EPT (2050). Le calcul individuel de la subvention des pouvoirs publics pour le financement des frais d'accompagnement est effectué par la Caisse cantonale de compensation.

Au 31 décembre 2019, le canton de Fribourg comptait 72 places (72) dans les foyers de jour, 2666 lits reconnus (2649), dont 157 (147) dans 11 unités spécialisées en démence (USD) et 1 unité spécialisée en psychiatrie de l'âge avancé, et 154 (156) lits admis AOS (= lits admis à pratiquer à charge de l'assurance obligatoire des soins). Au 30 septembre 2019, le taux d'occupation des lits était estimé à 96,35 % (95,65 %).

---

Parmi les personnes résidant en EMS, 11 étaient domiciliées hors canton (12), dont 2 dans le canton de Vaud, 8 dans le canton de Berne et 1 dans le canton des Grisons. 50 (45) Fribourgeois et Fribourgeoises étaient accueilli-e-s pour un long séjour dans un EMS hors canton, dont 39 (41) dans le canton de Berne, 3 (2) dans le canton de Vaud, 2 (1) en Argovie, 1 (1) en Thurgovie, 1 à Neuchâtel, 1 à Lucerne, 1 à Saint-Gall et 2 en Valais. 20 (18) autres personnes domiciliées dans le canton ont bénéficié d'un accueil pour un court séjour dans un établissement du canton de Berne. De plus, 10 (12) Fribourgeois et Fribourgeoises et 16 (20) Vaudois et Vaudoises ont bénéficié du projet-pilote de libre-passage entre la Broye vaudoise et fribourgeoise.

## 5.2 Projets et événements particuliers

### 5.2.1 Politique de la personne en situation de handicap

#### 5.2.1.1 Nouvelle législation

Dans sa séance du 16 décembre, le Conseil d'Etat a adopté son nouveau règlement sur les institutions spécialisées et les familles d'accueil professionnelles, qui entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

#### 5.2.1.2 Evaluation des besoins et indication

Toute personne qui sollicite une prestation institutionnelle pour personnes adultes en situation de handicap est mise au bénéfice d'une évaluation de ses besoins et de ses compétences.

Durant l'année 2019, 340 demandes d'évaluation ont été déposées (351). De ces 340 demandes, 64 (60) sont en cours d'évaluation au 31 décembre 2019, 207 (200) ont reçu la validation formelle d'une proposition de prestations et 14 (19) ont été abandonnées en cours d'évaluation. 55 (72) ont fait l'objet d'une non entrée en matière (dossier incomplet, doublon avec un dossier déjà existant, personne non-autorisée). Des 271 évaluations concernant 2019 en cours ou déjà validées, 183 (169) sont ou ont été réalisées par les institutions spécialisées, 44 (45) par Pro Infirmis, 38 (39) par les réseaux hospitaliers et 6 (7) par le SPS.

L'échange des données nécessaires à l'évaluation des besoins et à l'indication des prestations se fait provisoirement au moyen d'une plateforme Sharepoint. Durant l'année 2019, de nombreuses journées de travail ont été consacrées par la collaboratrice en charge du dossier et par le représentant du Service de l'informatique et des télécommunications (SITel), à la configuration de la future application informatique qui remplacera l'application Sharepoint dès 2020. Basée sur la plateforme Onbase, cette nouvelle application intégrera aussi d'autres composantes, telles que les données et statistiques nécessaires à la planification de l'offre de prestations institutionnelles et à l'évaluation de l'accompagnement des bénéficiaires de ces prestations.

#### 5.2.1.3 Inclusion des personnes en situation de handicap dans le monde du travail

Avec l'acceptation par le peuple fribourgeois de la mise en œuvre de la Réforme fiscale (PF17) en juin dernier, la mesure visant à la création d'un fonds en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap dans le monde du travail entre dans sa phase de concrétisation. Ce fonds, qui sera alimenté dès 2020, est destiné à financer diverses mesures permettant d'offrir à une personne en situation de handicap l'opportunité de travailler au sein d'une entreprise dans le but de lui assurer une meilleure inclusion dans son environnement social et de lui permettre de valoriser ses compétences en dehors des activités professionnelles traditionnellement proposées dans les ateliers protégés. Ce fonds permettra notamment de financer :

- > Des infrastructures ou des moyens auxiliaires non pris en charge par l'AI ;
- > Des cours et des formations pour les personnes de l'entreprise qui seront amenées à travailler avec une personne en situation de handicap ;
- > Des prestations de coaching du personnel de l'entreprise et de la personne en situation de handicap.

Des premières discussions ont eu lieu durant le deuxième semestre 2019 avec Pro Infirmis et certaines institutions spécialisées en vue de discuter de leur rôle dans la mise en œuvre de cette mesure.

#### 5.2.1.4 Communication et accès à l'information

L'accès à l'information est essentiel à la personne en situation de handicap pour lui assurer un maximum d'autonomie dans sa vie quotidienne et lui permettre de participer à la vie de la société. Dans ce contexte, le bureau de traduction de Pro Infirmis a reçu un premier mandat, à savoir celui de traduire la loi sur la personne en situation de handicap en langage simplifié. La version française a été relue par des collaborateurs et collaboratrices de de l'institution la Fara pour vérifier la compréhensibilité du texte. Le texte final a été rédigé en collaboration avec le SPS pour assurer sa concordance avec l'esprit du texte originel. En vue du prochain plan de mesures, cette première expérience devrait aussi permettre d'aborder, sur un plan plus général, la question de la traduction de certains textes officiels de l'Etat en langue simplifiée et en langue des sourds.

### 5.2.2 Politique Senior+

#### 5.2.2.1 Réseaux médico-sociaux

L'article 11 de la loi du 12 mai 2016 sur les prestations médico-sociales (LPMS) prévoit que toutes les communes d'un ou plusieurs districts forment une association afin d'assurer la coordination de la prise en charge médico-sociale fournie à domicile et en EMS (réseau médico-social). Dans ce contexte, le Service a rencontré les responsables de chacun des sept réseaux médico-sociaux dans le but de faire le point sur l'avancement de la mise en œuvre de la LPMS dans leur district.

Parmi les tâches importantes des réseaux figure la mise en place d'une structure de coordination des prestations médico-sociales et d'information à la population. A fin 2019, tous les districts ont mis une telle structure en place, avec des prérogatives toutefois variables selon les districts, allant de la gestion de l'information relative aux prestations disponibles à l'indication individualisée des prestations. Des rencontres rassemblant les responsables de toutes les structures de coordination ainsi que les services de liaison des hôpitaux sont organisées trimestriellement.

Les démarches en vue de renforcer le rôle de coordination des réseaux se poursuivront en 2020, notamment en lien avec la planification des prestations médico-sociales pour les années 2021 à 2025. Le projet de rapport de planification a été mis en consultation auprès des organes concernés à la mi-décembre 2019.

#### 5.2.2.2 Outil d'évaluation et d'indication

Les travaux liés à la création d'un outil visant à uniformiser le processus d'évaluation des besoins et d'orientation des personnes âgées fragilisées vers le ou les fournisseurs de prestations adéquats ont abouti à une première version de l'outil qui fera l'objet d'un test au sein de l'HFR durant le premier trimestre 2020. Cette première version-test est l'aboutissement d'une collaboration de personnes représentant les fournisseurs de prestations (HFR, RFSM, HIB, AFIPA et AFAS), les réseaux socio-sanitaires des districts de la Broye, de la Sarine, de la Singine et de la Gruyère, les Services de la santé publique, de la prévoyance sociale et du médecin cantonal.

#### 5.2.2.3 Concepts communaux

En application de l'article 4 de la loi du 12 mai 2016 sur les seniors (LSen), les communes sont appelées à évaluer les besoins de leur population senior d'ici au 30 juin 2021 et de définir les mesures qu'elles entendent mettre en œuvre pour y répondre et atteindre ainsi les objectifs de la politique cantonale. Ces mesures concerneront avant tout les domaines de l'habitat, de l'accompagnement social et de la vie communautaire. Le SPS a été invité à de nombreuses séances dans les districts de la Broye, de la Glâne, de la Sarine, de la Veveyse, du Lac et de la Singine visant à informer les communes sur les objectifs à atteindre et les manières de procéder. A noter que dans plusieurs districts, notamment en Gruyère, dans le Lac, en Sarine et en Singine, des questionnaires ont été élaborés à l'intention des seniors afin de connaître leurs besoins et attentes. Le SPS a collaboré, de près ou de loin, à l'élaboration de ces questionnaires et suit l'évolution des travaux.

#### 5.2.2.4 Echanges intergénérationnels

La solidarité et les échanges entre les générations sont aussi une priorité de la politique Senior+. En 2019, douze projets ont obtenu un soutien financier pour leur contribution à la cohésion sociale et à l'intégration des seniors dans la société fribourgeoise. Des informations sur les projets ayant obtenu un soutien sont disponibles sur le site Internet du SPS : <https://www.fr.ch/sps/vie-quotidienne/parcours-de-vie/soutien-financier-aux-projets-intergenerationnels>.

#### 5.2.2.5 Mandats de prestations

A la fin de l'année, la DSAS a signé un mandat de prestations avec l'association Alzheimer Fribourg-Freiburg visant à soutenir, conformément au plan de mesures 2016-2020, les prestations de conseil et d'accompagnement à domicile. Par ce mandat, l'Etat entend étendre son soutien au développement de prestations visant à soulager les proches aidants et proches aidantes s'occupant de personnes âgées fragilisées ou en situation de handicap.

#### 5.2.2.6 UATO

L'unité d'accueil temporaire et d'orientation (UATO) a accueilli en 2019 114 (128) personnes dont 28 % pour une attente de placement, 36 % avec une indication de retour à domicile et 36 % avec une situation à clarifier. A la sortie, 47 % des personnes sont rentrées à domicile, 45 % ont été placées en EMS, 3 % sont décédées dans l'unité et 5 % ont été transférées dans un hôpital de soins aigus ou de réadaptation.

#### 5.2.3 Autres projets

Le Service a collaboré avec la Fondation de Fribourg pour la Jeunesse (FFJ) à la mise en place d'un projet-pilote visant à offrir un accompagnement à de jeunes adultes en rupture de projet de vie et/ou de formation professionnelle initiale. Ce projet-pilote est financé et suivi par une fondation privée qui soutient l'intégration sociale des jeunes et promeut leur autonomie économique.

La FFJ a aussi été mandatée par la DSJ pour mettre sur pied un concept d'accompagnement socio-éducatif à haut seuil de tolérance pour des mineur-e-s dès 16 ans qui ne peuvent pas intégrer une structure résidentielle traditionnelle. Le Service collabore au suivi de ce projet.

### 5.3 Statistiques

#### 5.3.1 Secteur des institutions spécialisées

A la fin de l'année 2019, le canton de Fribourg offrait pour les personnes adultes en situation de handicap 902 places (877) dans des lieux de vie (homes sans et avec occupation, logements protégés) ainsi que 1243 places (1220) en atelier et centre de jour.

Pour les mineur-e-s et les jeunes adultes, le nombre de places en institution s'élevait à 231 (222), dont 191 (186) dans des institutions socio-éducatives. Avec cinq nouvelles places, l'institution Transit à Givisiez a pu développer son offre d'accueil d'enfants et de jeunes, en urgence et pour des évaluations sociales, afin de mieux répondre à la demande. Pour faire face aux besoins des enfants de 0 à 4 ans en situation de handicap, quatre places supplémentaires ont été créées en août 2019 au jardin d'enfant spécialisé de l'institution Le Bosquet, pour une durée provisoire de 2 ans.

En plus des places en milieu institutionnel, le canton de Fribourg disposait au 31 décembre 2019 de 9 places (18) pour l'accueil de mineur-e-s en milieu familial, réparties dans 3 familles d'accueil professionnelles (FACpro). Une famille d'accueil professionnelle a mis un terme au 31 août 2019 à l'accompagnement du dernier jeune qu'elle suivait, suite à son entrée dans la vie active. A noter que la FACpro Sunneblueme (8 places), située à Guschelmuth, a cessé son activité au 31 juillet 2019. L'accueil des jeunes et des enfants placés dans cette FACpro se poursuit cependant, la structure d'accueil ayant été rattachée à la Fondation Heimelig qui l'exploite comme une unité décentralisée du foyer principal situé à Kerzers.

Lieu de vie - handicap mental	Situation au 31.12.2019			Nouvelles places réalisées en 2019
	Home avec occupation	Home sans occupation	Logement décentralisé	
Wohn- und Werkgenossenschaft Sonnegg	8			
Fondation FAH-SEB / Linde	42			
Fondation FAH-SEB / La Colombière	48			
Fondation La Rosière		16	17	5
Fondation Clos Fleuri	45	23	12	
Fondation Handicap Glâne	47	7	32	8
Fondation Les Buissonnets / Homato	39			7
Sensler Stiftung für Behinderte (SSB)	13	37	10	
Association L'Arche		15		1
Stiftung des Seebezirks für Erwachsene Behinderte (SSEB)		15	10	
Fondation Ateliers, Résidences Adultes (Fara)		24	24	
Fondation La Belle Etoile	8	8	8	4
<b>Total des places</b>	<b>250</b>	<b>145</b>	<b>113</b>	<b>25</b>

Lieu de vie - handicap psychique	Situation au 31.12.2019			Nouvelles places réalisées en 2019
	Home avec occupation	Home sans occupation	Logement décentralisé	
Fondation HorizonSud	107		32	
Association Les Traversées	13		29	
Fondation St-Louis	11	37		
Stiftung Applico	8		12	
<b>Total des places</b>	<b>139</b>	<b>37</b>	<b>73</b>	

Lieu de vie - handicap physique	Situation au 31.12.2019			Nouvelles places réalisées en 2019
	Home avec occupation	Home sans occupation	Logement décentralisé	
Association St-Camille	59		12	
Fondation FAH-SEB	7			
Stiftung des Seebezirks für Erwachsene Behinderte (SSEB)	15			
<b>Total des places</b>	<b>81</b>		<b>12</b>	

Lieu de vie - addiction	Situation au 31.12.2019			Nouvelles places réalisées en 2019
	Home avec occupation	Home sans occupation	Logement décentralisé	
Fondation Le Torry	20			
Association Le Radeau	12			
Fondation Le Tremplin	14		6	
<b>Total des places</b>	<b>46</b>		<b>6</b>	

Lieu d'occupation - handicap mental	Situation au 31.12.2019		Nouvelles places réalisées en 2019
	Atelier	Centre de jour	
Fondation FAH-SEB / Linde		6	
Fondation FAH-SEB / La Colombière		17	
Fondation La Rosière	73	6	
Fondation Clos Fleuri	122	6	12
Fondation Les Buissonnets / Homato		18	3
Sensler Stiftung für Behinderte (SSB)	135		

Lieu d'occupation - handicap mental	Situation au 31.12.2019		Nouvelles places réalisées en 2019
	Atelier	Centre de jour	
Stiftung des Seebezirks für Erwachsene Behinderte (SSEB)	75		
Fondation Ateliers, Résidences Adultes (Fara)	104	18	8
Fondation Handicap Glâne	79		
Fondation La Belle Etoile	40		
<b>Total des places</b>	<b>628</b>	<b>71</b>	<b>23</b>

Lieu d'occupation - handicap psychique	Situation au 31.12.2019		Nouvelles places réalisées en 2019
	Atelier	Centre de jour	
Fondation HorizonSud	137		
Fondation St-Louis	35		
Association Les Traversées		4	
Fondation Centre d'intégration socio-professionnelle (CIS)	97		
Fondation L'Estampille	48		
Stiftung Applico	40		
<b>Total des places</b>	<b>357</b>	<b>4</b>	

Lieu d'occupation - handicap physique	Situation au 31.12.2019		Nouvelles places réalisées en 2019
	Atelier	Centre de jour	
Association St-Camille	163		
<b>Total des places</b>	<b>163</b>		

Lieu d'occupation - addiction	Situation au 31.12.2019		Nouvelles places réalisées en 2019
	Atelier	Centre de jour	
Fondation Le Tremplin	12	8	
<b>Total des places</b>	<b>12</b>	<b>8</b>	

Institutions socio-éducatives	Situation au 31.12.2019		Nouvelles places réalisées en 2019
	Atelier	Centre de jour	
Association Le Bosquet	21 (dont 3 places accueil d'urgence)		
Fondation de Fribourg pour la Jeunesse / St-Etienne		44	
Fondation de Fribourg pour la Jeunesse / Time-Out		10	
Fondation de Fribourg pour la Jeunesse / Bonnesfontaines		28	
Association Mouvement Enfance et Foyers / Nid Clairval		17	
Fondation Eau Vive / Foyer des Apprentis		17	
Association Les Traversées		14	
Stiftung Kinderheim Heimelig		12	
Fondation Transit		20	5
Fondation pour la femme et l'enfant / Aux Etangs		8	
<b>Total des places</b>		<b>191</b>	<b>5</b>

Autres institutions pour mineur-e-s	Situation au 31.12.2019	Nouvelles places réalisées en 2019
Fondation Espace thérapeutique / Centre thérapeutique de jour	18	
Fondation Espace thérapeutique / Tagesklinik	10	
Association Le Bosquet	12	4 (provisoires sur 2 ans)
<b>Total des places</b>	<b>40</b>	<b>4</b>

### 5.3.2 Secteur des EMS

Au 31 décembre 2019, le nombre de lits EMS reconnus selon la loi du 12 mai 2016 sur les prestations médico-sociales était de 2666 (2649), dont 2586 réservés aux accueils de longue durée et 80 aux accueils de courte durée. Le nombre de lits admis AOS s'élevait quant à lui à 154 (156) et 72 (72) places étaient disponibles en foyer de jour.

#### Nombre de lits EMS reconnus long et court séjour au 31.12.2019 par district

	Lits long séjour reconnus	dont lits en USD	Lits long séjour AOS	Lits court séjour
Sarine	890	43	21	33
Singine	375	24	2	16
Gruyère	475	21	46	5
Lac	267		10	6
Glâne	206	24	5	5
Broye	209	15		11
Veveyse	149	15		4
Les Camélias, Marsens	15	15		
IRSF (Fribourg)			70	
<b>CANTON</b>	<b>2586</b>	<b>157</b>	<b>154</b>	<b>80</b>

#### Nombre de places en foyer de jour au 31.12.2019

	Etablissement	Nombre de places	Nombre de journées d'ouverture par semaine
Sarine	Home médicalisé du Gibloux, Farvagny	8	5
	Home médicalisé de la Sarine, Villars-sur-Glâne	8	5
Singine	Tagesheim St. Wolfgang, Düringen	15	5
	La Famille au Jardin, St. Ursen	11	5
Gruyère	Home de la Jogne, Charmey	7	5
Lac	Tagesstätte Les Platanes, Jeuss	8	5
Broye	Foyer Les Mouettes, Estavayer-le-Lac	5	5
Veveyse	Maison St-Joseph, Châtel-St-Denis	10	5
<b>CANTON</b>		<b>72</b>	

## 6 Service de l'action sociale (SASoc)

Chef de service : Jean-Claude Simonet

### 6.1 Activités

La mission du Service de l'action sociale est d'assurer l'aide nécessaire aux personnes dans le besoin, aux personnes relevant du domaine de l'asile, aux personnes victimes d'infractions et de s'occuper du recouvrement et des avances de contributions d'entretien. Il coordonne ces dispositifs, veille à leur bon fonctionnement, contrôle l'application des

---

mandats, effectue les répartitions financières. Il suit le développement du dispositif cantonal d'action sociale en général, favorise la collaboration entre les acteurs, propose des améliorations ainsi que des mesures de politique sociale et veille à la coordination de la politique familiale.

### 6.1.1 Aide aux personnes dans le besoin

Le Service assure la répartition des frais d'aide matérielle entre l'Etat et les communes et entre toutes les communes de chaque district. Il décide de l'aide matérielle relevant de l'article 8 de la loi sur l'aide sociale (LASoc). Il est chargé de veiller à ce que les communes, les 24 services sociaux régionaux (SSR) et les commissions sociales ainsi que les 11 services sociaux spécialisés assument leurs tâches en matière d'aide sociale. Il assure les relations intercantionales définies dans la loi fédérale en matière d'assistance (LAS).

#### 6.1.1.1 Coordination

Le Service répond aux questions des SSR, leur fournit des conseils pour l'application de la LASoc et les informe régulièrement sur les développements importants concernant l'aide sociale. Il met à disposition de ces services et des autorités d'aide sociale ([www.fr.ch/sasoc](http://www.fr.ch/sasoc)) un répertoire des normes et procédures qu'il tient régulièrement à jour. En 2019, de nouvelles recommandations ont été adressées aux SSR en rapport avec le préavis de la commune de domicile d'aide sociale et la notification des décisions des commissions sociales aux communes de domicile, les traitements orthodontiques pour les jeunes de moins de 20 ans, la prise en charge des frais de transport.

Le Service a réuni en 2019 à quatre reprises les responsables des services sociaux régionaux (SSR) francophones et germanophones, comme il a pris l'habitude de le faire depuis 2017, afin de favoriser l'harmonisation des pratiques et la collaboration entre les services sociaux régionaux. Différentes questions d'application de la LASoc ont été examinées, notamment la coordination des aides avec la protection de l'adulte ou l'aide aux victimes d'infraction (LAVI), la prise en compte des mineurs et des jeunes adultes dans le budget d'aide sociale de l'unité d'assistance, la gestion électronique des documents et l'archivage des dossiers d'aide sociale, l'assurance accident pour les bénéficiaires d'aide sociale en stage, la prise en compte des factures en cas de décès.

Parallèlement, le Service a pris part à la mise en œuvre du Concept pour l'Accompagnement des exploitations agricoles en difficulté (AED) dans le cadre d'une collaboration entre le Service de l'agriculture (SAGri), le Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (SAAV) et Grangeneuve. Ce concept vise à renforcer le soutien aux agriculteurs en difficulté en assurant la détection et un accompagnement spécialisé des situations de détresse. Le Service a également procédé à une évaluation et une adaptation de la garantie de loyer visant à faciliter l'accès au logement. Cette évaluation a été réalisée avec les services sociaux régionaux et la section fribourgeoise de l'Union suisse des professionnel-le-s de l'immobilier (USPI).

Afin de disposer d'un instrument de pilotage performant et permettant des comparaisons intercantionales dans le domaine de la LASoc, le Service coordonne entre les SSR et l'Office fédéral de la statistique (OFS) la récolte des données pour la statistique suisse de l'aide sociale économique (ASE).

Au niveau intercantional, le Service contribue au développement du « Guide social romand » ([www.guidesocial.ch](http://www.guidesocial.ch)). Il est représenté au Groupement romand des chefs de services des affaires sociales (GRAS), dans l'Association romande et tessinoise des institutions d'action sociale (ARTIAS) et il participe sur le plan national aux activités de la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS).

#### 6.1.1.2 Insertion socio-professionnelle

L'aide matérielle accordée aux personnes dans le besoin s'inscrit dans une politique active qui prévoit en contrepartie l'engagement de ces personnes dans des mesures d'insertion sociale (MIS). Le Service est chargé de coordonner ce dispositif d'insertion socio-professionnelle, de tenir à jour le catalogue de ces mesures et de l'adapter par rapport à l'évolution des besoins. Il a terminé en 2019 une révision complète de ce catalogue.

La politique cantonale d'insertion socio-professionnelle représente un enjeu important parce qu'elle permet de réduire les risques de précarité pour les personnes et de diminuer les charges d'aide sociale pour la collectivité. Le Service est chargé de coordonner la mise en œuvre de la stratégie du Conseil d'Etat en matière de lutte contre le chômage de longue durée. Il contribue au développement de la collaboration interinstitutionnelle (CII) et veille à la bonne

---

coordination entre ce dispositif et les SSR. Le Service collabore avec la Commission chargée de coordonner la politique cantonale pour les jeunes en difficulté d'insertion professionnelle (CJD) et suit avec le Service public de l'emploi (SPE) la mise en œuvre de la mesure « Avenir 20-25 » destinée à favoriser l'insertion dans la vie professionnelle des jeunes bénéficiant de l'aide sociale. A travers ses engagements et sa participation au sein de la Commission cantonale de l'emploi et du marché du travail (CEMT), le Service contribue à soutenir et renforcer l'action des SSR dans le domaine de l'insertion socioprofessionnelle.

#### 6.1.1.3 Inspection LASoc

Sur requête de commissions sociales, de SSR, de la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS) ou même d'offices, le Service mène des travaux d'inspection sur des dossiers de bénéficiaires de l'aide sociale afin de vérifier que les conditions qui déterminent le besoin sont remplies et que les prestations d'aide sociale sont utilisées conformément à leur but. Ces inspections effectuées pour la dixième année consécutive ont été réalisées en 2019 dans 39 situations (28 en 2018), dont 42 annoncées (22) en cours d'année et 29 (24) ont été clôturées. Au 31 décembre 2019, 18 situations sont en cours d'examen (14).

#### 6.1.1.4 Révision des SSR LASoc

Le Service est chargé de procéder périodiquement à des travaux de révision des dossiers des bénéficiaires. La révision a pour objet la vérification de la bonne application des normes et des lois régissant l'aide sociale ainsi que de la bonne utilisation des ressources allouées dans ce domaine par l'Etat ou les communes. En 2019, 5 services sociaux ont fait l'objet d'une révision et 5 séances de transmission des résultats suite à une révision ont eu lieu durant l'année.

### 6.1.2 Aide aux personnes du domaine de l'asile

#### 6.1.2.1 Coordination

Le Service est chargé de l'accueil, de l'hébergement, de l'encadrement, de l'octroi de l'aide matérielle ou de l'aide d'urgence aux requérants et requérantes d'asile, aux personnes admises à titre provisoire, aux requérants et requérantes d'asile débouté-e-s (RAD) et aux personnes sous le coup d'une décision de non-entrée en matière entrée en force (NEM) attribuées au canton par le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM). Il incombe en outre au Service de promouvoir l'intégration des personnes admises à titre provisoire. Le Service assume des responsabilités identiques pour les personnes au bénéfice du statut de réfugié titulaires d'une autorisation de séjour (permis B) et pour les réfugiés admis à titre provisoire (permis F).

La société ORS assure le mandat, confié par le Conseil d'Etat, de l'accueil, de l'encadrement et de l'hébergement des requérants et requérantes d'asile (permis N), des personnes admises à titre provisoire (permis F), des requérants et requérantes d'asile débouté-e-s (RAD) et des personnes NEM. Caritas Suisse, Département Fribourg (ci-après, Caritas) assure le suivi social et financier, ainsi que l'intégration des réfugiés statutaires au bénéfice d'une autorisation de séjour (permis B) et des réfugiés admis à titre provisoire (permis F).

#### 6.1.2.2 Aide matérielle

L'aide matérielle accordée aux demandeurs et demandeuses d'asile et aux personnes admises à titre provisoire, les frais du personnel d'encadrement et d'administration ainsi que les frais de fonctionnement des centres d'hébergement se sont élevés en 2019 à 23 186 060 francs (dont 5 418 773 à la charge de l'Etat), contre 29 580 331 francs en 2018 (dont 6 233 248 francs à charge de l'Etat) en raison de la diminution du nombre d'arrivées. L'aide matérielle accordée aux requérants et requérantes d'asile débouté-e-s et aux personnes NEM, dont le nombre a légèrement augmenté en 2019, les frais du personnel d'encadrement, d'administration et d'hébergement ainsi que les frais de fonctionnement de la structure « bas-seuil » de la Poya se sont élevés à 1 979 716 francs, contre 1 654 174 en 2018.

Les dépenses pour l'aide matérielle et les frais d'encadrement concernant les réfugié-e-s à titre provisoire, dont le nombre a augmenté, se sont élevés en 2019 à 23 119 737 francs (dont 2 804 782 francs à charge de l'Etat), contre 21 434 481 francs en 2018 (dont 2 747 077 francs à charge de l'Etat).

### 6.1.3 Aide aux victimes d'infractions

Le Service est chargé de l'application de la loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions du 23 mars 2007 (LAVI ; RS 312.5). L'aide aux victimes comprend trois volets distincts : premièrement, l'aide immédiate et à plus long terme fournie par les deux centres de consultation LAVI du canton, Solidarité Femmes et le centre de consultation pour enfants, hommes et victimes de la circulation, qui fournissent aux victimes les prestations suivantes : conseil, soutien psychologique, aide médicale, juridique, matérielle, sociale et hébergement ; deuxièmement, la garantie des droits de la victime dans la procédure pénale (en particulier le droit au respect de sa personnalité durant toutes les phases du procès pénal), réglée dans le Code de procédure pénale suisse (RS 312.0) ; enfin, le droit pour la victime d'obtenir une réparation financière à titre d'indemnisation ou de réparation morale auprès du canton où l'infraction a été commise. L'aide aux victimes est subsidiaire, en ce sens qu'elle n'est fournie que lorsque ni l'auteur de l'infraction ni les assurances sociales ou privées ne versent de prestations.

Le Service a fait partie du groupe de travail chargé d'élaborer le projet de loi cantonale d'application de la loi fédérale sur l'amélioration de la protection des victimes de violence.

### 6.1.4 Aide au recouvrement et avances de contributions d'entretien

Le Service est chargé de fournir une aide appropriée au recouvrement des contributions d'entretien telles que fixées par un jugement exécutoire ou une convention homologuée en faveur d'enfants, de conjoints et conjointes ou d'ex-conjoints et ex-conjointes domiciliés dans le canton. Parallèlement, en cas de non-paiement par la personne débitrice, le Service peut accorder aux personnes bénéficiaires des avances mensuelles de 400 francs par mois et par enfant au maximum, respectivement de 250 francs par mois au maximum en faveur des conjoints et conjointes ou des ex-conjoints et ex-conjointes lorsque leur situation financière le justifie (cf. article 89 al. 2 let. a LACC ; arrêté du 14 décembre 1993 fixant les modalités du droit au recouvrement et aux avances de contributions d'entretien, ARCE). Le Service doit assumer des tâches liées au recouvrement des créances alimentaires d'une part, et des tâches d'information, de conseil et d'écoute tant auprès des personnes bénéficiaires de l'aide que des personnes tenues de payer des contributions d'entretien, d'autre part. Il assume également des tâches de gestion et de suivi administratif, financier, juridique, comptable et analytique. Les droits et obligations des bénéficiaires et des personnes débitrices ainsi que les règles auxquelles est soumis le Service sont définis par les dispositions du Code civil et de sa loi d'application cantonale, par l'arrêté susmentionné du 14 décembre 1993 et les directives cantonales y relatives.

S'agissant des créanciers et créancières d'aliments, le Service les informe et les reçoit en entretien au besoin, statue sur le droit tant à l'aide au recouvrement qu'aux avances de contributions d'entretien ainsi que sur le remboursement d'avances indûment perçues, procède à la facturation mensuelle des contributions d'entretien et au versement d'avances, révisé annuellement la situation, assure la gestion du contentieux et statue sur les réclamations.

A l'égard des débiteurs et débitrices des contributions d'entretien, le Service procède aux démarches amiables et judiciaires de recouvrement (poursuites, saisies de revenus, avis aux tiers débiteurs, requêtes de sûretés, séquestre LP et plaintes pénales) auprès des préfectures, autorités de poursuite pénale ainsi qu'auprès des tribunaux civils et pénaux du canton.

Sur le plan régional, le Service a participé à deux séances de la Conférence latine des autorités de recouvrement et d'avances des contributions d'entretien (CLARA), à Fribourg, lesquelles garantissent l'échange indispensable d'expériences entre ses membres, ainsi que la formation continue au moyen de conférences thématiques.

### 6.1.5 Action sociale et politique familiale

#### 6.1.5.1 Coordination

Le Service contribue sous différentes formes à la coordination du dispositif cantonal d'action sociale et au renforcement de sa cohésion. En 2019, il a entrepris la révision des conventions établies avec les services sociaux spécialisés (art. 14 LASoc) et la formalisation des collaborations dans ce cadre au travers de mandats de prestations.

Le Service est chargé de l'organisation des Assises du social, réalisées tous les deux ans depuis 2000, conjointement avec la Chaire francophone de Travail social et politiques sociales de l'Université de Fribourg. En 2019, les travaux de préparation des Assises du social 2020 ont débuté. Le groupe de préparation, réunissant un représentant ou une

représentante par Direction de l'Etat, s'est réuni à deux reprises. Le thème de la digitalisation a été choisi pour la 11<sup>e</sup> édition des Assises et tous les intervenants et intervenantes sollicités ont accepté de prendre part à l'événement.

Le Club santé-social du Grand Conseil s'est constitué en association depuis décembre 2017. Le Service en assure conjointement le secrétariat avec le Service de la santé publique. En 2019, le comité du club s'est réuni à deux reprises. L'assemblée générale des membres a également été convoquée à deux reprises. En mars, le rapport sur la situation sociale et la pauvreté dans le canton de Fribourg a été présenté aux membres au sein de l'exposition « Itinéraires entrecoupés ». En octobre, les membres ont bénéficié d'une présentation sur le thème « Les soins intégrés : quels facteurs de succès et quels enjeux pour l'avenir ? ».

Sur les trajets des entreprises de transport suisses, les voyageurs en situation de handicap bénéficient de la gratuité pour la personne qui les accompagne. Le Service délivre pour ces personnes la carte de légitimation mise à disposition par les Chemins de fer fédéraux (CFF). En 2019, 254 ont été émises (174 en 2018).

#### 6.1.5.2 Prévention

Par le Fonds de l'action sociale, le Service procède à l'octroi des subventions à des institutions sociales privées, reconnues d'utilité publique, sans but lucratif, qui développent ou gèrent des projets sociaux en faveur de personnes vivant dans la précarité ou la pauvreté. Grâce à ce fonds, 27 fondations ou associations ont bénéficié d'un soutien financier en 2019, pour un montant total de 356 256 francs (534 289 en 2018).

Par le Fonds pour la prévention et la lutte contre le jeu excessif, le Service assure le subventionnement de mesures de prévention et de lutte contre la dépendance au jeu et le surendettement. La Commission de prévention et de lutte contre le jeu excessif et le surendettement (CPLJS) chargée d'instruire et de préavisier les demandes de subventions s'est réunie à trois reprises en 2019. Le montant total des subventions accordées à différentes associations actives dans ledit domaine se monte à 222 385 francs (243 432 francs en 2018). Un montant de 57 162 francs a notamment été rétrocédé au Programme intercantonal de lutte contre la dépendance au jeu (PILDJ) en tant que part cantonale aux projets soutenus et avalisés par la Conférence latine des affaires sanitaires et sociales (CLASS). Des liens étroits sont entretenus entre la CPLJS, la Commission cantonale des addictions et la Commission cantonale de promotion de la santé et prévention au moyen d'échanges d'informations et de travaux réalisés en commun. En 2019, les résultats finaux de l'étude longitudinale GenerationFree, financée conjointement par le PILDJ et la CPLJS, ont été publiés.

Par le Fonds cantonal de désendettement, le Service veille à l'octroi d'une aide financière visant l'assainissement de situations de personnes surendettées. La Commission d'utilisation du fonds de désendettement chargée d'examiner et de se prononcer sur les demandes d'aide est composée de représentants et représentantes de divers domaines d'activité. Elle a siégé à quatre reprises et s'est déterminée sur six demandes de désendettement. Elle a rendu cinq décisions positives pour un montant de 109 183 fr. 85.

	<b>Fr.</b>
Montant disponible pour l'octroi de prêts au 1 <sup>er</sup> janvier 2019	1 271 091.35
Montant prêté par le Fonds	./.
Montant remboursé au Fonds	+
<b>Montant disponible pour l'octroi de prêts au 31 décembre 2019</b>	<b>1 238 135.55</b>

#### 6.1.5.3 Fribourg pour tous

Les activités de *Fribourg pour tous* auprès de la population se déploient sur deux axes : l'accueil et le traitement des demandes individuelles ainsi que les activités de promotion de ses prestations et celles du réseau socio-sanitaire cantonal.

En 2019, *Fribourg pour tous* a traité 1287 demandes individuelles (1188 en 2018). Les thématiques suivantes ont été majoritairement traitées : problèmes de budget et demandes d'aide financière ; connaissance de ses droits ; recherches d'emploi/reprise du travail et formation ; assurances sociales ; logement (accès au logement principalement) ; situations de séparation/divorce. Il est à relever de plus en plus de cas de personnes démunies face au système administratif dont l'accès se complexifie. Les assistantes sociales de *Fribourg pour tous* effectuent ainsi un soutien aux démarches administratives : explication de courriers, de décisions, du système de protection sociale en général.

#### 6.1.5.4 Politique familiale

Cette politique interdisciplinaire se situe à la croisée de diverses interventions publiques et conceptions de la politique sociale. Les mesures de politique familiale couvrent de multiples domaines. Afin de promouvoir une vision globale de ces interventions, des besoins des familles du canton et des enjeux en matière de politique familiale, le Service assure la coordination visant à développer une stratégie cantonale, en collaboration avec le Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille (BEF), le Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ) ou encore le Bureau d'intégration des migrants et migrantes (IMR). Le Service siège également à la Commission de l'égalité hommes et femmes et de la famille.

## 6.2 Projets et événements particuliers

### 6.2.1 Aide aux personnes dans le besoin

La journée thématique LASoc organisée le 19 septembre 2019 a rassemblé plus de cent cinquante professionnel-le-s des commissions sociales, des services sociaux régionaux et des services partenaires. Cette journée a été consacrée aux défis actuels de l'aide sociale. Elle a d'abord présenté l'état des travaux dans le cadre de la réforme de la loi sur l'aide sociale. Elle a ensuite mis en évidence les développements réalisés en matière d'aide personnelle en Suisse et dans le canton de Fribourg, notamment au travers d'exemples pratiques exposés par des services sociaux régionaux.

Le Service a également organisé en 2019, conjointement avec le Service du logement, le Service de la prévoyance sociale et le Service des communes, la 3<sup>e</sup> édition du Forum cantonal du logement qui s'est penchée sur la question de l'adéquation de l'offre et de la demande en matière de logement. Divers intervenants et intervenantes ont présenté leur point de vue, avec comme objectif commun de fournir une meilleure compréhension du marché immobilier et ainsi de favoriser une offre de logements adaptés aux besoins de la population, dont les personnes en situation de précarité.

Les travaux pour la réforme de la loi sur l'aide sociale (LASoc) se sont poursuivis en 2019. Ils se sont concentrés sur l'élaboration de l'avant-projet de loi et du message qui l'accompagne. Une pré-consultation a été organisée auprès de services de l'Etat.

### 6.2.2 Aide aux personnes du domaine de l'asile

#### 6.2.2.1 Redimensionnement des hébergements de premier accueil

Le nombre d'arrivées de requérants et requérantes d'asile en Suisse est en recul depuis 2018. Cette situation amène le canton de Fribourg à redimensionner ses structures de premier accueil. Au 1<sup>er</sup> mars 2019, le foyer du Lac, à Estavayer-le-Lac, a été réaffecté en hébergement de seconde phase accueillant des personnes dont l'autonomie est suffisante pour occuper un logement individuel. Au 31 juillet 2019, le centre d'hébergement pour requérant-e-s d'asile des Passereaux, situé à Broc, a suspendu ses activités. Toutefois, le bail a été conservé pour une durée de deux ans pour pouvoir réagir à une augmentation même à court terme du nombre de demandes d'asile, comme l'exige la Confédération. Une surveillance et un entretien réguliers ont été mis en place. Le home Homato hébergé provisoirement au foyer Ste-Elisabeth durant la rénovation de ses locaux a pu réintégrer son institution au second semestre 2019.

#### 6.2.2.2 Nouvelles dispositions légales

La loi sur l'asile (LAsi) a été modifiée en date du 1<sup>er</sup> mars 2019. Cette restructuration implique une accélération globale des procédures d'asile, la mise en place de conseils ainsi que d'une représentation juridique gratuits dès l'arrivée des personnes dans un centre fédéral d'asile (CFA), une intégration plus rapide des réfugié-e-s reconnus et des personnes admises à titre provisoire ainsi qu'un retour plus rapide dans leur pays s'agissant des personnes qui reçoivent une décision d'asile négative. Le canton de Fribourg a participé entre avril 2018 et février 2019, avec l'ouverture du CFA de la Gouglera, au projet pilote organisé par la Confédération en vue de la mise en œuvre des nouvelles procédures, opérationnelles depuis mars 2019.

---

La Confédération répartit les requérants et requérantes d'asile entre les cantons selon une clé de répartition proportionnelle à la population et en prenant en compte les prestations particulières des cantons, notamment si un canton abrite un centre de la Confédération. Du fait que le canton de Fribourg abrite le CFA de la Gouglera à Giffers, il bénéficie de compensations sous forme de déductions d'attributions.

### 6.2.2.3 Renforcement de l'intégration

Plusieurs événements majeurs ont marqué le domaine de l'intégration des personnes relevant du domaine de l'asile et des réfugié-e-s dans le canton en 2019. Le Service a participé au Forum des métiers « Start ! » conjointement avec le Bureau de l'intégration des migrants et des migrantes et de la prévention du racisme. Il a organisé, en collaboration avec le Service de la population et des migrants, une séance d'information à l'attention des partenaires de l'intégration, notamment les entreprises, sur les nouvelles dispositions légales entrées en vigueur en 2019. Il a mis en place la structure de formation de la Salamandre qui livre plus d'une centaine de repas chaque jour aux foyers pour requérants et requérantes d'asile de la région et qui forme chaque année une douzaine de personnes dans le secteur de l'hôtellerie-restauration-service.

Les troisièmes États généraux pour les requérants et requérantes d'asile mineur-e-s et les jeunes réfugié-e-s se sont déroulés le 14 mars 2019 à Matran dans la Maison de formation et d'intégration de Caritas Suisse. Les acteurs étatiques et associatifs impliqués dans la prise en charge de ces jeunes ont tiré lors de cet événement un bilan positif du programme « Envole-moi » qui a pour objectif la formation professionnelle et l'intégration durable de ces jeunes sur le marché du travail.

L'Agenda Intégration Suisse (AIS), adopté en 2018 par la Confédération et les cantons, est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2019. Il propose une démarche commune qui complète et renforce les efforts déjà déployés dans les Programmes cantonaux d'intégration PIC. La mise en œuvre des nouvelles dispositions de l'AIS dans le canton de Fribourg est détaillée dans un concept et repose sur une convention signée entre le Secrétariat d'Etat aux migrations et le Conseil d'Etat. L'AIS prévoit une hausse du forfait d'intégration, qui passe de 6000 francs à 18 000 francs par décision positive ou décision d'admission provisoire enregistrée dès le 1<sup>er</sup> mai 2019. Cette hausse s'accompagne de nouveaux objectifs plus exigeants en matière d'intégration. A ce titre, le Service s'est investi tout au long de l'année dans la mise en place de ce programme ainsi que dans le développement de nouvelles mesures.

Dans le domaine de la formation et de l'emploi, le Service a contribué à la mise en ligne, en juin 2019, d'une nouvelle plateforme de travail intitulée « FRintegration.ch » qui est unique en Suisse. Cet outil met en lien les réfugié-e-s et les personnes admises à titre provisoire avec les entreprises. Fruit d'une collaboration avec des entreprises du canton, cette plateforme est alimentée par les professionnel-le-s de l'intégration d'ORS et de Caritas Suisse. Par ce moyen, les entreprises consultent non seulement en ligne des dossiers de personnes autorisées à travailler, mais annoncent aussi directement des postes de travail, de formation ou de stage. Cette prestation permet aux entreprises de combattre la pénurie de main d'œuvre et aux personnes concernées de s'intégrer par le monde du travail. Le film « 1+1 = 3 Des réfugiés en apprentissage » a également été produit dans le cadre du lancement de cette plateforme de façon à rendre visible et promouvoir l'engagement de jeunes issus de l'asile dans les entreprises fribourgeoises. Ces nouveautés complètent une série de mesures dans ce domaine, comme le préapprentissage d'intégration ainsi que le subside à l'embauche « Vitamin F ».

### 6.2.3 Aide aux victimes d'infraction

#### 6.2.3.1 Projets de la Confédération ayant une incidence sur la pratique cantonale

L'Office fédéral de la justice a entièrement remanié son guide relatif à la fixation de la réparation morale au sens de la LAVI. La nouvelle version apporte diverses améliorations pour les victimes. Entre autres, les fourchettes de montants ont été relevées pour les atteintes à l'intégrité sexuelle, et fixées pour la première fois pour les atteintes à l'intégrité psychique. Les fourchettes pour les proches de victimes d'homicide ont aussi été relevées et uniformisées. Le guide a été restructuré. Il contient désormais des informations sur la violence domestique. De manière générale, il permet à la pratique d'évoluer. La version révisée du guide a été publiée le 3 octobre 2019 et s'appliquera aux nouvelles décisions dès 2020.

---

Constatant que l'application de la LAVI dans le domaine de l'aide juridique était très différente selon les cantons, la Conférence suisse de l'aide aux victimes (CSOL-LAVI) a adopté une recommandation technique concernant la prise en charge des frais de l'aide juridique auprès d'un tiers, soit la prise en charge des frais d'avocat. Le canton de Fribourg a suivi cette recommandation qui vise à uniformiser davantage les critères concernant la prise en charge des coûts dans ce domaine et à améliorer ainsi l'égalité des droits pour les victimes.

Dans sa séance du 29 novembre 2019, la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales s'est prononcée en faveur d'une amélioration du financement des séjours dans les maisons d'accueil pour femmes. Elle propose de faire passer le financement de ces séjours par le biais de l'aide immédiate de 21 à 35 jours.

#### 6.2.3.2 Coordination cantonale

Le Service a réuni une fois les membres de la coordination cantonale, représentant les principaux acteurs et actrices du dispositif cantonal LAVI (centres de consultation, police, justice, médecins, psychologues, équipe mobile d'urgences psychosociales du RFSM, avocats et avocates, écoles et services sociaux) ainsi que, à deux reprises, les responsables des centres LAVI, à des fins d'harmonisation de la pratique. Le Service a en outre participé aux séances des entités suivantes : mécanisme cantonal de protection des victimes de traite des êtres humains, commission cantonale contre la violence au sein du couple et ses impacts sur la famille, conférences régionale et suisse des offices de liaison LAVI.

#### 6.2.4 Aide au recouvrement et avances de contributions d'entretien

Le Service a organisé le 29 mars 2019 une matinée de formation intitulée « Et si nous parlions de pensions alimentaires ? », destinée aux acteurs et actrices du dispositif social cantonal. Cette formation a réuni 180 acteurs ou actrices tels que curateurs et curatrices, assistants et assistantes sociaux, intervenants et intervenantes en protection de l'enfant, médiateurs et médiatrices, juges de paix et juristes. L'objectif de cette matinée était de favoriser le travail en réseau et d'explorer les synergies dans le traitement des dossiers pour améliorer la qualité des prestations fournies aux bénéficiaires. Pour ce faire, quatre conférences ont été données par des juges et des spécialistes des domaines de la prévoyance professionnelle et du recouvrement.

Le 16 octobre 2019, le Grand Conseil a accepté une motion des députés Elias Moussa et Bertrand Morel qui demandaient au Conseil d'Etat de modifier la loi d'application du code civil suisse (LACC ; RSF 210.1). L'objectif était de fixer directement dans cette loi le montant et les modalités de l'avance de contributions d'entretien en faveur des enfants, des conjoints et conjointes et des ex-conjoints et conjointes et d'augmenter le montant maximal de l'avance pour les pensions en faveur de l'enfant à 650 francs par mois pour le dernier enfant, lorsqu'il n'y a pas de pension pour le père ou la mère. Le Service a dès lors repris les travaux législatifs qui avaient été suspendus dans l'attente de l'adoption, par le Conseil fédéral, de l'ordonnance fédérale sur le recouvrement des contributions d'entretien.

Cette ordonnance, intitulée ordonnance sur l'aide au recouvrement des créances d'entretien du droit de la famille (OAIr), a précisément été adoptée le 6 décembre 2019.

#### 6.2.5 Action sociale et politique familiale

##### 6.2.5.1 Prévention et lutte contre la pauvreté

En 2019, le Service a poursuivi les travaux pour la modification de la loi sur l'aide sociale (LASoc) afin de donner une assise légale aux échanges de données nécessaires à la réalisation du rapport sur la situation sociale et la pauvreté dans le canton de Fribourg prévu une fois par législature.

Il a également contribué à l'organisation d'une exposition photographique présentant des parcours de personnes passées par l'aide sociale, « Itinéraires entrecoupés », qui a eu lieu en ville de Fribourg au printemps 2019.

##### 6.2.5.2 Fribourg pour tous

En 2019, *Fribourg pour tous* a poursuivi ses collaborations dans le district de la Gruyère à travers sa participation à la « Plateforme Solidarité » avec laquelle a été organisé pour la deuxième année consécutive un stand au marché folklorique de Bulle. Les prestations de *Fribourg pour tous* ont été expliquées aux participants et participantes des

---

cours de français de l’OSEO, dans le parc du Cabalet à Bulle ainsi qu’à la Fondation « Coup d’Pouce » du sud du canton.

Suite à de nombreuses questions qui lui sont parvenues de personnes touchées par un divorce ou une séparation, *Fribourg pour tous* a entrepris en 2019, en collaboration avec le Bureau de l’égalité et de la famille, la réalisation d’une brochure d’informations sur cette problématique. Parallèlement, un partenariat avec la Haute Ecole de travail social de Fribourg a été initié en 2019 afin de systématiser le traitement des informations recueillies lors des consultations et de tirer des enseignements pour l’amélioration du dispositif cantonal d’action sociale.

A l’occasion de l’exposition « Itinéraires entrecoupés – les visages de l’aide sociale », *Fribourg pour tous* a été invité à participer à « La Ligne de Cœur » de la RTS pour transmettre son expérience de terrain concernant les situations de pauvreté dans le canton de Fribourg.

Par son « Espace Porte-voix », *Fribourg pour tous* a fait connaître des problématiques différentes au grand public et développé des collaborations professionnelles. Ainsi, *Fribourg pour tous* a organisé des événements et accueilli plusieurs partenaires dans ses locaux, mais aussi pour la première fois à Bulle, tels que « Autisme Fribourg », « Espacefemmes » ou la Fédération suisse des Patients. *Fribourg pour tous* a aussi continué ses activités promotionnelles dans divers milieux : la communauté bolivienne, l’OrTra Santé-social, la Société des sourds de Fribourg, des bénéficiaires de Banc Public, le Service de la pastorale des jeunes de l’Eglise catholique du canton de Fribourg, la Haute Ecole de travail social de Fribourg, les élèves des classes d’intégration de l’Ecole professionnelle artisanale et industrielle.

Durant l’année 2019, *Fribourg pour tous* a organisé de multiples rencontres interinstitutionnelles avec les partenaires du réseau, afin de construire des collaborations et de rencontrer aussi de nouvelles entités : l’Office des poursuites de la Sarine, le Collectif Avocat-e-s Fribourg, le Service des urgences du HFR, le Centre d’animation socio-culturel du Schoenberg, Solidarité Femmes, le Centre d’information professionnelle du canton de Fribourg, l’Institut de recherche et de conseil dans le domaine de la famille (Université de Fribourg), le Service « Se respecter » de Caritas Suisse à Fribourg, l’Office familial, le Bureau de l’intégration du canton de Fribourg et le Réseau santé de la Singine. *Fribourg pour tous* a reçu une délégation du canton de Genève, qui a mis sur pied un guichet d’information identique à celui de Fribourg, et participé à un groupe de travail sur l’implémentation d’une hotline pour les proches aidants et au « Groupe cantonal Alcool ».

#### 6.2.5.3 Prévention et lutte contre le jeu excessif et le surendettement

Du fait de l’acceptation par le peuple suisse de la loi sur les jeux d’argent (LJA) en juin 2018 et de la transformation de l’ensemble du cadre législatif dans ce domaine, le Service s’est particulièrement investi dans ce domaine en 2019. Il a œuvré à la désignation du service spécialisé reconnu par le canton qui doit être associé à la procédure de levée d’exclusion, et contribué à la définition du modèle ad hoc en collaboration avec le casino, le Réseau fribourgeois de santé mentale (RFSM) et le Service du médecin cantonal (SMC).

#### 6.2.5.4 Projets de politique familiale

En 2019, le Service a dressé l’inventaire des mesures mises en place depuis 2004 ou en cours d’élaboration afin de d’établir une cartographie détaillée de la politique familiale cantonale, de poser des jalons et de définir les priorités à venir. Les travaux relatifs au projet de prestations complémentaires pour les familles de condition modeste, qui répond à l’un des mandats de la Constitution cantonale, se sont poursuivis. Une modification de la loi sur les prestations complémentaires à l’AVS-AI au niveau fédéral a nécessité un réajustement du projet fribourgeois, lequel est mené en collaboration avec l’Etablissement cantonal des assurances sociales (ECAS). Le Service a en outre participé à différentes rencontres organisées au plan cantonal ou fédéral permettant de suivre les principaux développements dans ce domaine. Il a en particulier pris part à la plateforme « Encouragement précoce » coordonnée conjointement par le Service de l’enfance et de la jeunesse et le Bureau pour l’intégration des migrants et migrantes et la prévention du racisme ainsi qu’à la 4<sup>e</sup> journée cantonale « Je participe ».

### 6.2.5.5 Prix du social

Le Service est chargé d'assurer l'organisation du Prix de l'Etat de Fribourg pour le travail social et le travail auprès de la jeunesse. Ce prix vise à saluer le développement d'activités et de projets créatifs qui démontrent l'engagement et l'investissement de personnes ou d'institutions dans le domaine social, et plus particulièrement en faveur de la jeunesse. En 2019, le Prix du social a été mis au concours. 28 candidatures sont parvenues dans le délai imparti. Le jury composé de cinq personnes s'est réuni à deux reprises. Sur préavis du jury, le Conseil d'Etat a décidé de décerner le Prix 2019 au Port de Fribourg, pour sa formidable impulsion à la création d'activités collectives, gratuites et bénévoles, ainsi que son impact remarquable tant dans les domaines social, culturel qu'au niveau de la durabilité.

## 6.3 Statistiques

### 6.3.1 Aide aux personnes dans le besoin

Les dépenses d'aide matérielle accordée en 2019 aux personnes dans le besoin, domiciliées ou en séjour dans le canton, se sont élevées (avant la répartition Etat/communes et en tenant compte des remboursements personnels) à 43 175 250 francs (43 140 125 francs en 2018, soit une augmentation de 0,08 %) pour 5612 dossiers (5360, soit une augmentation de 4,7 %) représentant 10 193 personnes (9895, soit en augmentation de 3 %).

#### REPARTITION ETAT/COMMUNES 2019 ART : 32/33 LASoc

Catégorie de personnes	A charge de l'Etat Fr.	% Total	A charge des autres cantons Fr.	% Total	A charge des communes Fr.	% Total	Total Fr.	% Total
Suisses	11 093 742.05	25.69	-91 357.70	-0.21	15 769 768.96	36.53	<b>26 772 153.31</b>	<b>62.01</b>
Etrangers	6 768 310.71	15.68	102 670.46	0.24	9 532 115.99	22.08	<b>16 403 097.16</b>	<b>37.99</b>
<b>Total</b>	<b>17 862 052.76</b>	<b>41.37</b>	<b>11 312.76</b>	<b>0.03</b>	<b>25 301 884.95</b>	<b>58.60</b>	<b>43 175 250.47</b>	<b>100.00</b>

#### REPARTITION DES DOSSIERS PAR CAUSE D'AIDE SOCIALE (Nombre de dossiers)

Causes d'aide sociale	2018	2019
Chômage/avances s/chômage	650	651
Famille monoparentale/couple divisé	586	599
Maladie/accident/hospitalisation	492	523
Aide à l'enfance	26	24
Patronage	35	37
AVS/AI/PC : avances/insuffisants	616	670
Revenus insuffisants	2286	2352
Placement EMS/Home pour personnes âgées	30	24
Drogue/alcool	175	176
Hospitalisation/accident/maladie : de passage	17	76
Rapatriement : de passage	71	104
Chômage : fin de droits	731	682
Subsides LAMal insuffisants	3279	3260
<b>Total</b>	<b>8994</b>	<b>9178</b>

### 6.3.2 Aide aux personnes du domaine de l'asile

Le nombre total des demandes d'asile enregistrées en 2019 en Suisse a diminué par rapport à 2018, avec 14 269 nouvelles demandes d'asile contre 15 255 l'année précédente. Au niveau du canton, le nombre de requérants et requérantes d'asile attribués s'élève en 2019 à 331, contre 468 en 2018. L'effectif des requérants et requérantes d'asile, des personnes admises à titre provisoire, des personnes NEM et des requérants et requérantes déboutés domiciliés dans le canton est passé de 1791 à 1674. Le nombre de personnes réfugiées à titre provisoire est passé de 1935 à 2254.

Au niveau de l'hébergement, les requérants et requérantes d'asile ont été logés dans les cinq foyers d'accueil pérennes du canton, soit au foyer de Ste Elisabeth, au foyer du Bourg en ville de Fribourg, au foyer du Lac à Estavayer-le-Lac (réaffecté en hébergement de seconde phase le 1<sup>er</sup> mars 2019), au foyer des Passereaux à Broc (dont l'activité a été suspendue au 31 juillet 2019) et au foyer de la Rosière à Grolley. Les personnes NEM et déboutées continuent d'être hébergées dans la structure « bas-seuil » de la Poya. La capacité totale des structures d'hébergement est passée de 417 places en 2018 à 304 places en 2019, avec une occupation respective de 291 et 236. La Maison de formation et d'intégration encadrée par Caritas Suisse, département Fribourg, qui a ouvert ses portes en 2018, a accueilli au total 109 personnes réfugiées en 2019, dont 74 issues du programme fédéral de réinstallation.

Après un séjour dans les foyers d'accueil (phase de 1<sup>er</sup> accueil), les requérants et requérantes sont logés dans des maisons collectives, des appartements collectifs ou des appartements (phase de 2<sup>e</sup> accueil). Au 31 décembre 2019, 1411 personnes étaient logées en 2<sup>e</sup> accueil dans 437 appartements, appartements collectifs ou maisons collectives répartis dans diverses communes (contre 1492 personnes dans 476 logements au 31 décembre 2018).

En matière d'insertion professionnelle, au 31 décembre 2019, les taux d'activité pour les personnes admises à titre provisoire (y compris réfugié-e-s permis F) sont de 41,5 % et, pour les personnes réfugiées avec une autorisation de séjour (permis B) de 27,7 %. Une nouvelle progression est observée cette année puisque ces taux se situaient, en fin d'année 2018, respectivement à 31,3 % et 22,6 %.

### 6.3.3 Aide aux victimes d'infractions

#### 6.3.3.1 Dossiers et décisions

	2018	2019
Dossiers traités par le Service (toutes prestations confondues)	532	485
Ecritures comptables (toutes entrées et sorties confondues)	1224	1021
Décisions en matière d'aide à plus long terme, y compris la prise en charge des frais d'avocat	90	76
Décisions en matière d'indemnisation et de réparation morale	71	40
Recours formés auprès du Tribunal cantonal	0	2

Le nombre de dossiers traités est passé 532 en 2018 à 485 en 2019, ce qui correspond à une diminution de près de 9 %.

A cela s'ajoutent les opérations nécessaires pour obtenir chaque année, depuis fin 2009, le remboursement de prestations d'aide immédiate et à plus long terme auprès du canton de domicile de certaines victimes, en application de l'article 18 LAVI.

#### 6.3.3.2 Dépenses

Pour l'année 2019, les dépenses LAVI se sont élevées globalement à 1 557 052 fr. 59 (1 565 283 fr. 22 en 2018). La diminution est de 0,53 % par rapport à l'année précédente.

	2018	2019
Frais d'aide immédiate	Fr. 456 700.77	Fr. 301 739.59
Frais d'aide à long terme	Fr. 105 314.80	Fr. 84 483.10
Frais d'avocat	Fr. 17 202.20	Fr. 68 253.75
Aide et remboursements autres cantons (art. 18 LAVI)	Fr. 4 824.00	Fr. 22 914.00
Indemnisation (dommage matériel)	Fr. 40 769.95	Fr. 8 679.90
Réparation morale	Fr. 174 579.10	Fr. 305 986.60
Contentieux LAVI pour tort moral et indemnisation	Fr. 109.40	Fr. -812.35
Subventions au centre de consultation et aux partenaires du dispositif	Fr. 765 783.00	Fr. 765 808.00
<b>Total</b>	<b>Fr. 1 565 283.22</b>	<b>Fr. 1 557 052.59</b>

Le montant des prestations récupérées par le canton auprès des auteurs d'infractions (art. 7 LAVI) s'est élevé à 43 040 fr. 70 (61 960 fr. 35 en 2018).

### 6.3.4 Aide au recouvrement et avances de contributions d'entretien

<b>Démarches d'encaissement</b>	2018	2019
Comparution devant le juge civil	20	9
Comparution devant les autorités de poursuite pénale	57	24
Réquisitions de poursuite déposées	455	316
Demandes de saisie de salaire	48	47
<b>Plaintes pénales déposées</b>	<b>162</b>	<b>90</b>

<b>Avances de pensions alimentaires</b>	2018	2019
Montant total des avances de contributions d'entretien et des frais de procédures de recouvrement versées par l'Etat au 31 décembre 2019	Fr. 5 973 725.00	Fr. <b>5 897 264.00</b>

<b>Recouvrement de pensions alimentaires</b>	2018	2019
Montant net récupéré sur les avances de contributions d'entretien	Fr. 2 995 299.00	Fr. 2 698 942.00
> Dont 139 969 fr. 20 ont été récupérés via la société de recouvrement mandatée par l'Etat	% 50.14	% 45.77
> Taux de recouvrement		
Montant non récupéré (réparti à parts égales entre Etat et communes ; art. 81 al. 2a LACC)	2 978 425.00	3 198 322.00
Récupération des pensions alimentaires non couvertes par les avances de l'Etat, en faveur exclusive des personnes créancières de l'obligation d'entretien	Fr. 2 461 681.00	Fr. 2 497 119.00
<b>Montant total encaissé par le Service dans ses activités de recouvrement de pensions alimentaires</b>	<b>Fr. 5 456 980.00</b>	<b>Fr. 5 196 061.00</b>

<b>Traitement des dossiers</b>	2018	2019
Dossiers traités au 31 décembre 2019	1713	1711
> Dont dossiers relevant de l'application de la Convention internationale dite de New York (domicile à l'étranger de la personne débitrice ou créancière de l'obligation d'entretien, l'autre devant être domiciliée dans le canton)	102	96
Nouvelles demandes enregistrées	224	203
Décisions (ouverture, clôture, etc.)	789	654
Révisions effectuées et formalisées par une décision	1001	925
Réclamations enregistrées par le Service	21	21
> Réclamations admises	8	4
> Réclamations rejetées	4	15
Recours déposés auprès de la Direction (DSAS) par les bénéficiaires	0	4
> Recours admis par la DSAS	0	0
> Recours rejeté par la DSAS	1	1
<b>Dossiers terminés</b>	<b>462</b>	<b>484</b>

---

## 7 Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ)

---

Chef de service : Stéphane Quéru

### 7.1 Activités générales du Service

Le Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ) développe et met en œuvre les éléments de politique cantonale de l'enfance et de la jeunesse, et exécute les différents mandats de protection de l'enfant en application des législations fédérales et cantonales. Il veille à informer la population sur les moyens d'aide aux enfants et aux jeunes.

Le chef de service préside la Conférence latine de la promotion et de la protection de l'enfant (CLPPJ), organe technique de la Conférence latine des affaires sanitaires et sociales (CLASS). Dans ce cadre, différents groupes techniques travaillent à la mise en commun de référentiels propres à l'activité de protection et de promotion de l'enfance.

Le Service agit dans les grands domaines de l'aide à l'enfance et de la jeunesse, tels que définis au niveau national :

- > L'encouragement de l'enfance, de la jeunesse et de la famille ;
- > Le conseil et le soutien dans la vie quotidienne et lors de difficultés ;
- > Les aides complémentaires à l'éducation : accompagnement socio-pédagogique des familles sur leurs lieux de vie, placements en institutions ou en familles d'accueil ;
- > L'analyse des situations ;
- > La gestion par cas.

Le Service s'efforce de garantir l'accès aux prestations, d'assurer leur qualité et leur pilotage.

Le Service a consolidé ses compétences en matière d'évaluation des situations de protection de l'enfant. Les intervenants et intervenantes en protection de l'enfant (IPE) ont suivi une formation, répartie en quatre sessions de trois jours, entre novembre 2018 et avril 2019. Ce type de formation a pour but de développer des critères communs d'analyse, utilisés par l'ensemble des intervenant-e-s dans les différentes missions de protection de l'enfant.

### 7.2 Activités générales des secteurs d'intervention en protection de l'enfant

Le travail de protection de l'enfant est caractérisé par les activités de conseil et de soutien dans la vie quotidienne et lors de difficultés, l'organisation des aides complémentaires à l'éducation, l'analyse des situations et la gestion par cas.

#### 7.2.1 Faits marquants pour l'intake et les secteurs d'action sociale directe SASD

Il est constaté en 2019 que, dans de nombreuses situations, des enfants de plus en plus jeunes montrent des difficultés comportementales graves. Ces observations sont relevées tant dans le domaine de l'accueil préscolaire que dans l'âge de la scolarité obligatoire. Ceci demande que des interventions coordonnées soient mises en place le plus tôt possible.

Cette évolution, impliquant en particulier le travail avec un réseau toujours plus étendu de partenaires et le nombre de situations élevées prises en charge par les intervenant-e-s des secteurs d'action sociale directe ont donné lieu à une demande d'attribution d'EPT supplémentaires au Conseil d'Etat. Une réorganisation des secteurs a été en outre décidée pour 2020. Au final, 2,8 EPT ont pu être engagés à partir de l'automne 2019, soit les 2 EPT prévus pour 2020 et 0,8 EPT issus d'un transfert/transformation de poste du Service dentaire scolaire. Par ailleurs, lors de sa session de novembre, le Grand Conseil a décidé de l'octroi de 5 EPT au Secteur de l'action sociale directe.

La plateforme placements, structure interne au Service, a confirmé la nécessité de coordonner ce domaine. En collaboration avec les représentant-e-s du Service de la prévoyance sociale (SPS), les bénéficiaires de ce dispositif font l'accord de l'ensemble des intervenants concernés. Cela est d'autant plus nécessaire dans un contexte tendu des places à disposition.

## 7.2.2 Statistiques des interventions en protection de l'enfant

Les activités de ces secteurs ont globalement augmenté en 2019. Les situations suivies par les équipes régionales du SASD et par l'Intake se répartissent dans le tableau suivant :

Généralités	2018	2019
Nombre d'enfants suivis durant l'année	3497	3542
Nombre d'interventions suivies durant l'année	3115	3135
Nombre d'interventions nouvelles durant l'année	1109	1110
Nombre d'interventions classées durant l'année	1113	1093
Nombre de familles concernées par les interventions en cours	2476	2519

Les 3135 interventions suivies en 2019 se répartissent de la manière suivante :

Interventions par mandat en vigueur	2018	2019
APEA - Justices de paix	2118	2078
Par défaut	27	36
SMO - Situations sans mandat officiel	910	933
TC/D - Tribunal civil de district	31	48
TM - Tribunal des mineurs (CPM - Chambre pénale des mineurs)	18	15
Placement avec mandat (sans art. 310)	9	15
Enquêtes « Entraide intercantonale »	0	5
Enquêtes pour autres pays	1	5

Les situations par défaut concernent des situations ouvertes qui sont en attente d'un mandat formel, que l'APEA doit décerner. Il y a lieu de remarquer également l'apparition d'enquêtes qui résultent de procédures mises en place selon un accord intervenant entre les différents services de protection au sein de la Conférence latine de protection et de promotion de la jeunesse (CLPPJ). Il y a également des enquêtes sollicitées par des Autorités étrangères, dans l'éventualité de placements d'enfants chez des membres de leur famille, vivant dans le canton de Fribourg.

## 7.3 Activités générales relatives au secteur des milieux d'accueil (SMA)

En 2019, le point fort du secteur a été la conduite du projet OnBase, dès le mois de mars. Ce nouveau programme informatique est appelé à remplacer l'application FollowMe, que le service utilise depuis 1997, et qui est devenu obsolète. Le travail a consisté à construire, avec les informaticiens du SITel une application qui réponde aux besoins du secteur, dans sa mission d'évaluation, d'autorisation et de surveillance des milieux d'accueil. Outre le paramétrage de ce nouveau programme, il a fallu dématérialiser les dossiers papier afin d'introduire une gestion électronique des documents (GED). Ce sont ainsi plus de 700 dossiers qui ont été traités dans ce processus. La mise en œuvre de la première version de production est intervenue en automne, elle va de pair avec l'octroi de moyens informatiques mobiles. Ce programme, dans sa conception, permet non seulement le suivi individuel des dossiers mais introduit de nombreuses fonctionnalités de tableaux de bord, qui seront utiles à la gouvernance de l'activité déployée par le secteur.

En 2019, dans le cadre des nouvelles bases légales relatives à l'adoption, entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier, une forte hausse de demandes de recherches des origines a été constatée. Il s'agit d'accompagner les personnes dans la lecture de leur dossier. Cette démarche peut être lourde sur le plan émotionnel pour les personnes qui recherchent ces informations sur leur vie.

Dans le domaine des familles d'accueil, une complexification des situations à évaluer et à surveiller a été constatée, auprès de milieux d'accueil non annoncés. Ceci a nécessité la mise en œuvre de mesures de protection de l'enfant.

Dans le domaine des structures d'accueil extrafamilial de jour (SAEJ), il est constaté une augmentation constante du nombre de mamans de jour (MDJ) indépendantes. Le Service délivre des décisions de surveillance à ces milieux, ce qui est particulièrement chronophage. Cette surveillance a toutefois permis de mettre en évidence des situations d'accueil d'enfants non conformes et dépassant tous les critères acceptables de protection de l'enfant.

Il y a lieu de mentionner encore qu'en 2019, le renforcement de l'analyse des procédures FRIAC permet aux nouvelles structures d'accueil d'être encore mieux adaptées aux besoins des enfants accueillis.

Les incidences de la Réforme fiscale et sa mise en œuvre ont occupé le secteur en fin d'année 2019.

Enfin, l'unification de procédures au niveau intercantonal en matière d'adoption, de famille d'accueil ou de structures de la petite enfance, renforce les collaborations et facilite les procédures dans les cas intercantonaux.

Le 31 décembre 2019, 640 dossiers sont ouverts auprès du SMA.

<b>Situation générale du secteur des milieux d'accueil (SMA)</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>
Situations Adoption en cours	41	28
Situations Familles d'accueil en cours	157	161
Situations Familles d'accueil professionnelles en cours	3	2
Situations Mamans de jour en cours	113	130
Associations d'accueil familial de jour (AAFJ) en activité	10	10
Institutions petite enfance en cours	202	193
AES en cours	106	112
Institutions spéciales en cours	4	4

Des tâches plus spécifiques sont exécutées par le SMA et se répartissent selon les données suivantes :

	<b>2018</b>	<b>2019</b>
Nombre de demande d'adoption conjointe d'enfant	1	3
Nombre de demande d'adoption de l'enfant du conjoint	16	11
Nombre de demande d'adoption de majeur	8	9
Nombre de demande changement nom de famille	2	2
Nombre de demande abandon d'enfant/adoption nationale aboutie	0	0
Nombre de demande abandon d'enfant/adoption nationale non aboutie	0	0
Nombre d'enquêtes SPOMI - accueil d'enfant étrangers sans vue d'adoption	7	10
Recherche des origines	5	15
Préavis « Permis de construire »	15	13
Nombre de préavis OFAS	6	4

Au 31 décembre 2019, le canton de Fribourg compte 64 crèches et 1998 places d'accueil autorisées en crèche (+ 18 structures depuis l'entrée en vigueur de la LStE en janvier 2012). Les nombres de places qu'elles offrent par district sont les suivants :

<b>Nombre de places d'accueil en crèches</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>
Broye	38	79
Glâne	88	95
Gruyère	332	348
Lac	162	211
Sarine	949	1023
Singine	138	148
Veveyse	78	94
<b>Total</b>	<b>1785</b>	<b>1998</b>

Au 31 décembre 2019, le canton compte 108 structures d'accueil extrascolaire (+ 53 structures depuis l'entrée en vigueur de la LStE en juin 2012). En outre, 4 projet de structures AES sont en cours d'examen. Les structures offrent les places suivantes selon les districts :

Nombre de places d'accueil extrascolaire	2018			2019		
	Matin	Midi	Après l'école	Matin	Midi	Après l'école
Broye	214	292	262	278	334	286
Glâne	152	238	198	230	208	377
Gruyère	243	548	365	279	655	425
Lac	173	281	245	253	362	301
Sarine	886	1339	1074	1183	1696	1417
Singine	98	169	115	146	237	156
Veveyse	208	494	327	233	504	244
<b>Total</b>	<b>1974</b>	<b>3361</b>	<b>2586</b>	<b>2602</b>	<b>3996</b>	<b>3206</b>

## 7.4 Activités du Centre de consultation LAVI

Il est constaté une augmentation des demandes de consultations pour les enfants exposés à la violence au sein du couple. Les enfants concernés profitent aussi d'une nouvelle offre de l'Office familial, sous forme de groupes de parole As'trame spécifiques à la thématique.

Le Centre a contribué à l'accompagnement des visites de classes à l'exposition « Plus fort que la violence », ainsi qu'à une Table ronde.

En tant que point de contact pour le canton de Fribourg pour les victimes de mesures de coercition à des fins d'assistance (MCFA) et les placements extrafamiliaux antérieurs à 1981, le Centre a continué d'accompagner les personnes concernées, notamment pour la demande de contribution de solidarité à la Confédération. En 2019, il y a eu 12 nouvelles situations MCFA et le Centre a assuré le suivi des situations des années précédentes. La baisse s'explique par la fin du délai légal le 31 mars 2018 pour déposer des demandes de contribution de solidarité à l'Office fédéral de la justice. Le 2 septembre 2019, le Centre a participé à la journée de clôture de la Commission indépendante d'experts. Le rapport final et les recommandations de cette Commission ont été transmis au Conseil fédéral et publiés.

Le 14 novembre 2019, le Centre a assisté à la journée d'étude de la Conférence des directrices et directeurs d'Archives suisses à Berne.

Le Centre assume également le mandat de responsable cantonal pour la coordination de l'aide aux victimes après des événements extraordinaires. Dans ce cadre, une première séance a eu lieu en février 2019 avec des représentants de la police cantonale et de l'ORCAF, afin de concrétiser l'intégration des centres LAVI dans le plan ORCAF. Par la suite, le centre d'engagement et d'alarme de la police cantonale (CEA) a adapté ses procédures dans ce sens en incluant les centres LAVI dans son schéma d'intervention. Il s'agira maintenant de définir les modalités concrètes de signalement et de prévoir un mode de collaboration entre les deux centres LAVI fribourgeois lors de telles situations.

Le Centre a également participé au groupe de travail conduit par la DSJ, relatif à la mise en œuvre de la Loi fédérale pour l'amélioration de la protection de la violence.

### 7.4.1 Statistiques du Centre de consultation LAVI

Il y a lieu de remarquer une augmentation de 10 % des consultations pour les enfants (349 situations traitées en 2018, et 385 situations traitées en 2019). Cette information confirme les constats effectués dans les secteurs SASD et Intake, concernant les difficultés vécues par les enfants dans le cadre d'infractions contre leur intégrité physique, psychologique ou sexuelle.

Pour le secteur hommes et victimes selon la loi sur la circulation routière (LCR), il est constaté une baisse de 9,5 % du total des situations (595 situations traitées en 2018, et 539 situations en 2019).

Le Centre LAVI a assumé un vaste travail de permanence pour donner des conseils dans le cadre de la LAVI. Ces prestations se répartissent de la manière suivante :

	2018	2019
<b>Demandes reçues : Total</b>	<b>668</b>	<b>653</b>
> Appels téléphoniques	399	354
> Signalement de la police	161	189
> Entretiens (personne se présente au centre)	32	34
> Courriers	17	14
> E-mails	58	46
Suite donnée :		
> Ouverture d'un dossier	543	537
> Informations générales / triage	105	86
Présentation / études / presse	20	30

Les consultations du Centre LAVI sont réparties de la manière suivante :

	2018	2019
Entretiens	699	535
Accompagnements (police, tribunaux, autres)	18	22
Consultations téléphoniques avec des victimes/proches	1480	1410

## 7.5 Activités générales de promotion de l'enfance et de la jeunesse

Sous la conduite de la Direction de la santé et des affaires sociales et de la Commission de l'enfance et de la jeunesse, le Bureau de promotion de l'enfance et de la jeunesse (BPEJ) est chargé de développer la politique fribourgeoise de l'enfance et de la jeunesse. Depuis 2018, il met en œuvre le plan d'action « Je participe ! » adopté par le Conseil d'Etat en octobre 2017 sur la base de la stratégie du même nom.

Suite à une motion, le Grand Conseil a modifié la loi sur l'enfance et la jeunesse (LEJ) le 11 septembre 2019 pour faciliter l'organisation interne du BPEJ tout confirmant le respect des intérêts des deux communautés linguistiques.

### 7.5.1 Plan d'action cantonal « Je participe ! » 2018-2021

Pour la seconde année consécutive, le Bureau de promotion des enfants et des jeunes (BPEJ) a mis en œuvre les mesures du plan d'action cantonal « Je participe ! » 2018-2021 adopté en octobre 2017 par le Conseil d'Etat.

Le focus a été mis en 2019 sur le premier objectif de la Stratégie : favoriser l'éducation globale des enfants et des jeunes.

Le plan d'action met l'accent sur le soutien aux communes auxquelles il incombe, selon la législation en vigueur, la responsabilité de développer la politique enfance-jeunesse. Une augmentation du montant du Fonds Enfance et Jeunesse a été approuvée en septembre 2019 par le Grand Conseil.

### 7.5.2 4<sup>e</sup> journée cantonale « Je participe ! » : les droits de l'enfant dans la petite enfance

Le 20 septembre 2019 a eu lieu, dans le bois de Moncor à Villars-sur-Glâne, la 4<sup>e</sup> journée cantonale « Je participe ! ». Consacrée aux droits de l'enfant, elle a permis de rappeler l'importance du respect de ces droits, particulièrement dans la petite enfance.

Lors de cet évènement qui a rassemblé 300 personnes dans un cadre magnifique et inédit, le canton de Fribourg a célébré d'une manière très originale les 30 ans de la Convention relative aux droits de l'enfant. L'évaluation de la journée a mis particulièrement en évidence le succès de la participation des enfants puisqu'une quarantaine d'enfants de 4<sup>H</sup> et de 8<sup>H</sup> sont montés sur scène pour donner leur avis et exprimer leur opinion sur leurs droits.

---

Le BPEJ a également saisi cette occasion pour lancer les premières réflexions dans le domaine de l'encouragement précoce. 22 ateliers « Je participe ! » ont permis aux participants, dont une soixantaine d'acteurs communaux, de découvrir différentes bonnes pratiques cantonales et extracantonales dans ce domaine.

En fin de journée, les participants et participantes ont pu réfléchir à leurs pratiques d'encadrement des enfants dans le canton de Fribourg et donner leur point de vue dans des WaldCafés quant aux mesures prioritaires à prendre pour mieux tenir compte des droits de l'enfant dès la naissance, que ce soit dans leur domaine d'activités propre ou au niveau du canton ou des communes.

### 7.5.3 Subvention cantonale enfance et jeunesse

La Loi sur l'enfance et la jeunesse (LEJ) prévoit l'octroi d'aides financières pour les projets qui sont conçus avec, par et/ou pour les enfants et les jeunes. En 2019, sur 36 projets déposés, 23 projets ont été soutenus par la subvention Enfance-jeunesse pour un montant total de 170 000 francs. Parmi ces projets, 11 sont francophones, 7 germanophones et 5 sont bilingues.

### 7.5.4 Soutien renforcé aux communes

La nouvelle orientation voulue par la stratégie « Je participe ! » s'est graduellement déployée au cours de l'année 2019 avec un soutien affirmé aux projets déposés par les communes. Entre autres, la commune de Villars-Sur Glâne a reçu une aide pour sa politique de soutien et de conseil aux parents, aux enfants et aux jeunes au travers de deux nouvelles offres : un espace parents-enfants ainsi que la pérennisation de sa prestation de travail social de rue. La Ville de Fribourg a été soutenue pour les projets de mise en réseau et de participation des jeunes mis en place dans le cadre de ses paysages éducatifs. Les régions de Kerzers et de la Veveyse ont été soutenues pour leurs projets « Engage » qui favorisent la participation et l'expression des jeunes ainsi que la mise en œuvre de projets voulus par les jeunes et réalisés par eux. La commune de Bulle a reçu un appui pour son événement « L'Echo des droits de l'enfant » réalisé à l'occasion des 30 ans de la Convention de l'ONU. Elle a été également soutenue pour son projet de développement évolutif et participatif de sa politique globale de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse pour la période 2020-2021. Les communes de la Région Murten reçoivent un appui pour leur projet de régionalisation de la politique de l'enfance et de la jeunesse qui débutera dès 2020 avec un état des lieux et une analyse de la situation.

### 7.5.5 Juvenalia 2019

La subvention a notamment permis le soutien à la 4<sup>e</sup> édition du Festival Juvenalia qui a pour but de mettre en valeur les activités de l'enfance et de la jeunesse disponibles dans le canton. Le festival organisé par Frisbee s'est tenu le 18 mai 2019 sur la place Georges-Python à Fribourg et a rencontré à un large succès auprès des enfants et des familles. L'évaluation effectuée auprès des organisations de l'enfance et de la jeunesse qui y ont pris part montre leur grande satisfaction tant au niveau de l'organisation que des échanges avec les visiteurs.

La liste exhaustive des projets soutenus se trouve sur le site Internet : [www.fr.ch/enfance-jeunesse](http://www.fr.ch/enfance-jeunesse)

### 7.5.6 10 ans de la CEJ

Cette année, la Commission de l'enfance et de la jeunesse (CEJ) a fêté ses 10 ans d'existence. Après avoir fait le bilan de son action, elle se projette résolument vers l'avenir et empoigne la mise en œuvre des droits de l'enfant dans le canton de Fribourg comme un des thèmes centraux pour ces prochaines années.

Au cours de ces 10 années, la DSAS et la CEJ ont soutenu, pour un montant total de 1 818 000 francs, 327 projets favorables au bon développement des enfants et des jeunes et qui renforcent leur droit de s'exprimer et d'être entendus.

### 7.5.7 Projet cantonal FriTime de promotion des activités de jeunesse

L'association FriTime, créée et lancée en 2013, résulte de la collaboration entre le Service de l'enfance et la jeunesse, le Service de la santé publique et le Service du sport. Elle propose aux communes du canton un soutien pour mettre sur pied des activités extrascolaires gratuites et accessibles à tous les enfants et les jeunes du canton de Fribourg, en

---

leur donnant la possibilité de s'engager et/ou de participer. Elle vise également à associer étroitement le réseau associatif local dans l'organisation d'activités.

Depuis 6 ans, l'association FriTime a soutenu 19 communes fribourgeoises dans 6 districts qui ont réalisé, en 2019, 192 activités gratuites dans les domaines du sport, de la culture ou de l'art. Kerzers, Gibloux, Montagny et Belmont-Broye ont rejoint l'association cette année alors que Marly et Châtonnaye ont poursuivi leur programme d'activités en bénéficiant du soutien méthodologique et financier de FriTime pour deux années supplémentaires. Suite à de nouveaux contacts pris avec les communes du canton, Avry, Fétingny, Estavayer-le-Lac, Vuadens et Broc ont montré de l'intérêt. Différents outils soutiennent les communes dans l'élaboration d'un projet FriTime : les échanges très riches entre communes qui ont lieu lors de l'assemblée générale annuelle de l'association cantonale ainsi que le guide « Petit mais Costaud » téléchargeable sur [www.fritime.ch](http://www.fritime.ch).

En 2019, l'association cantonale a lancé un nouveau projet : FriTime Piccolo, une offre destinée aux « tout-petits » de 0 à 6 ans. Plusieurs communes sont susceptibles d'y prendre part dans un futur proche. Ce projet spécifique est financé par le programme cantonal « Je mange bien, je bouge bien ».

### 7.5.8 Projets menés dans le cadre de la coordination interdirectionnelle

#### 7.5.8.1 Encouragement précoce

Pour assurer une coordination optimale pour le thème transversal de l'encouragement précoce entre les différents services de l'Etat concernés, une plateforme interdirectionnelle a été mise en place en janvier 2019 sous le pilotage conjoint du BPEJ, responsable de la mise en œuvre de la politique générale de l'enfance et de la jeunesse, et du Bureau de l'intégration des migrant-e-s et de lutte contre le racisme (IMR) dont le domaine « petite enfance » est un axe fort du Programme d'intégration cantonal (PIC). Cette plateforme a comme mission de développer ces prochaines années un concept cantonal d'encouragement précoce sous l'égide de la CEJ et sur la base des besoins collectés lors des « WaldCafés » de la 4<sup>e</sup> journée cantonale et lors des rencontres de réseaux locaux d'encouragement précoce initiés dans les districts par l'IMR depuis deux ans.

Le BPEJ a participé aux deux modules d'échanges et de formation organisés en Veveyse et en Glâne sous le nom de « Renforçons le réseau des acteurs de l'encouragement précoce ! ». Les rencontres ont été mises en place dans le cadre d'un GT interdirectionnel sous le pilotage de l'IMR.

Le BPEJ a également pris part le 23 novembre dernier à Châtel-St-Denis, en tant que représentant cantonal, à une rencontre organisée par Radix sous le pilotage des communes du district, et qui a réuni les acteurs de la Veveyse sur le thème de la politique de la petite enfance.

#### 7.5.8.2 Easyvote

En 2019, le Groupe de travail interdirectionnel mis en place par la Chancellerie sur le thème de la citoyenneté des jeunes a fait connaître le projet Easyvote auprès des communes fribourgeoises. Le projet Easyvote est piloté par la Fédération suisse des parlements de jeunes (FSPJ). Le bilan est très positif puisque cinq communes ont conclu un nouvel abonnement annuel à la brochure Easyvote (Crésuz, Bossonnens, Vuadens, Saint-Aubin et Attalens). En outre, cinq autres communes ont participé à l'action spéciale en lien avec les élections fédérales (Grolley, Marly, Lully, Cheiry, Chénens). Les communes fribourgeoises représentent ainsi le 25 % de l'ensemble des communes suisses ayant pris part à cette action spéciale « élections fédérales ». C'est donc un excellent score qui permet une évaluation positive de cette action.

## 7.6 Coordination nationale et romande

### 7.6.1 Conférence nationale de politique de l'enfance et de la jeunesse (CPEJ)

2019 a été une année importante sur le plan de la coopération intercantonale puisque la Conférence nationale de politique de l'enfance et de la jeunesse (CPEJ), conférence technique rattachée à la CDAS, a tenu sa seconde assemblée plénière à Genève au mois de septembre. Lors de cet événement, une partie de cette conférence s'est déroulée au Palais des Nations. La CDAS a organisé le 15 novembre 2019, au Kursaal à Berne, un événement majeur

---

à l'occasion des 30 ans de la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant, en présence de nombreux enfants, du Conseiller fédéral Alain Berset et de la Conseillère d'Etat Anne-Claude Demierre, Vice-présidente de la CDAS.

### 7.6.2 Conférence romande des Délégué-e-s à l'enfance et à la jeunesse (CRDEJ)

Au plan romand, les échanges entre communes et cantons au sein de la Conférence romande des Délégué-e-s à l'enfance et à la jeunesse (CRDEJ) ont permis d'approfondir le thème des droits de l'enfant et celui des écrans dans le quotidien des enfants et des jeunes.

### 7.6.3 Projet « J'ai voté, et toi ? »

Seul un jeune sur trois vote ! Sur la base de ce constat, les délégué-e-s romands à l'enfance et à la jeunesse ont décidé de réaliser le projet « J'ai voté, et toi ? » lors des élections fédérales du 20 octobre 2019. Dans le canton de Fribourg, 9 clubs de musique et 16 communes ont participé à l'action entre le 18 septembre et le 20 octobre 2019. Le but de la campagne était d'augmenter la participation des jeunes aux élections fédérales afin que leurs opinions soient mieux représentées par le Parlement fédéral.

Voir <https://www.fr.ch/bpej/institutions-et-droits-politiques/votations-et-elections/jai-vote-et-toi>

### 7.6.4 Conférence latine des Délégué-e-s cantonaux à l'enfance et à la jeunesse (CLDEJ)

Les délégué-e-s des cantons latins se sont réunis pour discuter de la manière dont les cantons romands peuvent garantir ensemble la qualité des activités de vacances et promouvoir leur diffusion auprès des familles.

## 8 Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille (BEF)

---

Responsable : Geneviève Beaud Spang

### 8.1 Activités

#### 8.1.1 Activités courantes

Créé en 1994 pour répondre au mandat que lui a confié l'Etat de Fribourg, le Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille (ci-après BEF) accomplit des tâches diverses dans le but de veiller à l'application du principe de l'égalité entre les femmes et les hommes, ainsi qu'à l'élimination de toute forme de discrimination de droit et de fait.

Le BEF mène une politique dans l'intérêt de la famille et assure la coordination de la lutte contre la violence au sein du couple et ses impacts sur la famille.

Le BEF œuvre pour l'égalité dans les domaines du monde du travail, de l'éducation, de la formation, de la politique et de la société.

Le BEF met en œuvre les mesures prévues par le concept cantonal de lutte contre la violence au sein du couple validé par le Conseil d'Etat en 2018, en collaboration avec les institutions et les services membres et les membres de la Commission cantonale contre la violence au sein du couple et ses impacts sur la famille.

Le BEF recourt à une multitude de formes de sensibilisation et d'interventions ciblées dans le but de faire évoluer les mentalités face à l'égalité.

Le BEF coordonne la journée nationale « Futur en tous genres » pour le canton de Fribourg.

Le BEF répond aux consultations internes à l'administration ou relatives à des projets de lois sur le plan cantonal et fédéral. En 2019, 28 prises de position ont été rédigées, dont deux instruments parlementaires en lien direct avec l'égalité hommes-femmes : la demande de création d'un label cantonal pour promouvoir l'égalité et la motion pour une égalité salariale hommes femmes dans le canton de Fribourg ; le BEF a participé à la rédaction de la motion pour

---

la création d'une base légale pour la pratique de l'égalité salariale dans l'attribution des marchés publics et institutions bénéficiant d'argent public.

Le BEF gère les secrétariats de plusieurs commissions : la Commission cantonale de l'égalité hommes-femmes et de la famille, la Commission cantonale de conciliation en matière d'égalité entre les sexes dans les rapports de travail et la Commission contre la violence au sein du couple, dont il assure également la présidence. En 2019, la Commission cantonale de l'égalité hommes-femmes et de la famille a siégé trois fois, la Commission contre la violence au sein du couple quatre fois. La Commission cantonale de conciliation en matière d'égalité entre les sexes dans les rapports de travail s'est réunie trois fois en 2019.

Le BEF assure le secrétariat du Club des questions familiales du Grand Conseil. En 2019, l'assemblée générale a été réunie deux fois.

### 8.1.2 Evénements particuliers

#### 8.1.2.1 Egalité au sein de l'administration cantonale

Le BEF gère la mise en œuvre du Plan pour l'Egalité entre les femmes et les hommes au sein de l'Administration Cantonale (PEAC), dont la stratégie a été adoptée par le Conseil d'Etat en mai 2012 et dont le plan d'action a été validé en mai 2016. Les 25 mesures et conditions cadres ont un caractère de sensibilisation, d'information, de formation, de conseil et d'échange.

Différentes mesures du PEAC prévoient la formation des chef-fe-s de service pour les sensibiliser aux questions d'égalité hommes-femmes dans plusieurs aspects de la gestion du personnel. Fort du bilan positif tiré des 9 sessions de formation qui ont eu lieu en 2018 et 2019, le cours « Egalité, diversité, mixité ? Pour des pratiques managériales inclusives » figure désormais dans le programme de formation continue destinée au personnel de l'Etat, sur inscription, ainsi que dans la formation introductive obligatoire pour nouveaux cadres.

En matière d'information, une brochure sur les modèles de travail flexibles à l'Etat de Fribourg a été éditée en collaboration avec le SPO et de nouveaux chapitres abordant l'aménagement de temps de travail flexible pour une meilleure conciliation travail-famille ont été mis en ligne sur le site de l'Etat de Fribourg. Le BEF a aussi eu l'occasion d'accompagner un travail de bachelor de l'HEG Fribourg sur le job-sharing dans les postes de cadre à l'Etat de Fribourg (le top-sharing). Ce travail servira de base pour l'information concernant cette forme de travail récente et intéressante en matière d'égalité femmes-hommes.

La chargée de projet du PEAC a également été sollicitée dans le cadre de l'élaboration de la nouvelle politique du personnel, afin de garantir la cohérence et des synergies entre ces deux projets importants pour les agents et les agentes de l'Etat.

#### 8.1.2.2 Egalité dans la vie professionnelle et l'application de la Loi sur l'égalité

Cette année, de nombreux cas de discriminations salariales, de harcèlement sexuel sur le lieu de travail et de cas en lien avec l'application de la Loi sur l'égalité « LEg » (pour la plupart des licenciements liés à la maternité) ont été transmis au BEF. La commission cantonale de conciliation en matière d'égalité entre les sexes dans les rapports de travail a été saisie pour trois de ces cas.

Les sessions de formation en lien avec l'application de l'Ordonnance relative au harcèlement et aux difficultés relationnelles sur le lieu de travail (OHarc) mises en place par la Commission OHarc se sont poursuivies en 2019. Le BEF est intervenu dans le cadre de deux sessions francophones et une session germanophone pour présenter les spécificités liées à la LEg dans la prise en charge des cas de harcèlement sexuel sur le lieu de travail.

#### 8.1.2.3 Egalité dans l'éducation et la formation

Start ! Forum des métiers s'est déroulé du 5 au 10 février 2019 à Forum Fribourg. Ce salon offre tous les deux ans la possibilité aux jeunes et à leurs parents de se renseigner sur les nombreuses voies de formation et rencontrer des professionnel-le-s représentant quelques 230 métiers. A chaque fois, le BEF s'y engage pour combattre les stéréotypes liés au genre et au monde professionnel et permettre aux jeunes d'élargir leurs perspectives

---

professionnelles. Cette année, le BEF a développé un nouveau QUIZZ sur l'égalité dans le choix des métiers sous la forme d'un jeu vidéo. Plus de 1000 élèves ont visité le stand du BEF et ont participé au jeu vidéo.

Le BEF a mis en œuvre la 19<sup>e</sup> édition de la journée nationale « Futur en tous genres – nouvelles perspectives pour filles et garçons » sur le plan cantonal. Tous et toutes les élèves de 7<sup>H</sup> ont été invités à explorer de nouveaux horizons professionnels et des métiers traditionnellement exercés par l'autre sexe. Des milliers d'enfants participent à cette journée. Dans la partie francophone du canton, plus de 990 filles et 1100 garçons se sont inscrits par le biais de la plateforme internet, d'autres participent à cette journée sans toutefois s'inscrire. Du côté alémanique du canton, près de 300 filles et 270 garçons se sont inscrits et ont saisi l'occasion d'aller découvrir d'autres métiers. Un deuxième module s'est adressé aux élèves de 10<sup>H</sup>, dans le cadre duquel les filles ont pu se familiariser, en prenant part à des ateliers spécifiques, avec les domaines de la terre et de la nature (IAG, Grangeneuve), de la construction (FFE, Halle des maçons), et de l'ingénierie et de la technique (HEIA-FR, EMF, Liip SA). Les garçons ont pour leur part découvert des métiers socio-éducatifs ou de la santé auprès de la Haute Ecole pédagogique, de l'Ecole professionnelle Santé-Social ESSG, de la Haute école de santé, de plusieurs crèches et de homes pour personnes âgées. 19 ateliers francophones, dont 13 destinés aux filles et 6 aux garçons, ainsi que 17 ateliers germanophones, dont 8 pour les filles et 9 pour les garçons, ont été mis en place et ont totalisé 185 places disponibles, qui ont toutes trouvé preneurs et preneuses. Ces ateliers sont menés chaque année en partenariat avec des organisations faîtières, la DICS, et les conseillers et conseillères en orientation professionnelle.

Le 8 janvier 2019, sur invitation du Collège du Sud à Bulle, le BEF a animé trois ateliers sur « Travail et famille, bon chic bon genre », « Fille ou garçon, ça change quoi » et « Egalité amour et respect, la vraie force de frappe » pour trois groupes de 22 élèves. Le temps d'un après-midi, ces jeunes ont été sensibilisés aux thématiques de base de l'égalité.

Lancé par la Conférence romande des bureaux de l'égalité [egalite.ch](http://egalite.ch) – dont le BEF assurait la présidence en 2019 – le projet « L'école de l'égalité », et sa première brochure 1<sup>H</sup>-4<sup>H</sup>, ont été dévoilés lors d'une conférence de presse le 19 février 2019 à Lausanne en présence de la Conseillère d'Etat Jacqueline de Quattro. Ce matériel, coordonné par le Bureau de l'égalité du Canton de Vaud, propose un choix d'activités pour une pédagogie égalitaire entre filles et garçons. Le corps enseignant romand dispose ainsi d'un outil clé en main permettant l'intégration de la dimension de l'égalité entre les sexes dans le cadre scolaire. Le BEF se charge de sa diffusion dans les établissements scolaires du canton de Fribourg, en collaboration avec l'Office cantonal du matériel scolaire. Les brochures II, III et IV sortiront en 2020. Des formations destinées aux enseignants et enseignantes sont envisagées en 2020.

A l'occasion de la grève des femmes le 14 juin 2019, le BEF a été invité par le Cycle d'orientation Sarine-Ouest à sensibiliser ses élèves aux questions d'égalité et de genres. Le BEF a par ailleurs élaboré plusieurs programmes d'activités et mis à disposition du matériel pédagogique destinés aux écoles primaires et secondaires pour aborder l'égalité entre les femmes et les hommes en classe ce jour-là.

Exposée du 22 septembre au 21 novembre 2019 à l'Ecole de culture générale à Fribourg, « Plus fort que la violence/ Stärker als Gewalt » a donné l'occasion à 1300 élèves, principalement des classes de l'ECG, 15 classes du Collège de Gambach, 2 classes de l'Ecole des Métiers et à une classe de l'ESSG de se pencher sur la thématique de la violence au sein du couple, d'en comprendre les causes et les conséquences pour les victimes et les auteur-e-s et surtout de prendre conscience du soutien existant et des moyens de s'en sortir. Une collaboration a été établie avec les Conférences des directions du Secondaire II.

#### 8.1.2.4 Egalité, société, famille et politique

« Papas en Suisse », une exposition photographique de MenCare Suisse, a été présentée du 25 février au 14 mars 2019 à la HETS Fribourg. Montée dans le cadre d'un programme intitulé « La paternité dans tous ses états » et fruit d'une collaboration entre MenCare Suisse Maenner.ch, la HETS FR, le BEF et l'Association Education familiale, l'exposition a été inaugurée par la conseillère d'Etat Anne-Claude Demierre le 25 février 2019. A cette occasion, Sabina Gani, docteur en sciences sociales, a présenté un état des lieux de la conciliation vie de famille et professionnelle en Suisse, thématique ensuite débattue autour d'une table ronde sous différents angles d'approche : celui du conseiller d'Etat Olivier Curty, Directeur de l'économie et de l'emploi, de Gilles Crettenand, responsable

---

MenCare Suisse romande, de Gerhard Andrey, co-fondateur de Liip et de François Geiser, doctorant, papa et membre du comité d'une crèche et celui d'un public nombreux. D'autres événements comme des Midi-Conférences et un café parents faisaient partie du programme.

Du 24 mars au 4 mai 2019, le projet « Itinéraires entrecoupés » a été exposé à Bluefactory, une exposition photographique de Ghislaine Heger présentant les visages de l'aide sociale, une série de portraits et récits de situations de vulnérabilité que les sujets n'ont pas choisies. En lien avec la révision de la loi sur les prestations complémentaires, le Club santé-social et le Club des questions familiales y ont organisé en commun leurs assemblées générales et ont assisté à la présentation « Pauvreté, la connaître, y faire face. Etat de la situation et défis pour le canton de Fribourg » le 27 mars 2019, coordonnée par le BEF et le Service de l'action sociale (SaSoc).

Le BEF, représenté par sa responsable, est membre du comité de l'association Pro Familia Fribourg. Il œuvre ainsi à la promotion d'une politique familiale globale et cohérente dans le canton. Dans le cadre de l'un de ses objectifs – l'information aux familles – l'association Pro Familia utilise le site [www.familles-fribourg.ch](http://www.familles-fribourg.ch) (dit aussi « Classeur des familles ») mis en ligne par le BEF. Il s'agit d'un riche répertoire de renseignements dédié aux familles dans plusieurs domaines de la vie quotidienne.

Une mobilisation massive de femmes de toutes les couches de la société démontre que l'égalité de traitement des femmes dans la vie professionnelle et dans la société doit progresser. La grève des femmes du 14 juin 2019 entre dans l'histoire de la Suisse comme la plus grande action politique depuis la grève générale de 1918 : plus de 500 000 personnes se sont mobilisées ce jour-là. Dont toute l'équipe du BEF, accompagnée de représentant-e-s de la Commission cantonale égalité et famille, qui a tenu un stand d'information sur la place Georges-Python : égalité et formation, représentation des femmes en politique, autonomie économique ou encore conciliation travail famille ont été intensément discutés avec une population fribourgeoise curieuse et attentive.

Le BEF a été invité à participer, en présence d'autres intervenant-e-s, au Café scientifique organisé par l'Université de Fribourg le 6 novembre 2019 sur le thème du « Langage épïcène : le féminin doit-il neutraliser le masculin ? » ; un sujet qui a fait salle comble à l'Ancienne Gare et qui a donné lieu à un riche débat.

*Fribourg pour tous* et le BEF proposent des services complémentaires. *Fribourg pour tous* offre un soutien dans les démarches administratives, et en fonction des besoins des personnes, une aide personnalisée avec une orientation vers les services spécialisés. En 2019, plusieurs rencontres de coordination et de réflexion thématique ont été menées entre le BEF et l'équipe de *Fribourg pour tous*. Les deux services collaborent étroitement à la réalisation d'un outil sur les enjeux et conséquences du divorce, avec l'appui d'une stagiaire juriste.

Le BEF, représenté par sa responsable, a répondu à plusieurs interviews médiatiques en lien avec l'actualité, où l'on perçoit que l'égalité a pris une place importante dans l'agenda politique et sociétal.

La Conférence suisse des délégué-e-s à l'égalité (CSDE) s'est réunie à Fribourg pour sa 59<sup>e</sup> rencontre les 17 et 18 septembre 2019. Le BEF a organisé cette conférence d'automne sur le thème « Economie et égalité - voies vers l'autonomie ». 30 représentants et représentantes suisses de l'égalité ont pris part aux divers ateliers et conférences proposés.

#### 8.1.2.5 La lutte contre la violence au sein du couple

Le concept cantonal de lutte contre la violence au sein du couple et ses impacts sur la famille, approuvé par le Conseil d'Etat en juin 2018, prévoit 33 mesures structurées autour de 9 axes d'intervention. Parmi celles-ci, 2 mesures ont été définies comme étant prioritaires et urgentes. Il s'agit, dans l'axe de l'accueil et de la prise en charge des victimes, de la mesure concernant le renforcement du dispositif médical avec des ressources dédiées à la médecine des violences. Elle est en cours de mise en œuvre au sein de l'HFR. L'autre mesure prioritaire et urgente concerne l'évaluation des possibilités de transmission et de centralisation de données sensibles en vue d'analyser leur dangerosité. A cet effet, les modifications de la loi sur la Police cantonale lui permettant d'instaurer une unité de gestion coordonnée de la menace ont été validées par le Grand Conseil en octobre 2019.

---

Parmi les autres axes du Concept, figure aussi celui de la prévention de la violence au sein du couple auprès des jeunes. Initiée et réalisée par le BEF et le Service de lutte contre la violence domestique du canton de Berne, l'exposition bilingue et interactive « Plus fort que la violence/Stärker als Gewalt » représente l'outil approprié pour aborder la violence domestique avec des jeunes âgés de 15 à 25 ans. Fruit d'une étroite collaboration entre les services bernois et fribourgeois de lutte contre la violence au sein du couple, l'agence de communication wapico et les réseaux professionnels des cantons respectifs – dont plusieurs membres de la Commission cantonale de lutte contre la violence au sein du couple CVC – un projet complet a pu être élaboré traitant de la violence sous l'angle des victimes, des auteur-e-s et la protection des enfants, et présentant les risques et conséquences liées à la violence à travers les médias sociaux. Son contenu touchant et authentique ne laisse personne indifférent. L'inauguration nationale de cette exposition s'est déroulée à Berne le 3 septembre 2019 en présence des conseiller et conseillère d'Etat Philippe Müller et Anne-Claude Demierre. A Fribourg, la Directrice de la santé et des affaires sociales a ouvert officiellement l'exposition à l'Ecole de culture générale le 2 octobre 2019 en présence de nombreux invité-e-s. « Plus fort que la violence » est conçue pour être itinérante. Montée au Gymnase de Kirchenfeld à Berne en septembre 2019, elle a ensuite pris ses quartiers pendant deux mois à l'Ecole de culture générale à Fribourg (voir 1.1.2.3). 40 personnes du réseau professionnel y ont été formées à l'accompagnement des visites, dont 20 policiers et policières. Au cours de cette période, 25 visites destinées à la formation des milieux professionnels (institutions sociales et de la santé privées ou publiques, autorités judiciaires) ou au public ont été organisées. En fin d'année, l'Ecole professionnelle GIBB à Berne accueillait l'exposition. Le Collège du Sud à Bulle et la Ville de Bienne ont réservé leurs dates en 2020. Pour une prévention efficace et durable, une présence de l'exposition à Fribourg est souhaitable chaque année.

En partenariat avec le BEF, l'association Office familial a mis sur pied un projet-pilote destiné aux enfants de 8 à 12 ans, exposés à la violence de couple. Sous forme d'ateliers-contes animés par des intervenantes professionnelles, spécialement formées à ce type d'interventions, les enfants bénéficient d'un espace où ils peuvent à la fois exprimer leurs ressentis et émotions et faire valoir leurs ressources et compétences au sein d'un groupe de pairs. Deux premiers groupes ont eu lieu (à l'automne 2018 et l'automne 2019) et ont chacun permis à six enfants, tous concernés par la thématique de la violence de couple, de bénéficier de ce soutien spécialisé. Les premières expériences sont très concluantes et favorisent auprès de ces enfants très vulnérables le développement de facteurs de protection, tel que préconisé dans les recherches actuelles en matière de soutien à l'enfance victime de la violence au sein du couple de leurs parents.

Fort de ces deux premières expériences, le projet-pilote se poursuit en 2020 et proposera deux groupes. Dans ce contexte-là, afin d'atteindre les enfants concernés, des partenariats et collaborations fructueuses se sont développés entre l'Office familial, le Service de l'enfance et de la jeunesse, les Justices de paix et les centres LAVI.

Chaque année, le BEF et plusieurs membres de la CVC interviennent dans le cadre d'une formation organisée par le HFR. Le 14 novembre 2019, le thème de la formation portait sur la détection de la violence au sein du couple et s'adressait aux professionnel-le-s de la puériculture, la gynécologie et aux sages-femmes.

La mise en œuvre de la mesure 1.8 pour la prise en compte des situations de violence au sein des couples âgés du Concept d'action de la violence au sein du couple a été initiée dans le cadre de la mesure I10 « Couple, retraite et violence au sein du couple » du programme cantonal de promotion de la santé mental 2019-2021. Mandaté par le Service de la santé publique (SSP), le BEF développe une stratégie d'information et de sensibilisation du réseau professionnel en lien avec la violence au sein des couples âgés.

Le BEF participe au groupe de travail intercantonal : « Les enfants au cœur de la violence », qui s'inscrit dans l'application de la Convention d'Istanbul pour la lutte contre la violence à l'égard des femmes, ratifiée par la Suisse en décembre 2017. Il est également actif dans le groupe de l'Office fédéral des assurances sociales sur la violence au sein des couples âgés.

## 8.2 Conférences suisses et latines et instances nationales

Le BEF collabore étroitement aux travaux du Bureau fédéral de l'égalité (BFEg).

Le BEF est membre de la Conférence suisse des délégué-e-s à l'égalité (CSDE) et d'egalite.ch (Conférence romande des délégué-e-s à l'égalité). Le BEF a assuré la présidence d'egalite.ch. en 2019, l'a réuni pour quatre séances et a organisé la Conférence d'automne de la CSDE sur le thème de l'égalité et l'économie (voir 8.1.2.4).

Le BEF est actif dans le groupe des questions juridiques, rattaché à la CSDE.

Le BEF est membre du comité de la Conférence suisse contre la violence domestique (CSVD) depuis 2015 et participe aux travaux de la Conférence latine contre la violence domestique (CLVD). La CSVD a siégé trois fois en 2019 et a organisé une journée nationale. Ces instances œuvrent à l'échelle intercantonale ou nationale pour promouvoir l'égalité de droit et de fait entre femmes et hommes et respectivement la lutte contre la violence domestique par des prises de position, des actions, des projets et un travail de coordination et de relations publiques. Dans ce cadre, le BEF participe à l'élaboration du plan de mise en œuvre de la convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul) dans les cantons.

Le BEF est membre du comité de pilotage national de *Futur en tous genres*.

## 9 Etat du personnel

POUVOIRS – DIRECTIONS		Comptes 2019	Comptes 2018	Ecarts
Centres de charges		EPT	EPT	EPT
<b>Direction de la santé et des affaires sociales</b>		<b>161.99</b>	<b>161.44</b>	<b>0.55</b>
ADMINISTRATION CENTRALE		143.57	144.03	-0.46
3600/SASS	Secrétariat général	8.21	7.43	0.78
3605/SANT	Service de la santé publique	16.71	16.74	-0.03
3606/DENT	Service dentaire scolaire	18.91	21.37	-2.46
3608/SMED	Service du médecin cantonal	15.08	15.38	-0.30
3645/SOCI	Service de la prévoyance sociale	12.71	13.21	-0.50
3650/AISO	Service de l'action sociale	18.00	17.54	0.46
3665/OCMF	Service de l'enfance et de la jeunesse	53.95	52.36	1.59
SECTEUR HOSPITALIER		18.42	17.41	1.01
3619/EMSC	RFSM EMS « Les Camélias »	18.42	17.41	1.01